CAHIER DES CHARGES DES ORGANISATEURS
ÉPREUVES NATIONALES

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Actualisé le 28 novembre 2023

NOUVEAUTÉS 2023

Tout au long de ce document, les passages comportant des modifications par rapport à la dernière version du Cahier des Charges des Epreuves Nationales sont identifiables par un trait noir situé dans la marge gauche de la parge concernée.

Passages concernés par une modification

LIVRE I : GÉNÉRALITÉS

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Dépôt et validation des candidatures 6

Formalisation des accords 6

CAHIER FINANCIER

Redevances d'organisation - Coupe de France des Clubs 8

Droits d'inscription 9

ASSURANCE

Assurance 12

CAHIER TECHNIQUE

Logique d'accompagnement 17

Accessibilité aux épreuves 19

Inscriptions, Chronométrage & Classement - Relevés de temps 24

Communication & Marketing - Plan de communication 27

Communication & Marketing - Accueil VIP 27

Partenariats d'une épreuve nationale 28/29

Animation & remise de prix - animation 30

LIVRE II : LES LABELS NATIONAUX

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL D'AQUATHLON

Périodicité du championnat 40

Droits d'incription 40

Précisions concernant l'attribution des SAS 41

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE DUATHLON

Périodicité du championnat 50

Droits d'incription 50

Précisions concernant l'attribution des SAS 51

Secteur - Cyclisme - Nombre de boucles maximum 52

GRAND PRIX DE DUATHLON

Formats de course possible 67

Secteur - Cyclisme - Nombre de boucles maximum 68

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON

Périodicité du championnat 95

Droits d'incription 95

Précisions concernant l'attribution des SAS 96

Secteur - Cyclisme - Nombre de boucles maximum 98

GRAND PRIX DE TRIATHLON

Formats de course possible 130

Secteur - Cyclisme - Nombre de boucles maximum 131

Accueil VIP 133

Village Exposants 134

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES REGIONALES DE TRIATHLON

Programme type 142

Distance de course 142

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE RELAIS MIXTE DE TRIATHLON

Distance de course 147

SOMMAIRE

NOUVEAUTÉS 2023 2

LIVRE I : GÉNÉRALITÉS 3

DÉPÔT DE CANDIDATURE 4

CAHIER FINANCIER 7

REDEVANCES D'ORGANISATION 8

PRESTATIONS DE SERVICE 10

ASSURANCE 11

CAHIER TECHNIQUE 13

INTRODUCTION 14

PRÉSENTATION 15

LOGIQUE D'ACCOMPAGNEMENT 17

ACCESSIBILITÉ AUX ÉPREUVES 19

MATÉRIEL DE COURSE 20

LOCAUX & ZONES ANNEXES 21

RESSOURCES HUMAINES 22

DIRECTION DE COURSE & ARBITRAGE 23

INSCRIPTIONS, CHRONOMÉTRAGE & CLASSEMENT 24

MÉDICAL & SÉCURITÉ 25

CONTRÔLE ANTIDOPAGE 26

COMMUNICATION & MARKETING 27

PARTENARIATS D'UNE ÉPREUVE NATIONALE 28

ANIMATION & REMISE DES PRIX 30

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE 32

PROMOTION DU LABEL MIXITÉ 34

PROMOTION DU LABEL TRIATHLON DURABLE 35

LIVRE II : LES LABELS NATIONAUX 38

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL D'AQUATHLON 39

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BIKE & RUN 45

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES DE DUATHLON 49

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE S DE DUATHLON 55

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE L DE DUATHLON 60

GRAND PRIX DE DUATHLON, CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DIVISION 1 & 2 65

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 3 DE DUATHLON 71

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RAID JEUNES 76

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RAID ADULTES 83

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SWIMRUN 90

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES DE TRIATHLON 94

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE S DE TRIATHLON 101

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE L DE TRIATHLON 106

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE CROSS TRIATHLON 111

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE PARA TRIATHLON 116

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON DES NEIGES 123

GRAND PRIX DE TRIATHLON, CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 1 & 2 128

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 3 DE TRIATHLON 135

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES LIGUES RÉGIONALES DE TRIATHLON 141

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE RELAIS MIXTE DE TRIATHLON 146

COUPE DE FRANCE DES CLUBS DE DUATHLON & TRIATHLON 151

LIVRE I :
GÉNÉRALITÉS

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

DÉPÔT DE CANDIDATURE

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Préalables

Les manifestations ici considérées sont la propriété de la F.F.Tri.

L'organisation des compétitions à label faisant partie du Calendrier des Epreuves Nationales est confiée, après appel à candidatures, à un organisateur délégué agréé par la F.F.Tri qui devient l'Organisateur.

Hors épreuves à label, toutes les autres courses annexes de l'événement doivent être agréées par la F.F.Tri conformément à la procédure prévue par la Réglementation Générale Fédérale,et la Réglementation des Épreuves Nationales.

Il ne peut, en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses à label «Championnat ou Coupe de France», prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses au programme de la manifestation.

Le Cahier Technique et les documents qui y sont reliés établissent les normes logistiques et de sécurité à respecter par l'Organisateur.

La Ligue Régionale de Triathlon de l'Organisateur est tenue, à titre consultatif, d'émettre un avis sur la candidature.

La manifestation fait l'objet d'une convention passée entre la Fédération Française de Triathlon dit F.F.Tri, et l'Organisateur.

Avant de signer la convention avec la F.F.Tri, l'Organisateur d'une épreuve à label fédéral est tenu de prendre connaissance des contraintes «marketing et communication» imposées par le Cahier Technique.

Responsabilités

L'Organisateur a, sous le contrôle et la collaboration de la F.F.Tri, la charge de l'organisation de la manifestation qui comprend les épreuves sportives et toutes les opérations annexes nécessaires à son bon déroulement.

Obligations financières *(cf. Cahier Financier)*

L'attribution du label entraîne le versement financier à la F.F.Tri d'un droit de licence-manifestation.

La «part ligue» est réglée par l'Organisateur à la Ligue Régionale à laquelle il est rattaché.

La recette des droits d'inscription revient en totalité à l'Organisateur.

Prestations de courses

L'Organisateur s'engage à respecter les engagements inscrits au Cahier Financier et au Cahier Technique du label pour lequel il pose candidature,

La Commission des Epreuves Nationales (CEN) valide les formats des courses à label que chaque Organisateur met en place. Après l'acte de candidature, et en fonction des souhaits de l'organisation, ladite commission propose le programme de l'événement qui privilégie obligatoirement les Épreuves Nationales.

Dépôt et validation des candidatures

L'organisateur dépose informatiquement auprès de la F.F.Tri, dans des conditions fixées par la Commission des Epreuves Nationales (CEN) et dans tous les cas **avant le 8 septembre de l'année N-1**. Hormis les étapes des Championnats de France des Clubs de Triathlon et Duathlon de D1 et D2, la validation d'une candidature peut intervenir **avant cette date.**
Les candidatures seront traitées dans l'ordre de réception des dossiers complets.

Les candidats doivent faire parvenir, via le formulaire prévu à cette effet, disponible sur le site de la F.F.TRI ou via le lien ci-dessous :

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A titre d'informations, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- une demande officielle précisant :
  - le label pour lequel il dépose candidature,
  - 2 dates possibles d'organisation,
  - l'engagement à respecter la Réglementation Générale Fédérale, la Réglementation des Épreuves Nationales et les conditions particulières, indiquées ici même, le Cahier Financier et le Cahier des Charges,
- une lettre d'avis favorable de la mairie du lieu principal de la manifestation,
- une lettre de soutien du Président de la Ligue d'appartenance,
- un RIB de l'association support de la manifestation,
- un projet de dossier technique comportant :
  - le programme prévisionnel des courses (toutes courses insérées au programme de la manifestation),
  - la description des parcours et un plan de sécurité,
  - le montant du droit d'inscription proposé,
  - un budget prévisionnel de l'opération
  - les capacités hôtelières à proximité (à moins de 10 min, et entre 10 min et 30 min).

Seuls les dossiers complets sont étudiés par la CEN qui mandate un représentant pour effectuer une visite éventuelle du site et contrôler la qualité des prestations proposées par l'organisation candidate.

La CEN peut à tout moment de la saison, dès le dépôt d'un dossier recevable, valider la candidature (hors Championnats de France des Clubs). La décision prise et l'information quant à l'attribution du label seront à ce moment-là officialisées. Dans tous les cas, le calendrier complet sera arrêté au plus tard au 30 novembre N-1.

Lors de l'étude des dossiers de candidature, la Commission des Epreuves Nationales se réserve le droit de solliciter une visite technique afin d'étudier plus précisément les parcours proposés et le site de course. Cette visite n'engage pas l'attribution automatique du label sollicité.

Formalisation des accords

L'accord d'organisation est formalisé par une convention signée entre la F.F.Tri et l'organisateur (ce dernier devient l'Organisateur) retenu pour l'organisation d'une ou plusieurs éditions.

Cette convention détaille les charges exécutives de chaque partie et les échéances financières.

Le paiement de la redevance de l'organisation d'une Épreuve Nationale s'effectuera après la réalisation de l'événement. Elle fait l'objet d'une facturation par la F.F.Tri.

Dans le cadre de toute modification intervenant après la validation du dossier de candidature par la Commission des Epreuves Nationales, l'Organisateur doit obligatoirement solliciter obligatoirement l'avis de la CEN avant d'acter les modifications nécessaires.

L'Organisateur se désistant de son engagement, après signature de la convention, devra avertir la F.F.Tri par un courrier adressé au Président de la fédération, en motivant les éléments qui le poussent à se désister. Au regard de la justification donnée, l'Organisateur se verra facturer une pénalité financière identifiée dans le Cahier Financier.

L'Organisateur ne respectant pas, une ou plusieurs des obligations définies par le présent cahier des charges ou dans la convention signée, se verra facturer une pénalité financière définie comme suit :

Liste des pénalités financières possibles :

- Modification du parcours sans avoir sollicité et obtenu l'accord de la CEN - 1000 € ;
- Modification du lieu, ou de la date de livraison du matériel fédéral après validation du chemin de fer - 250 € ;
- Non-respect de l'utilisation de la plateforme d'inscription en ligne de la F.F.Tri. - 2 000 € ;
- Non-respect des tarifs d'inscriptions imposés par le cahier des charges - 10 € par inscrit ;
- Non-respect de l'obligation d'engager un prestataire de chronométrie de niveau de labellisation nécessaire au label choisi - 2000 € ;
- Non-respect de l'obligation d'engager un ou plusieurs animateurs de niveau de labellisation nécessaire au label choisi - 500 € par animateur en défaut.

CAHIER FINANCIER

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

REDEVANCES D'ORGANISATION

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION par étape	GRILLE DE PRIX [2] à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
TRIATHLON			
Grand Prix Championnat de France des Clubs - D1/D2	**15 000 €**	**F.F.Tri** (152 000 €)	15 000 €
Championnat de France des Clubs - D3	**0 €**	-	2 000 €
Championnat de France Individuel distance S	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	**F.F.Tri** (9 000 €)	2 000 €
Championnat de France Individuel distance L	**25 €/concurrent** (vague Open comprise)	**F.F.Tri** (9 000 €)	10 000 €
Championnat de France Individuel Jeunes - ½ Finales	**0 €**	-	2 000 €
Championnat de France Individuel Jeunes - Finale	**5 €/concurrent**	-	2 000 €
Championnat de France des Ligues Régionales	**0 €**	-	2 000 €
Championnat de France Individuel des Neiges	**0 €**	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France Individuel de Cross Triathlon	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France Individuel de Para Triathlon	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France des Clubs de Relais Mixte	**20 €/équipe** (vague Open comprise)	**F.F.Tri** (3 000 €)	2 000 €
DUATHLON			
Grand Prix Championnat de France des Clubs - D1	**2 500 €**	**F.F.Tri** (46 000 €)	2 500 €
Championnat de France des Clubs - D2H	**0 €**	-	/
Championnat de France des Clubs - D3H & D2F	**0 €**	-	2 000 €
Championnat de France Individuel distance S	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	**F.F.Tri** (9 000 €)	2 000 €
Championnat de France Individuel distance L	**10 €/concurrent** (vague Open comprise)	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France Individuel des Jeunes	**5 €/concurrent**	-	2 000 €
DISCIPLINES ENCHAÎNÉES			
Championnat de France Individuel d'Aquathlon	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	**Organisateur** [1] (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France de Bike & Run	**10 €/équipe** (vague Open comprise)	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €
Coupe de France des Clubs	**5 000 € et 30 €/équipe** (vague Open comprise)	**F.F.Tri** (6 000 €)	10 000 €
Championnat de France de Raid Adultes	**10 €/concurrent** (vague Open comprise)	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €
Championnat de France de Raid Jeunes	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	-	2 000 €
Championnat de France de Swimrun	**10 €/équipe**	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €

[1] : Interdit pour les épreuves Jeunes.
[2] : Répartition égale entre les hommes et les femmes.

Droits de licence manifestation

Tout Organisateur d'une épreuve labellisée au titre des Épreuves Nationales est tenu, à minima, de régler à la F.F.Tri le droit de licence-manifestation indiqué ci-avant.

Pour cela, il existe deux possibilités dans le paiement du droit de manifestation fédéral :

• Les championnats des clubs Triathlon/Duathlon de Division 1 et Division 2 :

Dans le cas où cet Organisateur organise le même jour plusieurs courses et/ou épreuves et/ou animations annexes, le droit de licence-manifestation le plus élevé est retenu et son règlement (hors part régionale) vaut pour agrément de l'ensemble des courses et/ou épreuves et/ou animations se déroulant le même jour.

• Tous les autres championnats :

Dans le cas où l'Organisateur organise plusieurs championnats soumis au paiement d'un droit de licence manifestation fixé par concurrent partant, il devra s'acquitter de la licence manifestation pour chacune des courses nationales prévues à son programme de course.

Les droits d'organisation «ligue» ne sont pas inclus dans le coût de licence manifestation réglé à la F.F.Tri.

Droits d'inscription

Le droit d'inscription est proposé par l'Organisateur candidat dans le cadre du dépôt de sa candidature. Son montant est justifié et doit faire l'objet d'une validation fédérale.

Cas particulier pour les épreuves suivantes, la Commission des Épreuves Nationales définit la tarification comme suit :

- pour les Championnats Individuels Jeunes : **27 € par concurrent** (frais inclus - à la charge de l'Organisateur) ;
- pour le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon : **100 € par équipe** (frais inclus - à la charge de l'Organisateur) ;
- pour les Championnats de France des Clubs : **150 € par équipe et 20 € par athlète supplémentaire** (frais inclus - à la charge de l'Organisateur) ;
- pour le Championnat de France des Clubs de relais mixte : **100 € par équipe** (frais inclus - à la charge de l'Organisateur) ;
- pour la Coupe de France des Clubs : **120 € par équipe** (frais inclus - à la charge de l'Organisateur).

Dans tous les cas, l'organisateur devra prévoir une permanence lors du retrait des dossards afin de percevoir le règlement des inscriptions retardataires ou des athlètes supplémentaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Hébergement et repas des officiels

- La prise en charge d'un nombre de nuitées dont la répartition est fixée par la Direction de la Vie Sportive et d'un repas officiel pour un nombre de personnes définies.
- La qualité du couchage s'entend pour un hébergement en **chambre single**, sauf contre-indication de la Direction de la Vie Sportive, et d'un **niveau hôtelier français de 2 à 3 étoiles**. En relation avec l'organisateur et les partenariats potentiels qu'il aurait pu contracter avec un ou plusieurs hôteliers, la Direction de la Vie Sportive se chargera d'effectuer les réservations nécessaire à la gestion de l'épreuve. A l'issue de la manifestation, la fédération éditera auprès de l'organisateur une facture du nombre de nuitées utilisées, au regard du quota maximum du nombre nuitée appliqué sur son épreuve (dans la limite de 90 € par nuitée, petit-déjeuner inclus).
- La prise en charge de la restauration «déjeuner» le ou les jours de course et d'un dîner pour la délégation fédérale (dont la répartition reste à la discrétion de la F.F.Tri).
- La prise en charge de la restauration «déjeuner» le ou les jours de course pour les journalistes et la production TV présents le jour de la course.
- L'accueil des concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants.
- L'accueil des officiels et de la presse et leurs transferts éventuels durant leur séjour.
- La surveillance de l'aire de transition et de la zone arrivée (village de tente et stands annonceurs).

	Nuitées	Dîner des Officiels
TRIATHLON		
Grand Prix, Championnat de France des Clubs - D1/D2	35	25
Championnat de France des Clubs - D3	5	5
Championnat de France Individuel distance S	10	10
Championnat de France Individuel distance L	25	15
Championnat de France Individuel des Jeunes - ½ Finales	5	5
Championnat de France Individuel des Jeunes - Finale	20	10
Championnat de France Jeunes des Ligues Régionales	10	10
Championnat de France des Neiges	5	5
Championnat de France Individuel de Cross Triathlon	10	10
Championnat de France des Clubs de Relais Mixtes	5	5
Championnat de France Individuel de Para triathlon	10	10
DUATHLON		
Grand Prix, Championnat de France des Clubs - D1/D2	15	15
Championnat de France des Clubs - D3	5	5
Championnat de France Individuel distance S	10	10
Championnat de France Individuel distance L	15	10
Championnat de France Individuel des Jeunes	20	10
DISCIPLINES ENCHAÎNÉES		
Championnat de France Individuel d'Aquathlon	20	10
Championnat de France de Bike & Run	10	10
Coupe de France des Clubs	30	20
Championnat de France de Raid Adultes	5	5
Championnat de France de Raid Jeunes	5	5
Championnat de France de Swimrun	12	10

Dans le cas où un organisateur se voit attribuer plusieurs labels, le nombre de nuitées et de dîners à prendre en charge s'additionne.

ASSURANCE

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Toutes les informations liées à l'assurance fédérale sont publiées sur le site fédéral à l'adresse suivante :
https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/

Vous y trouverez :
- les notices d'information,
- le guide assurance pour les clubs organisateurs,
- le guide assurance pour les organisateurs qui ne sont pas des clubs F.F.Tri.,
- les formulaires de souscription des assurances optionnelles qui peuvent être contractées par l'Organisateur :
  - assurance optionnelle *« motards suiveurs en première ligne »* (l'assurance MAIF remplace l'assurance personnelle),
  - assurance optionnelle *« véhicules suiveurs (autos – motos – bateaux) en deuxième ligne »* (l'assurance MAIF intervient en complément, après l'intervention de l'assurance personnelle du véhicule),
  - assurance optionnelle *« annulation de manifestation »*,
  - assurance optionnelle *« tous risques objets manifestation »*,
  - assurance optionnelle *« assurance des locaux »*,
- le formulaire de déclaration de sinistre.

Pour l'ensemble des Epreuves Nationales, la F.F.Tri prend en charge le coûts des assurances optionnelles suivantes :
- assurance optionnelle ***« Véhicules suiveurs (autos, motos et bateaux) en deuxième ligne »*** (l'assurance de la MAIF intervient en complément, après intervention, de l'assurance personnelle du véhicule) ;
- assurance optionnelle ***« Tous risques objets manifestation ».***

Dans l'éventualité où l'Organisateur souscrit à l'une de ces asurances optionnelles, dans les délais impartis directement auprès de l'assureur fédéral, il règlera directement les cotisations auprès de l'assureur et procèdera à une refacturation à la Fédération

Déclaration d'accident

Sauf cas de force majeure, **tout accident doit être déclaré dans les 5 jours** à l'aide du formulaire de déclaration disponible à l'adresse suivante (rubrique DECLARATION D'ACCIDENT : https://www.fftri.com/pratiquer/se-licencier/assurance/)

Pour faciliter et accélérer la connaissance des déclarations d'accident, vous pouvez entrer en contact directement avec la MAIF :
Par téléphone : 09.78.97.98.99
Par email : declaration@maif.fr en rappelant **le numéro de sociétaire 4464742K**.

Ce service ne peut se substituer en matière de preuve à l'envoi d'une déclaration écrite de sinistre (selon les procédures normalement applicables), cette dernière restant en toute hypothèse obligatoire.

La non-déclaration ou la déclaration passés les délais ci-dessus entraîne la déchéance de garantie dans la mesure où le retard, non imputable à un cas fortuit ou de force majeure, aura causé un préjudice aux assureurs.

L'assuré doit, en outre :
- Indiquer dans les plus brefs délais la date, la nature et les circonstances du sinistre, ses causes et ses conséquences, connues ou présumées, le montant approximatif des dommages ;
- Prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour limiter l'importance du sinistre et sauvegarder les biens assurés. Lorsque les pertes ou dommages sont imputables à autrui, il doit également prendre toutes mesures nécessaires pour conserver à l'assureur le recours, et prêter son concours pour engager les poursuites nécessaires ;
- En ce qui concerne les sinistres susceptibles d'engager une Responsabilité, indiquer les nom et adresse des responsables, personnes lésées et des témoins, transmettre dans le plus bref délai tous avis, lettres, convocations, assignations, actes extrajudiciaires et pièces de procédure qui seraient adressés, remis ou signifiés, à lui-même ou à ses préposés.

Faute par l'assuré de remplir tout ou partie des obligations prévues ci-dessus, sauf cas fortuit ou de force majeure, les assureurs peuvent réclamer une indemnité proportionnée au dommage qui leur aura été causé ; soit par manquement à ces obligations, soit par l'obstacle fait par lui à leur action.

S'il fait sciemment de fausses déclarations sur la nature et les causes, circonstances ou conséquences d'un sinistre, il est déchu de tout droit à la garantie pour ce sinistre.

CAHIER TECHNIQUE

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

INTRODUCTION

Ce cahier des charges a été élaboré en fonction de la Réglementation Sportive, de la Réglementation des Épreuves Nationales et des partenariats fédéraux en vigueur.

Les organisateurs s'engagent à respecter les préconisations dudit cahier des charges. Le Service de la Vie Sportive et la Commission Épreuves Nationales (CEN) ont travaillé de concert afin de vous proposer un outil vous permettant en une seule lecture de pouvoir prendre connaissance de l'intégralité des Épreuves Nationales organisées au sein de la F.F.Tri.

Vous pourrez ainsi juger de la pertinence d'une candidature éventuelle et de l'adéquation du site d'accueil et de pratique en fonction des désidératas fédéraux. Cet outil est en perpétuelle évolution et nous aurons besoin des compétences de tous les acteurs de la vie fédérale afin de le faire évoluer dans le but d'être un atout valorisant pour nos futurs organisateurs d'Épreuves Nationales.

Le Service de la Vie Sportive reste à la disposition de tous les organisateurs qu'ils soient d'ores et déjà désignés ou en quête d'informations, pour leur apporter tous les renseignements nécessaires à leur réflexion. Les items décrits dans ce cahier sont à respecter scrupuleusement.

Dans la dernière partie de ce Cahier des Charges, vous retrouverez les sections spécifiques aux épreuves, qui vous apporterons tous les éléments nécessaires à l'organisation de tel ou tel label.

Le Service de la Vie Sportive en collaboration avec le.s Officiel.s Technique.s nommé.e.s, travaillent avec l'organisateur pour trouver si nécessaires les aménagements dudit cahier des charges rendant possible le principe d'une organisation. Ces aménagements ne devront pas nuire aux critères sportifs d'une épreuve, ni à l'image de la F.F.Tri.

Tout aménagement devra être validé par le Délegué Technique Référent, et par la Commission des Epreuves Nationales.

L'Organisateur devra prévenir bien en amont le service de la Vie Sportive de toutes problématiques qui surviendraient dans la mise en place de futures organisations. Nous pourrons ainsi apporter notre soutien à l'Organisateur afin de lui amener les réponses adaptées en fonction des problèmes soulevés.

Le système de gestion des inscriptions en ligne disponible sur la plateforme ''ESPACE TRI 2.0'', utilisant la technologie NJUKO, apporte une réelle plus-value à nos Épreuves Nationales, notamment dans la gestion des informations administratives de nos concurrents. Ce système de gestion des inscriptions **est rendu obligatoire pour l'ensemble Épreuves Nationales inscrites au programme de course**, qu'elles soient organisées sur un ou plusieurs jours (Cf. Inscriptions, Chronométrage et Classements).

Les Épreuves Nationales intègrent la politique de développement initiée par la F.F.Tri.. A ce titre, la Commission des Épreuves Nationales a décidé que l'ensemble des épreuves fédérales, ainsi que les épreuves open organisées en marge du programme de course, doivent obéir à plusieurs règles, édictées dans le cadre de son plan de développement :

- **Développement Durable** : les épreuves fédérales et ses courses associées devront obtenir à minima un label DD 1 étoile* (http://www.fftri.com/labels-triathlon-durable).
- **Pratique mixité**: les épreuves fédérales et ses courses associées devront adhérer à la charte mixité mise en place au sein de la F.F.Tri (https://www.fftri.com/nos-engagements/mixite/label-mixite/)

PRÉSENTATION

Toutes les courses du programme de la manifestation, épreuves nationale ou épreuves de type Open, doivent être agréées par la F.F.Tri conformément à la procédure prévue par la Réglementation Sportive, ainsi que la Réglementation des Épreuves Nationales.

Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses des Épreuves Nationales, prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses au programme de la manifestation.

Pour chacune des épreuves à label national, le programme type de course est proposé dans la section spécifique au label considéré. **Toute demande de modification de la programmation annoncée devra faire l'objet d'une demande de validation à la Commission des Épreuves Nationales.**

La Fédération Française de Triathlon délègue l'organisation des Épreuves Nationales suivantes :

- **Triathlon :**
  - Le Championnat de France Individuel de Triathlon (toutes catégories et Groupes d'Âges),
  - Le Championnat de France Individuel de Para Triathlon,
  - Le Championnat de France Individuel Distance L de Triathlon,
  - Le Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon,
  - Les ½ Finales du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon (par zone),
  - Le Championnat de France Individuel de Cross Triathlon,
  - Le Championnat de France Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon,
  - Le Grand Prix, Championnat de France des Clubs de Division 1 et Division 2 de Triathlon,
  - Les demi-finales du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon,
  - Le Championnat de France des clubs de Relais mixte de Triathlon, toutes catégories et Juniors,
  - La Finale du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon,
  - La Coupe de France des Clubs de Triathlon,
  - La Coupe de France des Jeunes de Triathlon,
  - La Coupe de France des Clubs de Triathlon Masters.

- **Duathlon :**
  - Le Championnat de France Individuel de Duathlon (toutes catégories et Groupes d'Âges),
  - Le Championnat de France Individuel Distance L de Duathlon,
  - Le Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon,
  - Le Grand Prix, Championnat de France des Clubs de Division 1 et Division 2 de Duathlon,
  - Les demi-finales du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Duathlon,
  - La Finale du Championnat de France des Clubs de Division 3 de Duathlon,
  - La Coupe de France des Clubs de Duathlon.

- **Triathlon et Duathlon des Neiges :**
  - Le Championnat de France Individuel des Neiges de Triathlon et/ou Duathlon,

- **Bike & Run :**
  - Le Championnat de France de Bike & Run.

- **Aquathlon :**
  - Le Championnat de France Individuel d'Aquathlon,
  - Le Championnat de France Individuel Jeunes d'Aquathlon.

- **Raid :**
  - Le Championnat de France de Raid Jeunes,
  - Le Championnat de France de Raid Adultes.

- **Swimrun :**
  - Le Championnat de France distance L de Swimrun.

L'Organisateur a la charge, sous contrôle de la F.F.Tri, de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- après la validation du service de la communication de la F.F.Tri, de la production, transmission et mise en place de tous supports d'information (plaquettes, programmes, affiches, etc.) et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation,

- la mise en place logistique et technique de la ou des course.s, et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement,

- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement,

- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant.

- utiliser le logiciel mis en place par la fédération pour la gestion des inscriptions de toutes les épreuves inscrites au programme.

- s'engage à traiter avec un prestataire de chronométrage et des animateurs agréés par la F.F.Tri (cf. liste aux rubriques concernées).

L'Organisateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

- **Au moment de la candidature** :
  - la ou les lettres d'avis favorable.s de la ou des mairie concernée.s ;
  - la lettre d'avis de sa ligue régionale ;
  - un dossier technique précisant :
    - le programme prévisionnel,
    - les parcours et plan d'implantation prévisionnels.

- **6 mois minimum** avant l'événement, un dossier technique complété comprenant :
  - programme définitif validé par l'Officiel Référent,
  - organigramme du comité d'organisation,
  - plan de la ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement,
  - plan des zones départ et arrivée natation et de l'aire de transition,
  - plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes,
  - plan des parcours avec profils et dénivelés pour le cyclisme et course à pied,
  - positionnement de la sécurité (signaleurs ou CB),
  - plan de secours et d'intervention,
  - timing du montage de la logistique matériel,
  - plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée,
  - faire valider par le service Communication de la F.F.Tri le visuel de l'affiche de la manifestation.

- **15 jours minimum** avant l'événement, un dossier technique comprenant :
  - avis préfectoral,
  - différents arrêtés municipaux,
  - contrôle sanitaire de l'eau de baignade et l'avis du référent (ARS, préfecture, …),
  - faire valider par le service Communication de la F.F.Tri les visuels de l'ensemble des supports de communication de la manifestation.

40 jours, au plus tard après la validation du calendrier des Épreuves Nationales, un ou plusieurs Officiel.s Délégué.s Technique.s est/sont nommé.e.s par la CNOA.

Entre la validation du calendrier et la nomination du/des Officiel.s Délégué.s Technique.s, l'Organisateur parachève le dossier technique de l'épreuve. Il a la possibilité de bénéficier des conseils du service fédéral «Direction de la Vie Sportive»**. Par contre, il ne peut pas publier, mettre en ligne, des informations et des visuels non validés.**

Entre 40 et 50 jours après la validation du calendrier des Épreuves Nationales, le secteur fédéral de la Direction de la Vie Sportive informe l'Organisateur de l'identité et des coordonnées du/des Officiel Délégué.s Techniques nommé.s.

Dès lors, ce DT devient référent du label et de l'Organisateur. Il a pour mission de :

- coordonner les réunions techniques et logistiques nécessaires,
- veiller à ce que tous les aspects des règles de compétition des Épreuves Nationales et du Cahier Technique (CT) soient respectées,
- accompagner l'organisation pour que les compétitions se déroulent dans un cadre de sécurité optimum pour les athlètes,
- assurer la liaison de l'information avec l'arbitre principal,
- gérer la ou les courses à label.

Dans le cadre d'une première organisation d'une Épreuve Nationale, d'un changement de site, de parcours, d'organisateurs par rapport à une édition précédente, le Délegué Technique Référent organise une visite «terrain» et rencontre l'Organisateur. De son côté, l'officiel Délégué Technique Référent, même si l'opération est une réédition, peut solliciter une rencontre sur le site s'il l'estime nécessaire. **Dans le cadre d'une épreuve à destination des jeunes, l'Officiel Référent sera accompagné d'une membre de la D.T.N., qui participera également à au moins une réunion téléphonique.**

Dans tous les cas, **l'officiel Délégué Technique organise idéalement au minimum 4 réunions Pré-compétition** (3 téléphoniques et une 1 physique) suivant un calendrier à convenir avec l'Organisateur dès le premier contact. Dans ces réunions, l'Organisateur peut associer les membres de son organisation qu'il juge utiles. De son côté, l'Organisateur peut également s'adjoindre le concours des secteurs fédéraux «le service de la Vie Sportive et Communication & Marketing». Chaque réunion et rencontre fait l'objet d'un compte rendu que l'officiel DéléguéTechnique transmettra à l'Organisateur, à l'Officiel Délégué Technique Assistant, au secteur fédéral «Direction de la Vie Sportive», la CEN et la CNOA

Globalement, l'ordre du jour de ces réunions sera :

R1	Conditions d'accès des concurrents aux différentes courses Programmation des courses & protocoles Classements à réaliser Visuels de communication Marketing fédéral Animateurs et chronométreur labellisés Calendrier de réunions et de visites
R2	Accès au site et aux parkings Accueil et dotation des athlètes Aire de Transition Aire d'appel et de départ Parcours optimisation et mesures Aire d'arrivée Espaces et locaux (presse, antidopage, protocole, arbitrage…) La mise en sécurité des parcours et du site La sécurité médicale (Description plan de sécurité DPS) Encadrement sécuritaire (bateaux, motos, VTT…) Le détail de l'ensemble du fonctionnement et de la logistique précisé dans ce cahier des charges
R3	Point parcours (changement par rapport à validation R2) Aire d'appel et de départ – transition Ravitaillements Penalty box Sécurité médicale (placement et fonctionnement) Placement des signaleurs sur les parcours Pointage des athlètes sur les parcours Point antidopage (local et aménagement) Les ressources humaines de l'organisation pour mise en place et l'enlèvement du matériel fédéral Analyse de l'eau Annulation d'une ou des épreuves pour causes météorologiques, qualité de l'eau.... Protocole Point des Inscriptions Accréditations Hébergement – Restauration Encadrement sécuritaire (bateaux, motos, VTT…) Matériel et visuels fédéraux
R4 A J-15	Validation du projet de la présentation de Course Contrôle organigramme et les moyens de communication (radios, …) Prévision des horaires arrivée sur le site des Officiels Mise en place de rencontres avec l'Organisateur et les responsables de secteurs à J-1 Réglage des détails d'ensemble du fonctionnement et de la logistique

- **A J-6 de la première épreuve :**
  - Fermeture des inscriptions.

- **Entre J-2 et J-1, l'Organisateur présente à l'Officiel Délégué Technique Référent :**
  - Les responsables de secteur.
  - Les locaux (antidopage, arbitres, restauration, accueil,…).
  - La logistique du site central (aire de transition arrivée, podiums).
  - Les parcours et leur mise en sécurité.
  - Il remet également les badges, les tickets repas éventuels pour la totalité de l'équipe fédérale au Délégué Technique Assitant.

Le Délegué Technique Référent contrôle tous les points décrits dans le Dossier Technique de l'épreuve et demande éventuellement à l'Organisateur de bien vouloir se mettre en conformité par rapport aux obligations décrites dans le présent Cahier des Charges.

- **Le Jour J :**
  - L'Organisateur présente l'officiel Délégué Technique au service médical.
  - L'officiel Délégué Technique Référent est le directeur de course. Il donne le ou les départs après le «top sécurité» de l'Organisateur. Il prend les décisions nécessaires en cas d'URGENCE sur des situations :
    - pouvant mettre en péril la sécurité des athlètes et des spectateurs
    - ne respectant pas l'équité et l'éthique sportive
  - L'officiel Délégué Technique coordonne la cérémonie protocolaire.

- **Entre J+3 et J+10 :**
  - L'officiel Délégué Technique Référent met en place une réunion de débriefing avec l'Organisateur. Cette réunion fait l'objet d'un compte rendu transmis à l'Arbitre Principal (AP), à l'Organisateur, au secteur fédéral «Direction de la Vie Sportive», et à la CEN.
  - L'officiel Délégué Technique rédige un Compte Rendu d'Animation et de Chronométrie, qu'il communique à ces acteurs, ainsi qu'à la Direction de Vie Sportive.

- **Service Fédéral «Direction de la Vie Sportive» :**
  - A tout moment, aux heures de bureau de la F.F.Tri du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00, l'Organisateur peut contacter le service de la Direction de la Vie Sportive au 01 49 46 13 50, qui répondra à vos questions.

ACCESSIBILITÉ AUX EPREUVES

EPREUVES DE TYPE JEUNES

Épreuves concernées

Les épreuves de type jeunes sont :

- le Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon ;
- le Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon ;
- le Championnat de France Individuel Jeunes d'Aquathlon ;
- le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon ;
- le Championnat de France des Clubs de Relais Mixtes ;
- le Championnat de France de Raid Jeunes ;
- la Coupe de France des Clubs de Triathlon.

Catégories d'Âge - Jeunes

Catégorie	Âge atteint au cours de la saison		Années		DIST. XS	DIST. S	DIST. M	DIST. L à XXL
Benjamin	12	13	2010	2011	X	-	-	-
Minime	14	15	2008	2009	X	-	-	-
Cadet	16	17	2006	2007	X	X	-	-
Junior	18	19	2004	2005	X	X	-	-

EPREUVES DE TYPE ADULTES

Epreuves concernées

Les épreuves de type adultes regroupent l'ensembles des labels fédéraux, hors les épreuves citées en catégorie jeunes.

Catégories d'Âge - Adultes

Groupes d'Âges		Âge atteint au cours de la saison		Années		DIST. XS	DIST. S	DIST. M	DIST. L à XXL
18-19	-	18	19	2004	2005	-	-	X	X
20-24	-	20	24	1999	2003	X	X	X	X
U 23 *	-	18	23	2000	2005	▪	X	X	▪
25-29	-	25	29	1994	1998	X	X	X	X
30-34	-	30	34	1989	1993	X	X	X	X
35-39	-	35	39	1984	1988	X	X	X	X
40-44	Master	40	44	1979	1983	X	X	X	X
45-49	Master	45	49	1974	1978	X	X	X	X
50-54	Master	50	54	1969	1973	X	X	X	X
55-59	Master	55	59	1964	1968	X	X	X	X
60-64	Master	60	64	1959	1963	X	X	X	X
65-69	Master	65	69	1954	1958	X	X	X	X
70-74	Master	70	74	1949	1953	X	X	X	X
75-79	Master	75	79	1944	1948	X	X	X	X
80-84	Master	80	84	1939	1943	X	X	X	X
85-89	Master	85	89	1934	1938	X	X	X	X
90-94	Master	90	94	1929	1933	X	X	X	X
95-99	Master	95	99	1924	1928	X	X	X	X

* la catégorie «U23» ne concerne que les championnats individuels distance S de Triathlon et de Duathlon et les championnats de France des clubs de division 1 de Triathlon et de Duathlon

Dans l'éventualité où le Championnat de France Individuel Jeunes Triathlon ou Duathlon, se déroule en parallèle du Championnat adultes dans la discipline concernée, le titre de la 18-19 ne sera pas attribué lors de l'épreuve adultes.

MATÉRIEL DE COURSE

Pour chacune des Epreuves Nationales, la Fédération Française de Triathlon déploie du matériel de visibilité (de la F.F.Tri et de ses partenaires) et du matériel technique nécessaire à l'épreuve considérée. Un chemin de Fer du matériel fédéral est construit au regard de l'importance de la manifestation et du calendrier du moment. Une liste du matériel sera communiquée en début d'année à chaque Délégué Technique Référent.

A titre informatif, vous trouverez ci-dessous le détail (non-exhaustif) de la visibilité terrain mise à disposition par la F.F.Tri sur les Épreuves Nationales :

- Le « **Camion Grand Prix de Triathlon** » est déployé sur les étapes du Grand Prix de Triathlon. Il est composé de :
  - Une Arche d'arrivée rigide, avec une personnalisation par épreuve ;
  - Un parc à vélo pour accueillir 34 équipes ;
  - Bouées gonflable pour le parcours natation ;
  - Deux Arches gonflables (3m intérieur) - F.F.Tri et partenaire ;
  - Structure pour le podium 3 marches, et fond de podium avec une personnalisation par épreuve ;
  - Matériel nécessaire pour le départ natation (hors ponton de départ) ;
  - Stand fédéral gonflable (5x5m) - avec le matériel nécessaire pour son animation ;
  - Stands des partenaires fédéraux ;
  - Kit de chasubles Presse, Photos, Motos, et Prod TV ;
  - Moquette nécessaire pour l'Aire de Triathlon et la Zone d'Arrivée ;
  - Banderoles et Oriflammes F.F.Tri et partenaires fédéraux.

- Le « **Véhicule dédié Duathlon** » est déployé sur le Grand Prix de Duathlon et sélectifs de Duathlon. Il est composé de :
  - Une Arche d'arrivée rigide, avec une personnalisation par épreuve ;
  - Totem de Départ ;
  - Un parc à vélo pour accueillir 34 équipes ;
  - Structure pour le podium 3 marches ;
  - Arche gonflable F.F.Tri ;
  - Kit de chasubles Presse, Photos et Motos ;
  - Banderoles et Oriflammes F.F.Tri et partenaires fédéraux.

- Le « **Camion dédié Championnats de France Individuel** » est déployé sur les Championnats de France Individuel Distance S de Triathlon, Duathlon et Aquathlon. Il est composé de :
  - Une Arche d'arrivée rigide, avec une personnalisation par épreuve ;
  - Un parc à vélo pour accueillir 34 équipes ;
  - Bouées gonflable pour le parcours natation ;
  - Deux Arches gonflables (3m intérieur) - F.F.Tri et partenaire ;
  - Structure pour le podium 3 marches, et fond de podium avec une personnalisation par épreuve ;
  - Kit de chasubles Presse, Photos et Motos ;
  - Banderoles et Oriflammes F.F.Tri et partenaires fédéraux.

- La « **Caisse Communication** » est composée de :
  - Stand fédéral (3x6m) - avec le matériel nécessaire pour son animation ;
  - Kit de chasubles Presse, Photos et Motos ;
  - Banderoles et Oriflammes F.F.Tri et partenaires fédéraux.

- La « **Caisse Technique** » et la « **Caisse Technique - Raid/Swimrun** » est composée de :
  - Matériel spécifique ;
  - Kit de chasubles Presse, Photos et Motos ;
  - Banderoles et Oriflammes F.F.Tri et partenaires fédéraux.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

L'Organisateur s'engage à assurer l'accueil, la réception, le stockage, l'enlèvement du matériel fédéral suivant un planning établi par la F.F.Tri. Dans un cadre général, le matériel est livré le vendredi (début d'après-midi) précédent la manifestation, et l'enlèvement le lundi suivant la manifestation directement sur le site de course, et en un même lieu. Il devra s'assurer que le lieu de livraison ou d'enlèvement dispose d'un revêtement de bitume.

Dans le cadre d'un déploiement d'un camion dédié, l'Organisateur doit prévoir un espace de stationnement sur le site de course.

Dès réception de ce matériel, l'Organisateur est responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration de ce matériel et ceci jusqu'à son enlèvement. **Tout matériel volé, détérioré ou perdu sera facturé**.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Espace retrait des dossards

Un espace couvert est prévu pour le retrait des dossards comprenant une table d'accueil pour chaque catégorie d'âge et de sexe. L'organisateur devra prévoir une zone couverte et suffisamment grande pour accueillir les concurrents. L'espace doit être accessible aux personnes en situation de handicap.

Dans cet espace, l'organisateur devra prévoir un système de diffusion de l'exposé de course (à minima un PC, un vidéoprojecteur, et un écran) afin que l'Arbitre de course et le Délégué Technique Référent puissent assurer une permanence d'information aux athlètes.

A l'entrée de cet espace, au minimum, les documents suivants seront à afficher :

- plan global du site,
- plans des différents parcours,
- listes des participants,
- la fiche d'analyse de la qualité de l'eau en cas de natation hors «d'une zone de baignade réglementée»,
- horaires des courses et accès à l'aire de transition,
- horaires du protocole.

Salle (ou tente) d'arbitrage

Une salle protégée d'à minima de 20 m² est réservée aux arbitres de course, aménagée avec une table et un nombre de chaises correspondant au nombre d'arbitres.

Salle (ou tente) de presse *(selon nécessités fédérales)*

Une salle réservée à la Presse et équipée au minimum d'un accès Internet (Wifi) Haut-débit accessible sur le site.

Salle (ou tente) de production TV *(selon nécessités fédérales)*

Une salle réservée à la production TV, au calme et à proximité du site de course. La salle devra être équipée de points électriques, de tables et chaises, et pourra être fermée à clés.

Divers

- Une tente ou zone technique (à définir en fonction des besoins) permettant de stocker le matériel fédéral ;
- Une aire protégée pour l'éventuelle installation du village d'exposants ;
- Une aire réservée au stationnement des motos (Parc motos) ;
- Une aire parking VIP et une aire parking concurrents.

Équipements

- Mettre en œuvre le matériel pour signalisation et fléchage des parcours, panneaux identification véhicules ;
- Réaliser tous les sacs concurrents ;
- Fournir tous les produits liquides et solides pour les ravitaillements.

LA F.F.Tri EST EN CHARGE DE

- La mise à disposition de pavoisement fédéral en fonction du type d'épreuve.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

- Tout personnel de protection des circuits.
- Tout personnel de protection et de contrôle des entrées de l'aire de transition, du parc motos, et des salles à disposition de l'organisation.
- Tout personnel de mise en place et enlèvement des banderoles, (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire, (3 personnes minimum).
- Tout personnel et matériels de manutention pour réception, expédition et installation du matériel fédéral.
- Tout personnel de manutention pour évolution de l'aire de transition et des zones départ et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course.
- Tout matériel de manutention pour réception, expédition.
- Tout personnel pour montage et démontage du matériel fédéral (4 personnes minimum).
- Tout personnel de ravitaillements.
- Tout pilote de voiture, moto, embarcation au regard des véhicules prévus.
- Tout personnel médical, et assesseur au contrôle antidopage.
- Tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement.
- Tout personnel protocole et accueil.
- Tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards.

Pour le **Championnat de France Individuel de Para Triathlon**, l'Organisateur devra prévoir également :

- 10 Handlers (ou assistant) dédiés à la sortie de natation.
- Tout assistant nécessaire à la transition des athlètes demandeurs.

LA F.F.Tri EST EN CHARGE DE FOURNIR

- Sous réserve du Plan de Communication Fédéral, tout pigiste et photographe nécessaire ;
- Tout personnel nécessaire pour une production TV en cas de besoin ;
- Une équipe de trois personnes en charge de du transport, installation et entretien du matériel fédéral (Spécifique au GP Triathlon).

LA F.F.Tri EST EN CHARGE DE FOURNIR

- La désignation d'un ou plusieurs Officiels Techniques, assurant entre-autre la direction de course. Après désignation des Officiels, l'Officiel Délégué Technique Référent deviendra l'interlocuteur privilégié de la F.F.Tri pour l'Organisateur.
- La désignation des Oficiels de la course et prend en charge les frais afférant.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

- Des besoins en arbitrage complémentaires et prend à sa charge tous les coûts relatifs au complément d'arbitre fournis par la Ligue Régionale

Les inscriptions aux Épreuves Nationales, doivent s'effectuer obligatoirement par le système d'inscription en ligne proposé par la Fédération Française de Triathlon via l'ESPACE TRI 2.0.

Pour les Épreuves Nationales, les modalités et les règles d'inscriptions seront gérées et coordonnées par la Direction de la Vie Sportive, en collaboration avec l'organisation. L'ouverture des inscriptions pour les épreuves nationales restant la prérogative exclusive dudit service.

Hors les épreuves des Championnats de France de Clubs, les bulletins d'inscriptions des Épreuves Nationales seront mis en place directement via le compte Espace Tri de l'organisateur.

Pour information, les tarifs pratiqués par la F.F.Tri pour l'utilisation de ce dispositif sont de 5% TTC du montant total payé, hors coût du pass-compétition, avec un talon minimum de 1 euro TTC. La répartition des coûts est laissée à l'appréciation de l'organisation.

Sur la base du formulaire d'inscription en ligne de la manifestation considérée, chaque participant s'inscrit dans les délais prévus par la Réglementation Sportive en vigueur. Au-delà de la date définie par cette réglementation, l'Organisateur est libre de refuser les inscriptions hors-délai ou d'appliquer un coût d'inscription surtaxé, après l'autorisation de la Direction de la Vie Sportive.

Les inscriptions des courses de Championnats de France ne sont recevables que si elles sont validées soit par la F.F.Tri. Un contrôle sera effectué par la Direction de la Vie Sportive au plus vite après la date limite des inscriptions aux épreuves décrite dans la Règlement Sportive en vigueur.

LA F.F.Tri EST EN CHARGE DE

- Communiquer aux Ligues Régionales de Triathlon les quotas d'athlètes auxquels elles ont droit.
- Pour les courses à sélectif, de communiquer à l'Organisateur le listing des athlètes sélectionnés.
- Fournir à l'Organisateur les coordonnées des chronométreurs et animateurs labellisés pour l'année en cours.
- Publier les classements sur le site fédéral.
- Contrôler les inscrits par rapport aux sélectionnés ligues et qualifiés d'office sur les courses du Championnat.
- Élaborer un support numérique pour l'exposé de course.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

- Souscrire avec un prestataire de chronométrie agréé par la F.F.Tri selon une liste validée annuellement, disponible sur le site de la F.F.Tri.
- la déclaration de la manifestation sur le système Espace Tri 2.0 et d'utiliser le système d'inscription en ligne.

Enregistrement des participants

L'Organisateur, en collaboration avec la Direction de la Vie Sportive, est en charge de la réalisation des formulaires d'inscriptions en ligne pour toutes les épreuves nationales (à l'exception des épreuves par équipe de Type A). **Attention, pour cela, toutes les épreuves doivent être déclarées sur l'Espace Tri 2.0, et les inscriptions ne pourront s'ouvrir qu'après la validation de la Direction de la Vie Sportive, et se clôtureront obligatoirement 6 jours avant la manifestation considérée.**

Pour chaque épreuve, la Direction de la Vie Sportive effectue directement les contrôles des inscriptions avant l'épreuve, et communique aux personnes concernées le résultat de son contrôle.

L'Organisateur doit obligatoirement utiliser le système d'inscription en ligne Espace Tri 2.0 pour les Épreuves Nationales de sa manifestation.

Relevés de temps

Pour chaque discipline et calcul des classements, l'Organisateur négocie avec le prestataire de chronométrie le nombre de tapis de prise de temps nécessaire pour obtenir à minima, pour chaque concurrent :

- le temps par discipline,
- le temps de chaque transition,
- le temps total de l'épreuve,
- le comptage des tours pour les circuits en boucle,
- les pointages éventuels pour les demi-tours.

Cela signifie qu'à minima un tapis doit être placé immédiatement après la sortie d'eau (10 mètres maximum), un tapis à la sortie de la Transition 1, un tapis à l'entrée de Transition 2 et un tapis à la sortie de Transition 2 et à l'arrivée. Ceci afin de permettre d'obtenir les temps par discipline et pour chaque transition.

Si cela est nécessaire pour obtenir le comptage des boucles et/ou pour un demi tour : un, voir des, tapis doivent également être ajoutés.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

De l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la Réglementation Sportive en vigueur et des prédispositions locales (Préfecture, communes, …).

Des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'Organisateur.

Des moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement de la structure médicale.

Le dimensionnement des secours sera établi en accord avec la préfecture. Les secours devront être adaptés à la capacité d'accueil des concurrents, des formats de course proposés ainsi que de l'accueil du public.

Extrait de la Réglementation Sportive en vigueur :

«L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains et matériels adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc). Il a une obligation de moyens qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents et de mettre en place une chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'un éventuel blessé (parmi les concurrents, le public ou l'organisation). Le manquement de cette obligation peut engager sa responsabilité devant une juridiction civile, voire pénale.
Dans un raisonnement d'urgence absolue (accident, noyade…) et d'optimisation du délai d'intervention, il appartient à l'organisateur de prévoir la surveillance médicale des manifestations et à minima :

- *un nécessaire médical de premier secours, à un emplacement spécifique, à proximité des parcours et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident,*
- *un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de l'organisation,*
- *les personnes autorisées à intervenir sur la course, notamment pour des blessures minimes,*
- *d'informer les arbitres de la présence de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux.*

L'organisateur est tenu de faire connaître à la Ligue Régionale (et la Direction de la Vie Sportive) *le nom du responsable du secteur médical ou des secours de son organisation. Ce dernier a pour obligation de remplir l'enquête épidémiologique quand elle lui est confiée par le Médecin Fédéral Régional (MFR), et de lui renvoyer le questionnaire.»*

Spécificité du Secteur Natation

Qualité de l'eau

Pour une natation dans une «zone de baignade réglementée» : L'organisateur n'est pas tenu d'effectuer d'analyse de l'eau et se référera aux analyses officielles de la zone.

Pour une natation en dehors d'une "zone de baignade réglementée" : Dans le mois qui précède la manifestation, l'organisateur est tenu d'effectuer une analyse de l'eau dans les conditions suivantes :

- Communiquer les résultats au Président de Ligue et au médecin de Ligue au moins 15 jours avant la manifestation
- L'analyse devra comporter à minima le nombre d'entérocoques et le nombre d'Escherichia Coli en UFC/100 ml
- Le compte rendu d'analyse de l'eau devra être affiché, de façon visible, sur le lieu du retrait des dossards.
- Les résultats seront commentés de la manière suivante :
  - «Les résultats d'analyses sont inférieurs aux valeurs limites préconisées, la qualité de l'eau est jugée suffisante.»
  - «Les résultats d'analyses s'écartent des valeurs limites préconisées, la qualité de l'eau est jugée insuffisante. Les participants sont libres, au vu de l'information sur la qualité des eaux, de choisir ou non de prendre le départ de la course.»

En l'absence de production de compte rendu d'analyse, le Président de ligue, ou son représentant, informe l'organisateur de l'annulation de la partie natation.

L'organisateur sera attentif à l'évolution des conditions météorologiques, en particulier lors d'orages ou de fortes précipitations, car :

- la qualité bactériologique de l'eau peut être rapidement dégradée.
- la sécurité des athlètes peut ne plus être assurée.

Annulation d'une partie de la course

Annulation de la partie Natation

Si la partie Natation est annulée, celle-ci doit être remplacée par une partie pédestre.

Le Triathlon est transformé en Duathlon et la durée de course ne peut excéder les horaires imposés par les divers arrêtés. Si l'épreuve fait partie d'un championnat ou d'un challenge, elle conserve sa valeur dans le championnat ou challenge considéré.

Dans le cadre d'un Aquathlon, si la partie natation est annulée, l'épreuve sera annulée.

Annulation de la partie Vélo

Si la partie vélo est annulée, l'épreuve est transformé en Aquathlon et la durée de course ne peut excéder les horaires imposés par les divers arrêtés. Si l'épreuve fait partie d'un championnat ou d'un challenge, elle conserve sa valeur dans le championnat ou challenge considéré.

Dans le cadre d'un Triathlon, si les conditions météorologiques imposent l'annulation des deux disciplines, l'épreuve sera annulée.

LA F.F.Tri EST EN CHARGE DE FOURNIR

- Des coûts afférents à la présence du Délégué Fédéral Antidopage en charge de la tenue du contrôle ;
- De la notification des athlètes, suite au desiderata du médecin préleveur.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

- La mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté comme défini par la F.F.Tri Des bouteilles d'eau, en verre, bouchonnées seront mises à disposition. Le cheminement entre l'arrivée et le local antidopage devra être jalonné par des affiches ou panneaux verticaux.
- Le local de contrôle anti-dopage équipé d'une table de 2m comprend : 2 WC et une salle attenante et d'au minimum 10 chaises.
- La fourniture de bénévoles majeurs appelés «Chaperons», chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité se fera fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur.

Aménagement type d'un contrôle Anti-dopage

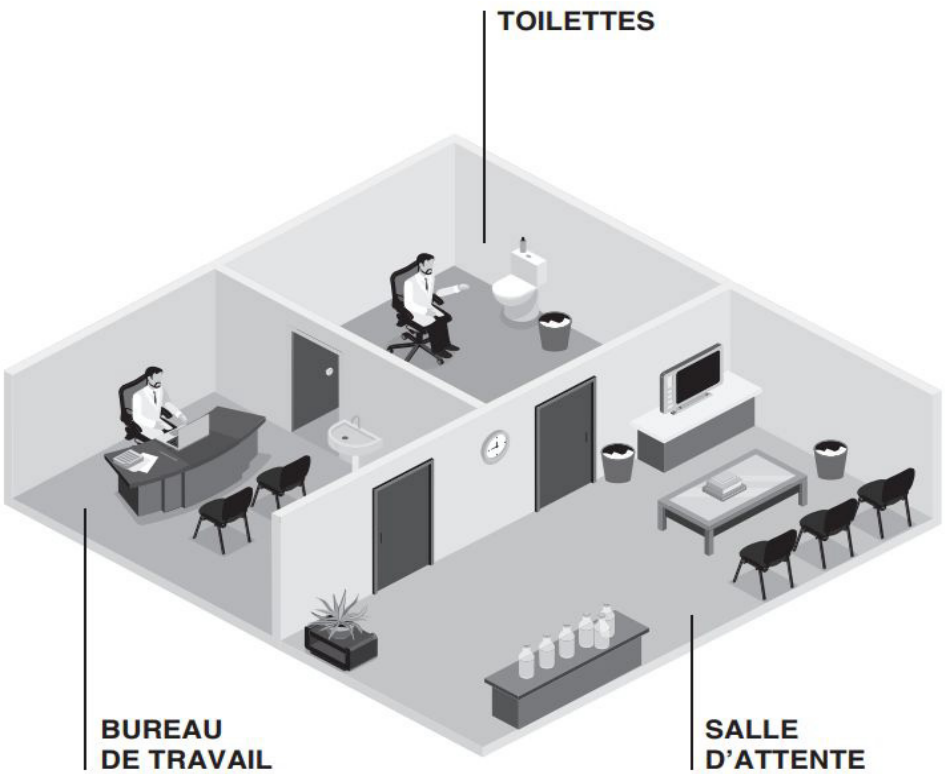

Marketing & Partenariats

La F.F.Tri affiche ses partenaires sur les Épreuves Nationales à label fédéral. L'Organisateur d'une épreuve nationale à label fédéral est tenu de prendre connaissance des contraintes imposées par le Cahier des Charges avant de signer sa convention avec la F.F.Tri.

Il est, par cette signature, lié au respect de l'image des partenaires fédéraux, et à l'affichage de cette image sur la base des contraintes indiquées au Cahier des Charges.

Un partenariat nouveau peut être contracté par la F.F.Tri ou par l'Organisateur après la signature de la convention entre la F.F.Tri et l'Organisateur. Si tel est le cas la F.F.Tri et l'Organisateur s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour répondre à la demande d'affichage du partenaire nouveau.

En cas de conflit de partenaires "nouveaux" (après signature de la convention) sur un même secteur d'activités, entre la F.F.Tri et l'Organisateur, les intérêts du partenaire le plus "ancien" (base date signature du contrat) sont privilégiés.

Droits de diffusion Télévisuelle et Web

La F.F.Tri est propriétaire des droits de diffusion de toutes les épreuves labellisées au titre des Épreuves Nationales.

Elle a, au cas par cas, conclu des contrats de diffusions télévisuelle et/ou internet et peut produire des images des épreuves, dans les formats d'émission qui lui ont été accordés.

En fonction des contrats, les images peuvent être produites sous divers formats pour des diffusions en différé ou en direct. Les conditions opérationnelles en découlant sont précisées à l'Organisateur en temps voulu.

En ce qui concerne les épreuves non-insérées au contrat fédéral de diffusion, l'Organisateur est tenu de demander l'accord écrit de la Fédération s'il souhaite lui-même négocier un contrat de diffusion.

Dans le cas où l'Organisateur négocie lui-même un contrat de diffusion, il est tenu de financer la production d'images liée à son contrat et s'engage à remettre à la F.F.Tri une copie du Prêt à Diffuser (PAD) avant toute diffusion.

Plan de communication

Le plan de communication est défini au niveau national par la F.F.Tri et au niveau local par l'Organisateur. Ce dernier doit solliciter un accompagnement du service Communication & Marketing de la F.F.Tri. pour la mise en œuvre du plan média au niveau régional. Un guide de la communication sera disponible en début d'année.

L'ensemble des supports de communication relatifs à une épreuve nationale doit être soumis à la validation de la F.F.Tri avant diffusion / parution. A minima, l'Organisateur s'engage à créer une affiche officielle, une arche d'arrivée (rigide) ainsi qu'un fond de podium (hors Grand Prix de Triathlon de 1ère Division et Championnats de France Jeunes où l'arche d'arrivée et le fond de podium sont fournis par la F.F.Tri).

L'intitulé exact du label fédéral de l'épreuve doit apparaître en toutes lettres sur l'ensemble des supports de communication. Aussi, l'Organisateur s'engage à transmettre, par l'intermédiaire du Délégué Technique Référent l'ensemble de ses supports de communication pour validation du Service Communication F.F.Tri :

- **90 jours au minimum avant l'épreuve** pour l'affiche officielle de la manifestation,
- **et 30 jours au minimum avant l'épreuve** pour le reste des supports de communication (à minima, le fond de podium et l'arche).

Visibilité terrain

Au regard de ses partenariats la F.F.Tri prévoit le matériel nécessaire au pavoisement conclut. A minima, la F.F.TRI et ses partenaires devront apparaître sur l'ensemble des supports de visibilités réalisés (affiche, arche, fond de podium, etc...).

Pour l'ensemble des Epreuves Nationales, les 30 dernières mètres de la ligne d'arrivée sont exclusifs à la F.F.Tri et ses partenaires.

Accueil VIP

En fonction de la demande de la F.F.Tri., l'organisateur s'engage à installer aux abords de la zone d'arrivée, un espace couvert dédié aux VIP, invités par la F.F.Tri. et par lui-même, via une accréditation. Cet espace doit être équipé d'assise, d'une TV (pour la retransmission de l'épreuve - sous réserve qu'elle soit diffusée en live).

Cet espace doit proposer une collation aux convives. L'organisateur peut solliciter les services d'un traiteur. Dans le cas contraire, il veillera à avoir à disposition des denrées alimentaires et un réfrigérateur avec des boissons à disposition.

Cette disposition est obligatoire pour les étapes du Grand Prix de Triathlon.

PARTENARIATS D'UNE EPREUVE NATIONALE

Les Épreuves Nationales sont la propriété exclusive de la F.F.Tri. L'Organisateur se voit délivrer les droits d'organisation du championnat considéré. La F.F.Tri. négocie ses accords de partenariat pour l'ensemble des épreuves nationales. Seuls les droits marketing, hors exclusivité préemptées par la F.F.Tri., pourront être alors exploités par l'Organisateur de l'épreuve.

A noter toutefois que ces droits marketing devront faire l'objet d'une validation préalable de la F.F.Tri.

Dans le cas où l'un de ses partenaires est en concurrence avec un partenaire de la F.F.Tri., l'organisateur ne sera pas autorisé à afficher ledit partenaire pendant les courses à label national, ni sur les supports de visibilité dédiés à cette épreuve.

Concernant les courses de type "Open", l'organisateur est libre de passer des accords contractuels avec les partenaires de son choix.

Ci-dessous le détail des partenariats par secteur d'activité :

Secteur préemptés par la F.F.Tri.	Aqua indiv	Dua indiv jeunes	Dua indiv S	Tri indiv jeunes	Tri indiv S	Tri indiv L	Para Tri	Ligue Régionale	Relais Mixte Tri	Grand Prix Tri	Autres épreuves
Textile Natation et Triathlon	*Possibilité d'activer un stand sur les épreuves de son choix*										
Nutrition sportive et compléments alimentaires du sportif *Boissons énergisantes inclues*	*Possibilité d'activer un stand sur les épreuves de son choix*										
Équipements du vélo et du cycliste *Roue, jantes, pneus et accessoires*										R	
Distribution d'équipement sportif *Physique et en ligne*	NE	NE	NE	NE	NE				NE	E	
Hôtellerie											
Automobile et location automobile	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Distribution spécialisée *Physique et en ligne*							E				
Horlogerie et montres connectées	R			R	R	R			R		
Informatique											
Assurance et affacturage	E			E	E	E	E	E	E	E	
Sécurité ferroviaire *Maintenance et travaux*	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E
Bâtiments et travaux publics											
Mutuelle et Mutuelle d'assurance											
Fournisseur d'énergie										R	
Banque											

E	Partenaire exclusif	NE	Partenaire non-exclusif	R	En cours de recherche avec exclusivité potentielle

Les partenaires de la F.F.Tri. peuvent être partenaires d'un ou plusieurs labels fédéraux. L'organisateur est tenu informé au plus tard 90 jours avant la date de l'épreuve. Les partenaires fédéraux devront être associés à l'ensemble du plan de communication de l'organisateur et l'utilisation de leur logo devra faire l'objet d'une validation préalable de la part du service communication/marketing de la F.F.Tri.

La F.F.Tri. et l'Opérateur peuvent envisager d'occuper d'autres secteurs d'activités en cas d'accords de partenariat signés après le début de la période de 90 jours avant la date de l'épreuve. Si tel est le cas, la F.F.Tri. et l'organisateur se tiendront informés de l'avancement de leurs prospections et négociations respectives. En cas d'accords parallèles sur le même secteur d'activité, la priorité sera donnée à la F.F.Tri. avant le 1er février de l'année de l'épreuve et à la partie ayant signé son contrat de partenariat en premier après cette date.

Cas particulier du Grand Prix de Triathlon

La dénomination officielle de ce championnat est « Grand Prix F.F.Tri. de Triathlon », dénomination à utiliser à l'exclusion de toute autre sur les supports de communication. Tout de même, la F.F.TRI se réserve le droit de modifier cette dénomination (en concertation avec un éventuel partenaire titre). Elle tiendra informé l'opérateur des modifications, le cas échéant.

Le « Grand Prix de Triathlon » fait l'objet d'une charte graphique spécifique définie et validée par le secteur Communication/Marketing de la Fédération Française de Triathlon. Les opérateurs des étapes du « Grand Prix de Triathlon, Championnat de France des Clubs de Division 1 » sont soumis au respect de la charte graphique sur l'ensemble des supports de communication dédiés à l'épreuve.

L'opérateur sera tenu d'utiliser cette nouvelle dénomination (label et logo) sur l'ensemble des supports de communication et de respecter l'exclusivité sectorielle de ce dernier.

La F.F.Tri. remet aux opérateurs concernés les éléments de la charte graphique au plus tard 90 jours avant la première étape du championnat.

Plan de banderolage

Le service communication & marketing de la F.F.Tri. communiquera à l'organisateur les détails et modalités de la présence terrain des partenaires fédéraux (plan de banderoles) au plus tard un mois avant l'événement. Si d'autres partenariats devaient être conclus après cette date, la F.F.TRI transmettra à l'organisateur, l'identification terrain inhérente à ces nouveaux accords une semaine au plus tard après la signature du ou des contrats.

Zone réservée à la F.F.Tri. et ses partenaires	Aqua indiv	Dua indiv jeunes	Dua indiv S	Tri indiv jeunes	Tri indiv S	Tri indiv L	Para Tri	Coupe de France	Grand Prix Dua	Grand Prix Tri	Autres épreuves
Zone de départ	X	X	X	X	X			X		X	
Fond photos										X	
Parcours natation										X	
Sortie natation										X	
Aire de transition										X	
Parcours cyclisme										X*	
Parcours course à pied										X*	
Zone d'arrivée (30 dernier mètres)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Arche d'arrivée	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X*	
Fond de podium	X	X	X	X	X	X	X	X		X*	
Fond d'interview					X	X	X	X		X*	
Village partenaire										X*	

** se rapprocher du service communication & marketing de la F.F.Tri.*

Village Exposants

Au regard de ses accords de partenariat, la F.F.Tri. peut solliciter la présence d'un stand partenaire sur le village exposant, à ce titre il peut vous être demandé de mettre en place une tente (avec tables et chaises) équipée d'une arrivée électrique.

La F.F.Tri. s'engage à en faire la demande au moins 1 mois avant l'événement considéré.

Dans le cadre du Grand Prix de Triathlon, l'organisateur devra prévoir un espace village sur le site principal de l'événement. L'emplacement du village devra être positionné de façon à garantir l'accessibilité et sa visibilité au plus grand nombre.

La F.F.Tri. validera l'implantation des stands des partenaires fédéraux.

ANIMATION & REMISE DES PRIX

Animation

L'Organisateur est tenu d'engager un nombre d'animateurs, défini ci-après, agréés par la F.F.Tri correspondant à son type d'épreuve et selon une liste validée annuellement.

L'Organisateur prend en charge la prestation des animateurs, pendant la course et la cérémonie de remise des prix, les honoraires et les frais correspondants, la fourniture du matériel d'animation et de sonorisation. La prise en charge de la restauration et de l'hébergement est à la charge de l'Organisateur en dehors des quotas octroyés par la F.F.Tri. La Direction de la Vie Sportive et à minima l'un des animateurs, devront être associés à la mise en place du protocole de sonorisation et d'animation (puissance, portée des micros, dispositif de retour son, écran géant, …).

Cas du Championnat de France des Clubs de Division 1 de Triathlon (Grand Prix) : uniquement sur ce circuit, le choix des animateurs agréés revient à la F.F.TRI, la prise en charge de la prestation restant à la charge de l'Organisateur.

ÉPREUVE LABELLISÉE	OBLIGATION
Grand Prix de Triathlon - Division 1 & 2	**2 animateurs labellisés avec à minima un animateur labellisé 3 étoiles** *Sur les étapes du Grand Prix - Championnat de France des Clubs de D1 de Triathlon, les animateurs sont nommés par la F.F.Tri en collaboration avec l'organisateur*
Championnat de France Individuel de Triathlon	
Championnat de France Individuel distance L/XL de Triathlon	
Championnat de France des Jeunes de Triathlon / Duathlon	
Championnat de France des Clubs de Relais Mixte	
Championnat de France d'Aquathlon	
Coupe de France des Clubs	
Grand Prix de Duathlon - Division 1 & 2	**2 animateurs labellisés avec à minima un animateur labellisé 2 étoiles**
Championnat de France Individuel de Duathlon	
Championnat de France Jeunes des Ligues Régionales de Triathlon	
Championnat de France Individuel distance L/XL de Duathlon	
Finale Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon / Duathlon	**1 animateur labellisé à minima 1 étoile.**
Championnat de France de Triathlon des Neiges	
Championnat de France de Cross Triathlon	
Championnat de France de Swimrun	
Championnat de France des Raid - Adultes et Jeunes	
Coupe de France des Clubs de Raid - Finale	
Championnat de France de Bike & Run	
Championnat de France de Para Triathlon	
1/2 finale du Championnat de France des Clubs D3 de Triathlon / Duathlon	**1 animateur labellisé à minima Stagiaire**
1/2 finale du Championnat de France des Jeunes de Triathlon	

Grilles de Prix (financière)

Lorsque la F.F.Tri est en charge du versement de la Grille de Prix, il s'effectue sous réserve du résultat du contrôle antidopage éventuellement pratiqué sur l'épreuve.

Lorsque le montant de la «Grille de Prix» est laissé à l'appréciation de l'Organisateur. Elle est réglée directement par l'organisateur sous réserve du résultat du contrôle antidopage éventuel. Le montant de la grille de prix devra être communiquée et remis à la F.F.Tri à minima 3 mois avant la date de l'épreuve. Elle devra être équitable pour les hommes et les femmes.

Les grilles de prix sont interdites sur les courses jeunes.

Dispositif minimum de sonorisation

Pour l'ensemble des Epreuves Nationales, l'Organisateur doit à minima faire en sorte que :

- **Zone de départ *(natation ou course à pied)* :** Cette zone est efficacement sonorisée afin de permettre l'animation et l'appel des athlètes et/ou des équipes, sans décrochage et audible ;
- **Zone d'arrivée :** Cette zone est sonorisée sur toute sa longueur ;
- **Parcours natation :** L'Organisateur doit fournir un système de communication permettant le retour son vers l'animation sur site, via un animateur dans une embarcation ;
- **Parcours cyclisme :** L'Organisateur doit fournir un système de communication permettant le retour son vers l'animation sur site, via un animateur sur une moto ;
- **Parcours course à pied :** L'Organisateur doit fournir un système de communication permettant le retour son vers l'animation sur site, via un animateur sur un VTT ou une moto ;
- **Aire de transition :** Cette zone est sonorisée dans sa globalité ;
- **Zone podium :** Cette zone est sonorisée dans sa globalité.

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Pour l'ensemble des Epreuves Nationales, les remises de prix doivent respecter les recommandations définies dans la fiche technique spécifique.

En fonction du type d'épreuve, il existe deux types de remises de prix, qui devront, dans tous les cas, respecter le format, les procédures et les récompenses attribuées :

- les remises de prix «officielles» présentées immédiatement après l'arrivée,
- les remises de prix «facultatives» présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée.

Cas particulier de la présence d'athlète(s) de nationalité étrangère présent(s) dans le classement scratch d'un Championnat de France : Une cérémonie protocolaire, indépendante de la cérémonie protocolaire du Championnat de France, sera effectuée avec les athlètes de nationalité étrangère. A l'issue de cette remise des prix particulière, se tiendra la cérémonie protocolaire du Championnat de France.

Format

- Le podium d'animation et le podium protocolaire (ils peuvent être associés) devront être positionnés sur une scène surélevée ou un car podium.
- L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :
  - les partenaires Officiels de la F.F.Tri,
  - les partenaires Officiels de l'événement.
- Le fond de podium est aux dimensions (minimum) suivantes :
  - 2,5 mètres de hauteur,
  - 4 mètres de largeur.
- La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.Tri et ce dernier inclut :
  - les partenaires Officiels de la F.F.Tri,
  - les partenaires Officiels de l'événement.
- Le podium est composé de 3 marches, d'une surface minimum chacune de :
  - 1 mètre x 1 mètre dans les championnats de France individuel,
  - 2 mètres x 1 mètre dans les championnats de France des clubs
  - la face du podium est marquée avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite).
- L'accès à la zone podium est réservé aux personnes accréditées (officiels, VIP, Délégué Technique Référent, …). La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).
- Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

Procédure

Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.

- Prennent position à 10 mètres du podium, en ligne et dans l'ordre suivant :
  - le guide avec un coussin sur lequel sont positionnées les médailles,
  - les 3 athlètes récipiendaires dans l'ordre suivant :
    - 2ème du classement,
    - 1er du classement,
    - 3ème du classement,
  - les 2 personnalités maximum,
- Au lancement d'un jingle, annonçant le début du protocole, les participants au protocole s'avancent en ligne pour prendre place sur le podium et l'animateur annonce : «Cérémonie protocolaire du (le nom de la compétition)».
- Chaque participant prend place :
  - le guide, à gauche du podium (lorsque vous faites face au podium),
    - 2ème du classement, derrière la seconde marche,
    - 1er du classement, derrière la première marche,
    - 3ème du classement, derrière la troisième marche,
  - les personnalités, à droite du podium (lorsque vous faites face au podium).
- Dès que tout le monde est en position, l'animateur annonce : «**Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X / Madame X** (en mentionnant le titre et la fonction de la personnalité). **Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y / Madame Y** (en mentionnant le titre et la fonction de la personnalité)»;
- Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue :
  - «**Troisième du** (le nom de la compétition) **est** (le nom de l'athlète) **de** (pays/club)». L'athlète récipiendaire prend alors place sur la 3ème marche du podium.
  - «**Deuxième du** (le nom de la compétition) **est** (le nom de l'athlète) **de** (pays/club)». L'athlète récipiendaire prend alors place sur la 2ème marche du podium.
  - «**Premier(ère) et vainqueur du** (le nom de la compétition) **est** (le nom de l'athlète) **de** (pays/club)». L'athlète récipiendaire prend alors place sur la 1ère marche du podium.
- Une fois que les récipiendaires sont en place :
  - La personnalité remettant les médailles et le guide (porteur de médailles) se rapprochent du podium. La personnalité place la médaille autour du cou du l'athlète ou club classé à la 3ème position, puis à l'athlète ou club classé 2ème, et pour finir par l'athlète ou club classé à la 1ère position du championnat.
  - Le guide se saisit alors des bouquets de fleurs. Le guide (porteur des bouquets) de fleurs et la personnalité remettant le bouquet se rapprochent du podium. La personnalité remet les bouquets aux récipiendaires, dans l'ordre précédemment cité.
  - Après cela, le porteur et les personnalités reculent de 2 mètres pour se remettre à leur place initiale, et offrir à la presse une vue claire du gagnant.

- En option, une bouteille de méthode champenoise peut être offerte à chacun des 3 concurrents après que la cérémonie soit terminée.

- Lorsque le champagne a été offert, et que la presse a eu le temps suffisant pour travailler, le guide, les récipiendaires et les personnalités s'alignent de nouveau derrière le podium avant de s'éloigner de ce dernier.

Remises des prix par les Officiels

Deux personnalités maximum sont mandatées pour réaliser la cérémonie protocolaire, la première pour les médailles (et maillots, si nécessaire) et la seconde pour les bouquets de fleurs. Il conviendra de vous rapprocher du Délégué Technique Référent, et de l'Organisateur, en amont de cette cérémonie, afin de connaître les personnalités désignées pour remettre les récompenses.

Le Délegué Technique Référent et l'Organisateur veillent, d'un commun accord, au choix le plus approprié des personnalités désignées.

Les personnalités remettant les médailles et les fleurs sont choisies parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU/ETU, de la F.F.Tri, du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.

Si possible, les personnalités remettant les récompenses aux athlètes féminines et aux athlètes masculins sont différentes.

Une troisième personnalité peut être conviée à la cérémonie protocolaire dans le cadre d'une récompense spécifique à l'épreuve (cadeau partenaire).

Utilisation de l'hymne national ''La Marseillaise''

- **Cas n°1 : Championnat de France Individuel Jeunes (Duathlon, Triathlon, Aquathlon)**

Pour chaque catégorie d'âge, l'animateur débute par la remise des bouquets, des médailles et des maillots pour les féminines individuelles, puis les masculins individuels, suivi des équipes féminines et pour terminer les équipes masculines. A l'issue de ces remises de prix, l'animateur rappelle l'ensemble des récipiendaires titulaires d'un maillot de champion de France. Les deux individuels montent sur la 1ère marche puis les deux équipes se positionnent de part et d'autre, ensuite l'animateur procède au lancement de l'hymne national.

Nb : Cette procédure est à répéter pour chaque catégorie d'âge, il est nécessaire d'anticiper le temps de réalisation de celles-ci, notamment pour le France d'Aquathlon où les catégories benjamin H et F mais également pour les catégories senior H et F et master H et F.

- **Cas n°2 : Championnat de France individuel Adultes (Duathlon, Triathlon, Bike and Run, Cross Triathlon[1])**

Pour les catégories «toutes catégories» féminine et masculine : Par catégorie récompensée, les féminines individuelles, puis les masculins individuels, suivi des équipes féminines[2] et pour terminer les équipes masculines[2], l'animateur débute par la remise des bouquets, des médailles et des maillots. A l'issue de chaque remise de prix, l'animateur procède au lancement de l'hymne national.

[1] Ces titres ne sont pas récompensés sur ces catégories
[2] Dans l'hypothèse du respect de la Règlementation des Epreuves Nationales et de la Réglementation Sportive, sur la classification des équipes sur les championnats individuels.

Pour les catégories ''Groupes d'âge'' homme et femme : Pour chaque catégorie d'âge, l'animateur débute par la remise des bouquets, des médailles et en débutant par la catégorie Senior 1 et les féminines, puis les masculins. Il répète cette procédure jusqu'à la dernière des catégories master récompensées. A L'issue de cette remise des prix, l'animateur rappelle l'ensemble des récipiendaires titulaires de la médaille d'or d'un maillot de champion de France GA.
Il positionne ceux-ci du mieux possible, en respectant la taille des récipiendaires, dès qu'il est arrivé à un résultat harmonieux, il procède au lancement de l'hymne national.

- **Cas n°3 : Championnat de France Bike and Run**

Pour les catégories sénior F et H, toutes catégories féminine, masculine et mixte, l'animateur débute par la remise des bouquets, des médailles et des maillots. A l'issue de chaque remise de prix, l'animateur procède au lancement de l'hymne national.

Nb : Pour cette épreuve, il faut considérer le binôme comme une individualité.

Rejoins la tribu TRIATHLON

Le label triathlon mixité a pour objectif de prendre en compte certaines valeurs telles que l'égalité de traitement des hommes et des femmes ainsi que le respect de leurs différences.

L'ensemble des épreuves nationales, quelques soient leurs niveaux de pratiques ainsi que leurs formats devront intégrer les items proposés dans le cadre de la politique fédérale et du soutien à la pratique du Triathlon Féminin.

Les 3 critères incontournables

Le socle commun à toutes les épreuves nationales :

- Proposer aux femmes et aux hommes un endroit qui leur sera réservé et dans lequel elles et ils pourront se changer en toute intimité. (voir cahier de préconisations label «Triathlon mixité»).
- Proposer des départs natation (triathlon) ou course à pied (duathlon) «séparés» ou «décalés». (voir cahier de préconisations label «Triathlon mixité»).
- Accorder des primes et/ou des lots identiques aux femmes et aux hommes.

Les 4 critères optionnels

Pour vous démarquer et aller un peu plus loin dans votre action :

Critères proposés par la Commission Féminine et retenus par la CEN	OUI	NON
Des lots équitables et cohérents doivent être remis aux femmes et aux hommes.		
Proposer des disciplines enchaînées, format XS et/ou S, en individuel ET en relais en complément de votre épreuve phare.		
Un(e) speaker équitable dans son temps de parole pour les femmes et pour les hommes et qui promeut les opérations régionales et nationales liées au développement du triathlon pour les femmes.		
Une communication des résultats distincts (femmes/hommes) pour les médias et les réseaux sociaux		

Positionnez-vous sur les 4 critères optionnels en indiquant des croix dans le tableau.

Sur l'ensemble du calendrier des épreuves nationales fédérales, la Commission des Epreuves Nationales intègre le plan de développement de la F.F.Tri. A ce titre, ladite commission impose aux organisateurs des Épreuves Nationales, d'intégrer la dynamique de gestion apportée par le label Triathlon Durable 1* et 2** mis en place par la fédération.

Il est à noter que dans l'éventualité d'un choix multiple d'épreuves similaires pour l'attribution d'une Épreuve Nationale, la dynamique de l'organisateur dans les démarches du Triathlon Durable sera prépondérante dans le choix effectué par la CEN

Les démarches d'obtention du label s'effectuent dès l'inscription de l'épreuve sur Espace Tri 2.0. Le suivi de la labellisation sera effectué par les services de la F.F.TRI et la ligue concernée.

- Pour obtenir le label 1*, l'Organisateur souscrit à un engagement par thématique (Gouvernance, Social, Environnement et Économie).
- Pour obtenir le label 2**, l'Organisateur souscrit à deux engagements par thématique.

Un bilan des actions devra être réalisé via le système Espace Tri 2.0 permettant d'enregistrer votre épreuve au calendrier annuel.

Grille des propositions d'engagements des labels triathlon durable 1 et 2 étoiles

	GOUVERNANCE
1	Je m'engage à élaborer une charte Développement Durable dédiée à l'organisation de ma manifestation (Cela peut prendre la forme du recueil des engagements que vous prenez dans le cadre de ce label)
2	Je m'engage à définir, pour chaque action menée dans le cadre de ce label, un critère d'évaluation (de préférence quantitatif et facile à obtenir) me permettant au terme de ma manifestation de mesurer, l'efficience de chaque action
3	Je m'engage à évaluer la réalisation de ma manifestation en établissant un bilan qui sera diffusé à l'équipe d'organisation et à mes partenaires. Cela participera à définir des perspectives d'amélioration et engager une démarche d'amélioration continue partagée avec l'ensemble des parties prenantes
4	Je m'engage à initier, développer ou pérenniser des collaborations avec mes partenaires institutionnels et/ou privés sur la thématique du Développement Durable
	4.1. Préciser la nature du ou des partenariats ciblés
5	Je m'engage à évaluer la satisfaction des parties prenantes au regard de mon organisation. Cela concerne, les partenaires et/ou les bénévoles et/ou les participants et/ou les riverains et/ou les fournisseurs,…
	5.1. Préciser la nature de l'enquête qui sera menée ainsi que les différents publics ciblés
6	Je m'engage à favoriser l'entraide et la coopération au sein de ma ligue et/ou de mon tissu associatif local afin d'étendre et de partager les bonnes pratiques en matière de Développement Durable
	6.1. Préciser la nature de la démarche de partage d'expérience
7	Je m'engage à former, à sensibiliser les bénévoles de l'organisation à la prise en compte du Développement Durable dans mon organisation
	7.1. Préciser la nature de la démarche de sensibilisation et ou de formation mise en place
8	Je m'engage à valoriser les bénévoles et professionnels qui apportent leur contribution à la réalisation les actions développement durable de la manifestation
	8.1. Préciser la nature de la valorisation démarche de sensibilisation et ou de formation mise en place Un bilan des actions devra être réalisé via le système Espace Tri 2.0 permettant d'enregistrer votre épreuve au calendrier annuel

SOCIAL	
9	Je m'engage à établir un (ou plusieurs) partenariat(s) avec une (ou des) association(s) / Fondation(s) afin que dans une finalité solidaire et éco-responsable :- mon événement favorise l'accès à la pratique sportive auprès des personnes en situation de précarité (secours populaire, …) - mon événement permettre de lever des fonds (dons des participants, spectateurs, partenaires, …) pour une grande cause liée à la santé, l'humanitaire, environnement, … (Fondation ARC, Croix Rouge, Surfrider Foundation, …)
	9.1. Préciser la nature du partenariat ou de l'action mise en place
10	Je m'engage à impliquer dans l'organisation des acteurs en situation de handicap (Exemple: passer une convention de partenariat avec une association locale spécialisée)
	10.1. Préciser la nature de l'action mise en place
11	Je m'engage à proposer des conseils de préparation aux participants surtout dans une logique de découverte du triathlon et de ses disciplines enchaînées par des novices, (Exemples de thématiques : Entrainement, échauffement, alimentation, matériel, règles de course,…)
	11.1. Préciser la nature du dispositif mis en place
12	Je m'engage à communiquer sur les actions de prévention du dopage et des conduites addictives, (Exemples d'actions : Stand d'information, documents, ateliers, intervention de professionnel de santé, de témoignages de sportifs, animation d'association spécialisée,…)
	12.1; Préciser la nature de l'action de prévention mise en place
13	Je m'engage à promouvoir l'ouverture de mon épreuve à l'un des publics cibles suivants (paratriathlètes, féminines, jeunes de quartiers «dits défavorisés» ou organiser une pratique transgénérationnelle (mixer des catégories de Mini-poussin à Juniors avec Séniors à Vétérans) en organisant des Animathlon ou des Rando-triathlon (Cf. La pratique loisir dans la Réglementation Générale Fédérale)
	13.1. Paratriathlètes
	13.2. Féminine
	13.3. Jeunes de quartiers «dits défavorisés»
	13.4. Organiser une pratique transgénérationnelle
14	Je m'engage dans une optique de découverte de notre activité à organiser des épreuves réservées aux jeunes et/ou promouvoir la pratique loisir (Exemples : Animathlon / Rando-Triathlon [CF ; la Réglementation Générale Fédérale])
	14.1. Préciser la nature du programme mis en place
15	Je m'engage à proposer une offre adaptée à un public de non licenciés (Exemples : estivants, scolaires, centres de loisirs, colonies de vacances,…)
	15.1. Préciser la nature du programme mis en place
16	Je m'engage à développer une action de recyclage d'équipements sportifs, (Exemples : bourse d'échanges, trocs, revente, …)
	16.1. Préciser la nature de l'action mise en place

ENVIRONNEMENT	
17	Je m'engage à n'utiliser que des contenants Développement Durable après avoir pris le soin de m'assurer de leur traitement post collecte auprès des services locaux (gobelets réutilisables, en carton ou biodégradables ou des contenants consignés…)
18	Je m'engage à ne pas utiliser de bouteilles d'eau en plastique (rampes à eau, réservoir, jerricanes…)
19	Je m'engage à mettre en place une signalétique adaptée et claire autour des «Zones de propreté» et communiquer sur cette thématique lors de l'exposé de course afin d'optimiser la démarche de collecte notamment vis-à-vis des non licenciés
20	Je m'engage à mettre en place un tri sélectif des déchets en partenariat avec les autorités locales et m'assurer la faisabilité de l'action.
21	Je m'engage à initier des actions liées à la protection des lieux de pratique,(nettoyage de berges, dispositif des initiatives Océanes Surfrider Foundation partenaire de la F.F.TRI,…)
	21.1. Préciser la nature de l'action mise en place
22	Je m'engage à favoriser l'accès à la manifestation au moindre impact environnemental (mise en place d'un dispositif de covoiturage participants et organisation, de promotion des transports en commun, installation d'un parc à vélo dédié à l'organisation et aux déplacements des bénévoles…)
	22.1. Préciser la nature de l'action mise en place
23	Je m'engage à recycler les déchets alimentaires à travers des filières de compostage (si la filière de traitement est existante) et/ou conclure des accords avec les fournisseurs ou des organismes caritatifs afin qu'ils assurent la reprise des surplus non périssables
	23.1. Préciser la nature de l'action mise en place
24	Je m'engage à réaliser un bilan carbone sur le secteur de l'organisation, afin de renforcer la prise de conscience des parties prenantes et identifier des marges de progrès visant à amoindrir d'année en année les impacts environnementaux de notre organisation
25	Je m'engage, si l'implantation géographique de l'épreuve le nécessite à respecter les sites de pratique protégés «Natura 2000» et à communiquer sur les actions préventives qui seront mises en place par nos soins
	25.1. Préciser la nature de l'action mise en place

ÉCONOMIE	
26	Je m'engage à mutualiser des achats ou des locations d'équipements «lourds» en coopération avec d'autres associations (parc à vélo, arches, podium, sonorisation, pontons, tentes, bateaux…)
	26.1. Préciser la nature de l'action de mutualisation mise en place
27	Je m'engage à mutualiser des achats ou des locations de petits matériels en coopération avec d'autres associations (gobelets, rubalise, lots d'objets promotionnels, panneautique...)
	27.1. Préciser la nature de l'action de mutualisation mise en place
28	Je m'engage à favoriser le recours à l'économie locale et/ou au commerce équitable
29	Je m'engage à établir des principes de sélection des produits à acheter selon des critères environnementaux
	29.1. Préciser la nature des principes de mis en place
30	Je m'engage à valoriser les producteurs locaux pendant mon événement (stand, marché des producteurs…)
31	Je m'engage à proposer un avantage aux participants engagés dans la démarche d'éco-mobilité (transport en commun, covoiturage..)
32	Je m'engage à réaliser une analyse quantitative des retombées économiques de mon organisation sur mon territoire afin d'en mesurer l'impact et de le valoriser auprès de mes partenaires institutionnels et/ou privés
33	Je m'engage à initier le maximum de mesures visant à favoriser les économies d'énergie sur notre évènement (matériels d'éclairage basse consommation, réguler au plus juste la température de l'eau sanitaire des douches, Installer des pancartes près des robinets et des douches incitant aux économies d'eau…)
	33.1. Préciser la nature des actions mises en place

LIVRE II :
LES LABELS NATIONAUX

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL D'AQUATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France individuel d'Aquathlon se dispute pour les courses jeunes sur la formule d'élimination directe sur deux niveaux. Pour les courses adultes, le championnat se dispute sur la formule d'élimination directe.

Niveaux de sélection jeunes :
Niveau 1 - Régional : Sélection ligue
Niveau 2 - National : Finale - qualification par quotas ligue

Ce championnat se déroule entre le 2ème et le 4ème week-end du mois de juillet.

Le Championnat de France Individuel d'Aquathlon s'organise conjointement avec le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon.

Le Championnat de France Individuel d'Aquathlon permet d'attribuer les titres de :

- **Champion de France Individuel Jeunes d'Aquathlon -** Catégorie Benjamins/Benjamines ;
- **Champion de France des Clubs Jeunes d'Aquathlon -** Catégorie Benjamins/Benjamines ;
- **Champion de France Individuel Jeunes d'Aquathlon -** Catégorie Minimes F/H ;
- **Champion de France des Clubs Jeunes d'Aquathlon -** Catégorie Minimes F/H ;
- **Champion de France Individuel Jeunes d'Aquathlon -** Catégorie Cadets/Cadettes ;
- **Champion de France des Clubs Jeunes d'Aquathlon -** Catégorie Cadets/Cadettes ;
- **Champion de France Individuel Jeunes d'Aquathlon -** Catégorie Juniors F/H ;
- **Champion de France des Clubs Jeunes d'Aquathlon -** Catégorie Juniors F/H ;
- **Champion de France Individuel Jeunes d'Aquathlon -** Toutes catégories F/H ;
- **Champion de France Individuel Jeunes d'Aquathlon -** par Groupe d'ages de 20 ans à 99 ans F/H.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France Individuel d'Aquathlon	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	**Organisateur** (1) (non-obligatoire)	2 000 €

(1) : Interdit pour les épreuves Jeunes.

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France Individuel d'Aquathlon	20	10

Droits d'inscription

Dans le cadre du Championnat de France Individuel d'Aquathlon, la Commission des Épreuves Nationales a défini la tarification suivante : 27 € par athlète (frais inclus - à la charge de l'organisateur).

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :

- un chronométreur labellisé **à minima 2 étoiles** ;
- deux animateurs labellisés dont un animateur est labellisé **à minima 3 étoiles**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront un samedi, avec un départ de la première course au plus tôt à 09h00, et le départ de la dernière course au plus tard à 16h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Le programme type est le suivant :

	Benjamin H	Benjamine F	Minimes H	Minimes F	Cadets H	Cadettes F	Juniors H	Juniors F	Adultes H	Adultes F
Championnat de France Individuel d'Aquathlon	09h00	09h45	10h30	11h15	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00

Dans tous les cas, les départs des courses masculines et féminines sont séparées, et sont indépendants de toute autre course de type «Open». **Les protocoles doivent être effectués à la suite de chaque catégorie d'âges H & F. Aucune autre épreuve ne peut être organisée le même jour que les épreuves d'un Championnat de France Jeunes.**

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

	Benjamins F/H/	Minimes F/H	Cadettes Cadets	Juniors F/H	ADULTES F/H	Format de course
Championnat de France Individuel Jeunes d'Aquathlon	XS	XS	S	S	S	Critérium

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Le type de départ peut être soit de type *terrestre*, soit de type *plongeon.*

Une aire d'appel, pouvant accueillir l'ensemble des athlètes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

Dans le cadre du Championnat de France Jeunes, dans un but de favoriser la gestion et la sécurité des mises en place des jeunes athlètes sur la ligne de départ, il est demandé aux organisateurs de prévoir une aire d'appel divisée en plusieurs SAS, comme défini dans le schéma suivant :

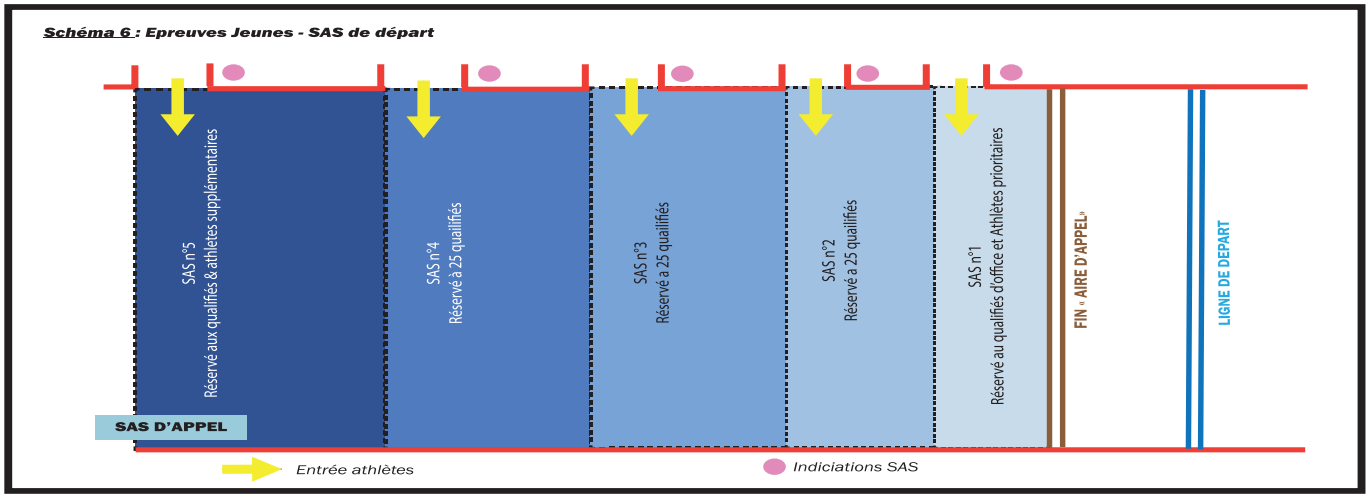

En accord avec la Direction Technique Nationale, la C.E.N. définit annuellement des critères d'éligibilités à l'intégration d'athlète dans des SAS prioritaires. Après contrôle des listes de sélection, ainsi des inscriptions, la Direction de la Vie Sportive publiera le listing des inscrits avec la répartition des SAS de départ.

A titre d'information, les SAS seront attribués comme suit :

- **SAS n°1** - Réservé aux qualifiés d'Offices et aux athlètes dit *"prioritaires"* ;
- **SAS n°2 à 5** - Répartition équitable du nombre d'athlètes d'une même ligue dans chaque SAS, au regard du nombre qualifié par la ligue visée. Les athlètes seront répartis dans les SAS au regard de leur classement sur l'épreuve sélective (les meilleurs athlètes seront en SAS 2, et les moins bien classées en SAS 5).
- **SAS n°5** - intégrera également les athlètes qualifiés au titre des quotas supplémentaires.

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ, si c'est un départ type *terrestre,* 1 rangée de concurrent si c'est un départ type *plongeon*. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente les schémas suivants :

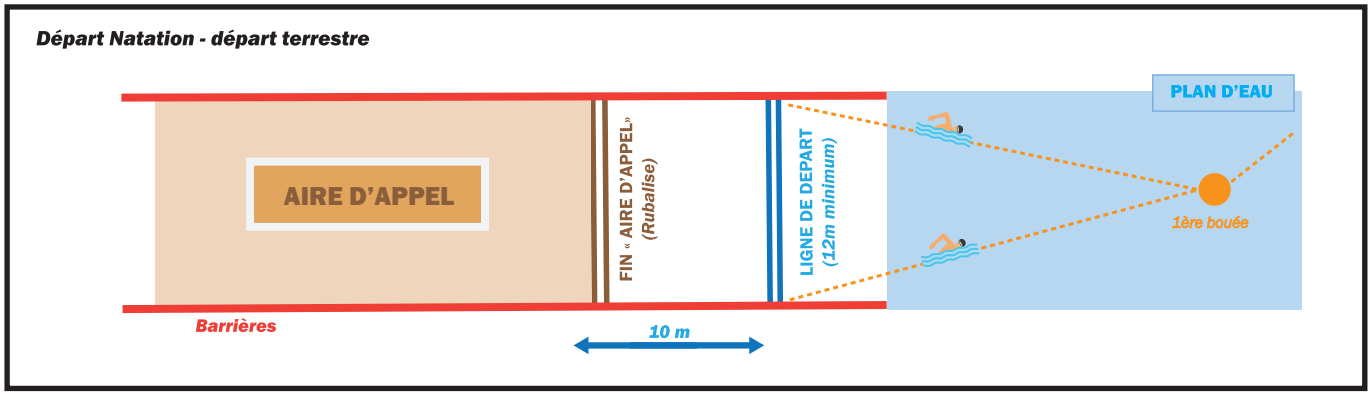

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par un aménagement à ses extrémités (oriflamme, barrières, structure gonflable,…). Une distance de course, la plus minime possible et entièrement hermétique au passage du public, devra relier la ligne de départ au bord de l'eau.

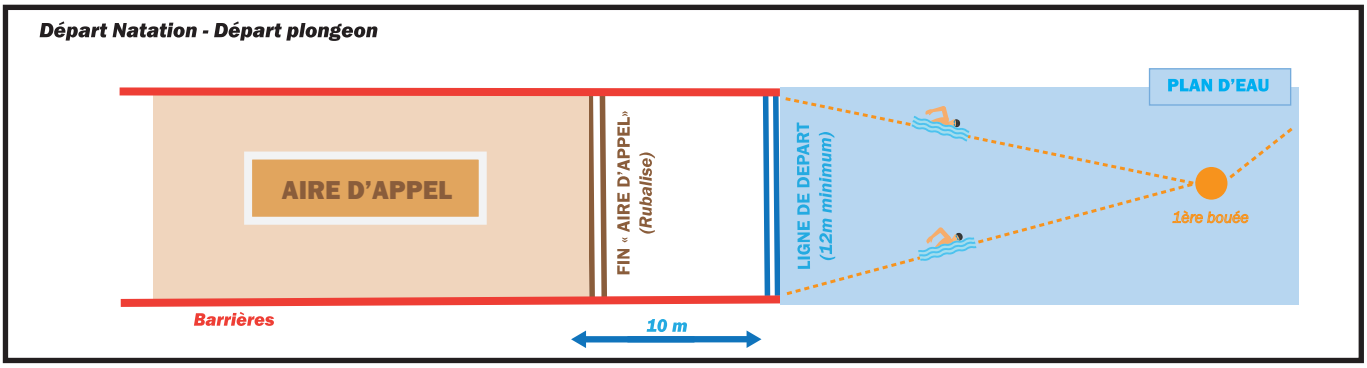

Lors d'un départ plongeon, l'athlète ne doit pas effectuer de course d'élan pour pénétrer dans l'eau. La profondeur du plan d'eau doit être suffisamment profonde pour permettre de plonger sans risque d'accident. L'Organisateur mettra tout en œuvre pour assurer des conditions de sécurités suffisantes. Une structure artificielle peut être prévue (ex : ponton flottant modulable - style cubi).

Secteur - Natation

Pour les courses de distance XS, le parcours doit être composé au maximum de 1 boucle pour une distance de 500m (hors spécificité due au format de course choisi). Le premier virage ne devra intervenir qu'après les 200 premiers mètres du parcours.

Pour les courses de distance S, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 1000m (hors spécificité due au format de course choisi). Le premier virage ne devra intervenir qu'après les 250 premiers mètres du parcours.

L'organisation est en charge de l'installation des bouées sur le parcours, et veillera au respect des distances du parcours sous le contrôle de l'Officiel Référent.

La sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée d'au moins 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

L'organisateur à l'obligation de fournir des bonnets de bains numérotés à l'ensemble des athlètes.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Bateau à moteur ou Jet-ski de sécurité : 1 à 2
- Bateau à moteur ou Jet-ski Arbitre : 1 à 2
- Canoë Kayak : 4

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Cette aire de transition sera organisée de manière à accueillir la course féminine et masculine en même temps.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

Secteur - Course à Pied

Pour les courses de distance XS, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 2,5 km.
Pour les courses de distance S, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 5 km.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne pour les concurrents. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délégué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délégué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 - *Recommandé*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

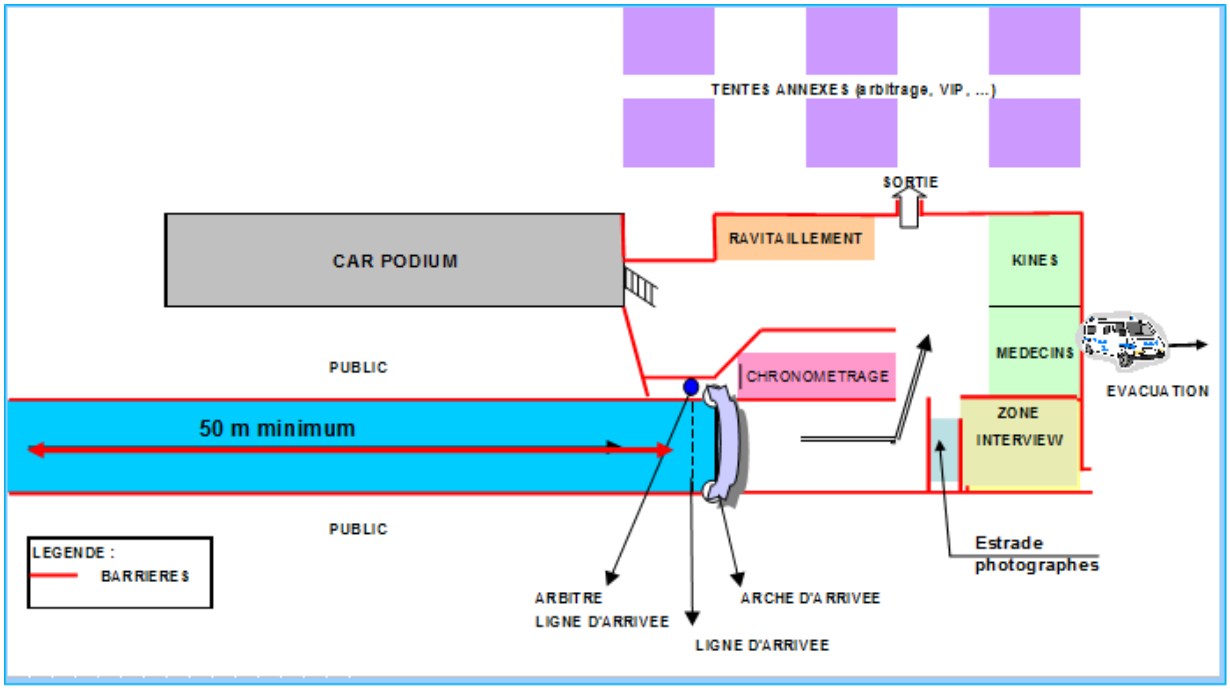

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délégué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Benjamin - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Benjamin Podium Club - F/H	2	4	-	6	-	6	6	6
Minimes - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Minimes Podium Club - F/H	2	4	-	6	-	6	6	6
Cadets - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Cadets Podium Club - F/H	2	4	-	6	-	6	6	6
Juniors - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Juniors Podium Club - F/H	2	4	-	6	-	6	6	6
Adultes - Toute catégorie - F/M	-	-	6	2	-	2	2	2
Adultes - par catégorie - F/M			-	26	-	26	26	26
TOTAL	8	16	24	60	0	60	60	60

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BIKE & RUN

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France de Bike & Run est une épreuve de type «adulte», qui se dispute sur la formule d'élimination directe.

Ce championnat est ouvert à tous les athlètes de catégorie d'âges dites « Adultes », en disposition d'une licence F.F.TRI. «compétition». Les courses **feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type «Open»). La fermeture des routes est fortement conseillée.**

Le Championnat de France de Bike & Run permet d'attribuer les titres de :
- **Champion de France de Bike & Run -** Toutes Catégories F/M/H ;
- **Champion de France de Bike & Run -** Masters F/M/H.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France de Bike & Run	**10 €/concurrent** (vague Open comprise)	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France de Bike & Run	10	10

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :
- un chronométreur labellisé **à minima 1 étoile** ;
- un animateur labellisé **à minima 1 étoile**.

PROGRAMME TYPE

Les courses au programme du Championnat de France sont :
- **Course Masculine (Adultes)** : cette course attribue les 2 titres de Champions de France «Toutes Catégories masculins» et "Masters masculins".
- **Course Féminine (Adultes)** : cette course attribue les 2 titres de Championnes de France «Toutes Catégories féminins» et «Masters féminins».
- **Course Mixte (Adultes)** : cette course attribue les 2 titres de Champions de France «Toutes Catégories Mixtes» et "Masters Mixtes" .

Les 3 courses précédemment citées seront disputées par équipes de même sexe et constituées de deux personnes licenciées «compétition» d'un même club de même catégorie ou au maximum de 2 catégories d'âge successives (juniors et seniors ou seniors et vétérans).

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

Les courses au programme se déroulent sur une distance S, ou d'une durée d'épreuve de 1 heure plus ou moins 10% pour une distance de 15 km qui peut être ajustée en fonction du profil du parcours.

La fermeture du circuit, à la circulation, est fortement recommandée. Le parcours est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur. Le principe d'aspiration-abri ne s'applique pas.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

L'aire de départ est dissociée en deux secteurs : le secteur «athlètes pédestres» et le secteur «athlètes cyclistes».
- Pour le secteur «athlètes pédestres» (1er relayeur), l'aire de départ est identique au départ de Duathlon.
- Pour le secteur «athlètes cyclistes» (2ème relayeur), une zone distincte devra être prévue entre 300 et 500 mètres après le 1er départ. Cette zone doit être suffisamment large pour accueillir, côte à côte, tous les cyclistes (sans rang). Le 2ème relayeur attendra que le 1er relayeur le rejoigne pour prendre le départ.

Une aire d'appel, pouvant accueillir les équipes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

***Schéma 1* : Départ**

Parcours

Le parcours est effectué sur tout type de terrain praticable à vélo hormis sur route bitumée. Il fera un maximum de 15km, ou une durée max d'1h00 à plus ou moins 10%.

Toutefois, des portions bitumées de 150m MAX pourront être empruntées pour réaliser la jonction entre des portions dites «vertes».

Le parcours **doit se dérouler sur 4 à 5 boucles**. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit durant les différentes boucles. Le cheminement du parcours doit être parfaitement lisible par les concurrents. Les changements de direction, les points «à risques», les zones de contrôle et de ravitaillement sont signalées par des panneaux verticaux situés à 1,20m du sol.

Zone de contrôle

Ponctuellement, l'organisateur mettra en place des zones de contrôle, permettant ainsi de s'assurer que les binômes effectuent la course en même temps.

A minima il faut :

- une zone spécifique pour le premier relais, la distance est à définir avec l'Officiel Référent ;
- une zone par boucle du circuit.

Cette zone est entièrement isolée du public, et doit être dissociée de toute zone de ravitaillement.. Elle est délimitée par 2 lignes distinctes et espacées de 50 mètres.

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

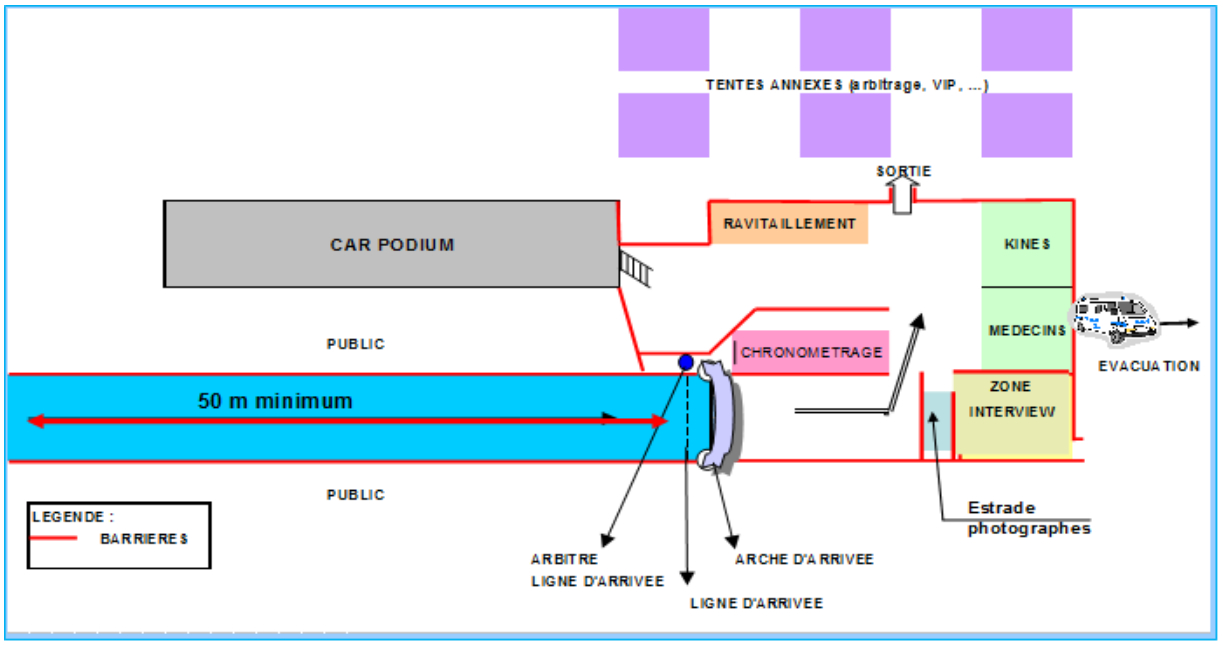

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Toutes Catégorie - F/M/H	-	-	9	6	-	6	6	6
Groupe d'Ages - F/M/H	-	-	9	6	-	6	6	6
TOTAL	-	-	18	12	-	12	12	12

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES DE DUATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France individuel Jeunes de Duathlon se dispute sur la formule d'élimination directe sur deux niveaux.

Niveau 1 - Régional : Sélection ligue
Niveau 2 - National : Finale - qualification par quotas ligue

Ce championnat se déroule obligatoirement le 1er week-end des vacances scolaires (toutes zones) de printemps.

La Finale du Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon s'organise conjointement avec le Championnat de France Individuel Distance S de Duathlon.

Le Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon permet d'attribuer les titres de :

- **Champion de France Individuel Jeunes de Duathlon -** Catégorie Minimes F/H ;
- **Champion de France des Clubs Jeunes de Duathlon -** Catégorie Minimes F/H ;
- **Champion de France Individuel Jeunes de Duathlon -** Catégorie Cadets/Cadettes ;
- **Champion de France des Clubs Jeunes de Duathlon -** Catégorie Cadets/Cadettes ;
- **Champion de France Individuel Jeunes de Duathlon -** Catégorie Juniors F/H ;
- **Champion de France des Clubs Jeunes de Duathlon -** Catégorie Juniors F/H.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon	**5 €/concurrent**	-	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon	20	10

Droits d'inscription

Dans le cadre d'un Championnat de France Individuel Jeunes, la Commission des Épreuves Nationales a défini la tarification suivante : 27 € par athlète (frais inclus - à la charge de l'organisateur).

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :

- un chronométreur labellisé **à minima 2 étoiles** ;
- deux animateurs labellisés dont un animateur est labellisé **à minima 2 étoiles**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront un dimanche, avec un départ de la première course au plus tôt à 09h00, et le départ de la dernière course au plus tard à 16h15. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Le programme type est le suivant :

	Minimes H	Minimes F	Cadets	Cadettes	Juniors H	Juniors F
Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon	**09h15**	**10h15**	**11h45**	**13h15**	**16h15**	**14h45**

Dans tous les cas, les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et sont indépendants de toute autre course de type «Open».

Les protocoles doivent être effectués à la suite de chaque catégorie d'âges H & F.

Aucune autre épreuve ne peut être organisée le même jour que les épreuves d'un Championnat de France Jeunes.

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

	Minimes F/H	Cadettes Cadets	Juniors F/H	Format de course
Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon	**XS**	**S**	**S**	**Critérium**

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Une aire d'appel, pouvant accueillir l'ensemble des athlètes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

Dans le cadre du Championnat de France Jeunes, dans un but de favoriser la gestion et la sécurité des mises en place des jeunes athlètes sur la ligne de départ, il est demandé aux organisateurs de prévoir une aire d'appel divisée en plusieurs SAS, comme défini dans le schéma suivant :

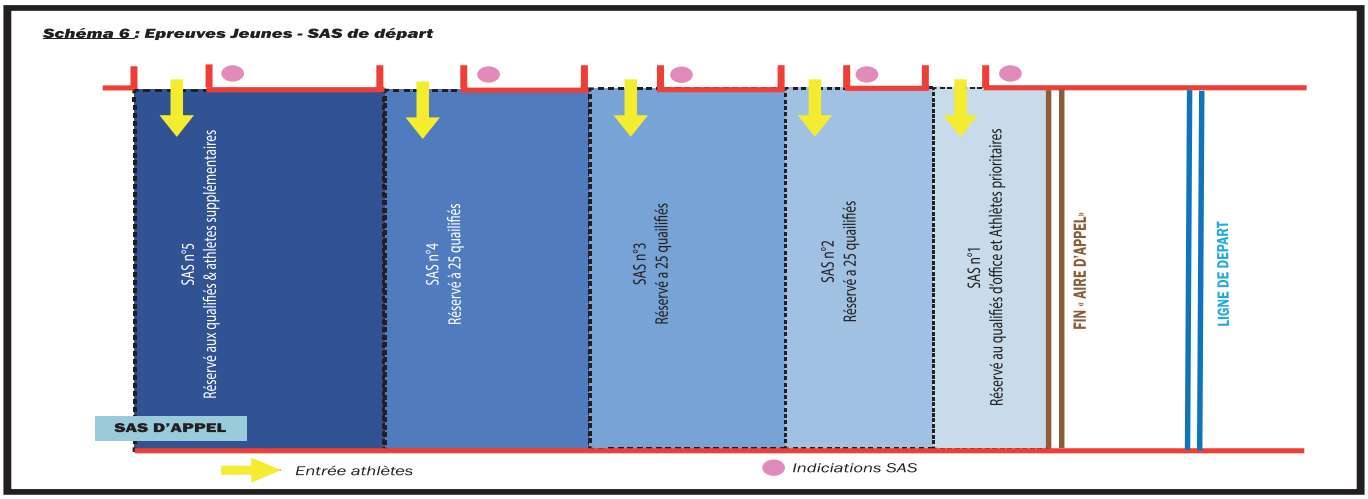

En accord avec la Direction Technique Nationale, la C.E.N. définit annuellement des critères d'éligibilités à l'intégration d'athlète dans des SAS prioritaires. Après contrôle des listes de sélection, ainsi des inscriptions, la Direction de la Vie Sportive publiera le listing des inscrits avec la répartition des SAS de départ.

A titre d'information, les SAS seront attribués comme suit :

- **SAS n°1** - Réservé aux qualifiés d'Offices et aux athlètes dit *"prioritaires"* ;
- **SAS n°2 à 5** - Répartition équitable du nombre d'athlètes d'une même ligue dans chaque SAS, au regard du nombre qualifié par la ligue visée. Les athlètes seront répartis dans les SAS au regard de leur classement sur l'épreuve sélective (les meilleurs athlètes seront en SAS 2, et les moins bien classées en SAS 5).
- **SAS n°5** - intégrera également les athlètes qualifiés au titre des quotas supplémentaires.

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

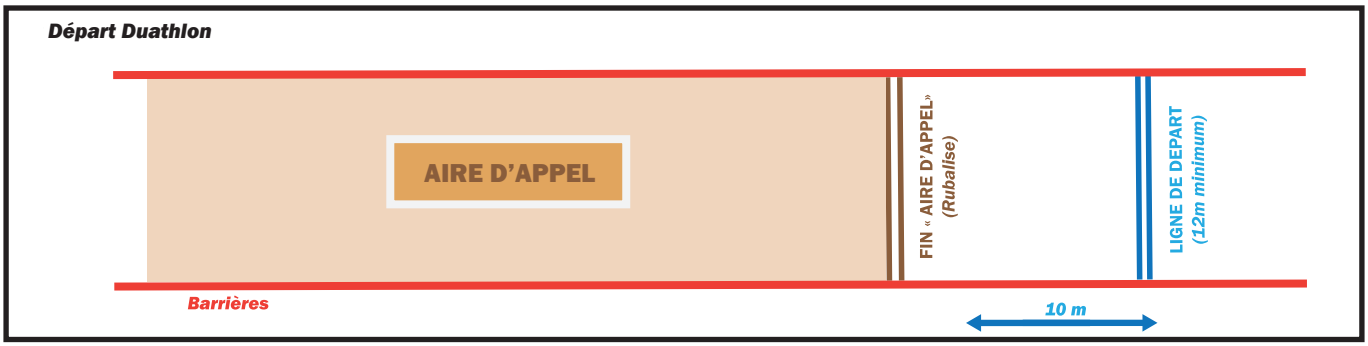

Secteur - Course à Pied

Pour les courses de distance XS :

- **section course à pied 1 :** le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 2,5 km ;
- **section course à pied 2 :** le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 1,5 km ;

Pour les courses de distance S :

- **section course à pied 1 :** le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 5 km ;
- **section course à pied 2 :** le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 2,5 km.

Le parcours emprunté lors de la première partie course à pied, peut être différent de celui emprunté lors de la seconde section de course à pied. Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé des motos sans gêne pour les concurrents.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délegué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT Arbitre : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 *recommandée*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Cette aire de transition sera organisée de manière à accueillir la course féminine et masculine en même temps.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délegué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Pour les courses de distance XS, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 10 km.
Pour les courses de distance S, le parcours doit être composé au maximum de 4 boucles pour une distance totale de 20 km.

Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1 *recommandée*
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

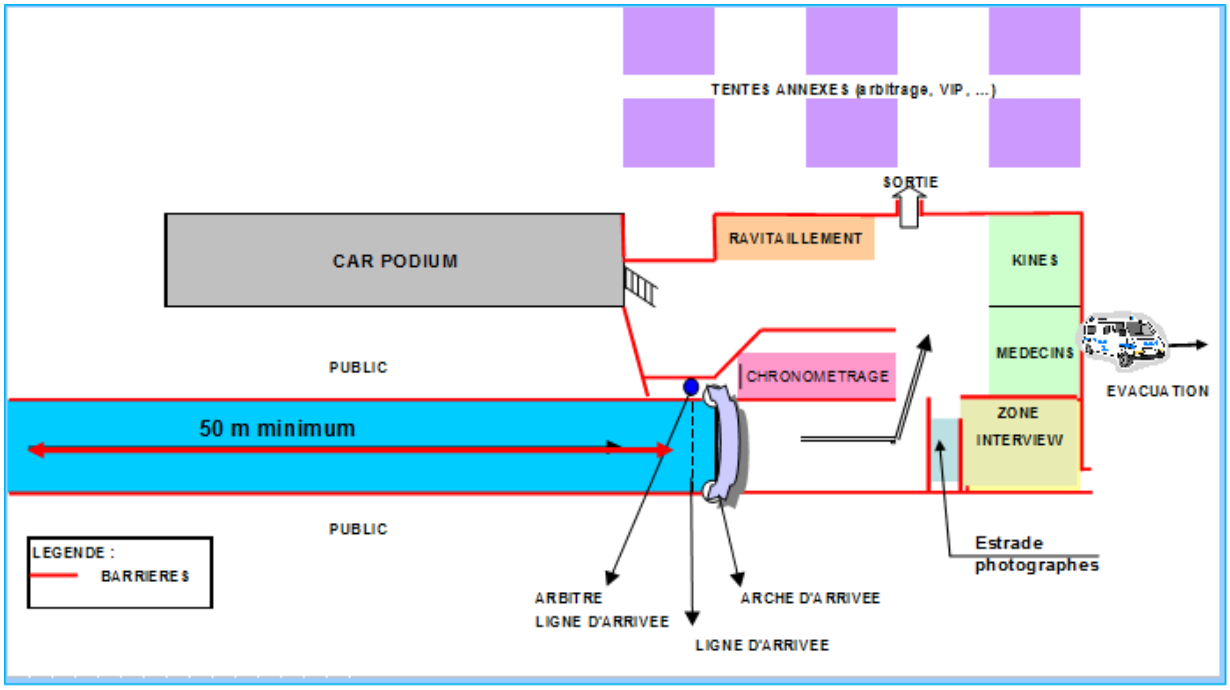

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Les podiums pour une 1/2 finale								
Minimes - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
Minimes Podium Club - F/H	2	4	-	-	-	-	-	-
Cadets - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
Cadets Podium Club - F/H	2	4	-	-	-	-	-	-
Juniors - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
Juniors Podium Club - F/H	2	4	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**6**	**12**	**18**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Les podiums pour la finale								
Minimes - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Minimes Podium Club - F/H	2	4	-	6	-	6	6	6
Cadets - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Cadets Podium Club - F/H	2	4	-	6	-	6	6	6
Juniors - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Juniors Podium Club - F/H	2	4	-	6	-	6	6	6
TOTAL	**6**	**12**	**18**	**24**	**0**	**24**	**24**	**24**

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE S DE DUATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France Individuel Distance S de Duathlon, est une épreuve de type «adulte», qui se dispute sur la formule d'élimination directe.

Ce championnat se déroule obligatoirement le 1er week-end des vacances scolaires (toute zone) de printemps.

Le Championnat de France Individuel Distance S de Duathlon s'organise conjointement avec le Championnat de France Individuel Jeunes de Duathlon.

Ce championnat est ouvert à tous les athlètes de catégorie d'âges dites « Adultes », en disposition d'une licence F.F.TRI. «compétition». Les courses devront se dérouler dans des conditions **d'abri aspiration autorisé, et feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type «Open»).**

Le Championnat de France Individuel Distance S de Duathlon permet d'attribuer les titres de :

- **Champion de France Individuel de Duathlon -** Toutes Catégories F/H ;
- **Champion de France Individuel de Duathlon -** Catégorie U23 F/H ;
- **Champion de France Individuel de Duathlon -** par catégorie d'Ages de 20 ans à 99 ans F/H ;

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France Individuel Distance S de Duathlon	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	**F.F.Tri** (9 000 €)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France Individuel Distance S de Duathlon	10	10

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :

- un chronométreur labellisé **à minima 2 étoiles** ;
- deux animateurs labellisés dont un animateur est labellisé **à minima 2 étoiles**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront un samedi, avec un départ de la première course au plus tôt à 14h00.

Dans tous les cas, les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et sont indépendants de toute autre course de type «Open».

Dans un soucis d'accueil, la course masculine peut être scindé en deux, d'un côté les seniors et de l'autre les catégories masters. Dans tous les cas, la réglementation applicable est identique (type groupes d'âges). Tous les athlètes masculins participants à ces épreuves concourent pour le titre de **Championnat de France Individuel de Duathlon - Toutes catégories Masculines.**

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

Ce championnat se déroule dans un format Sprint (5 km de course à pied, 20 km de cyclisme, 2,5 km de course à pied).

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Une aire d'appel, pouvant accueillir les équipes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

***Schéma 1* : Départ Duathlon**

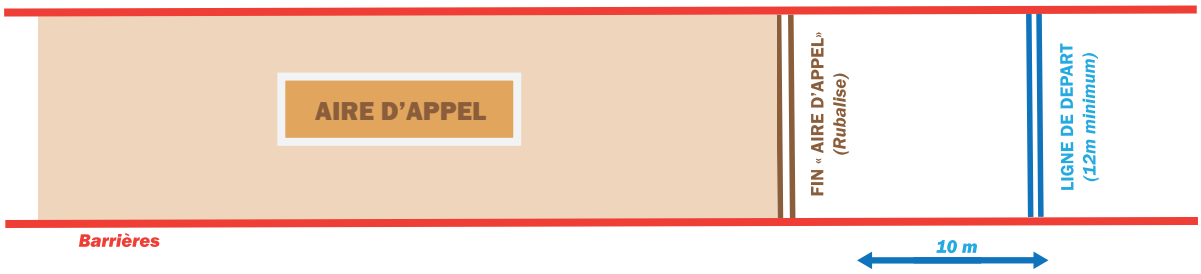

Secteur - Course à Pied

La section course à pied 1 : le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 5 km ;
La section course à pied 2 : le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 2,5 km.

Le parcours emprunté lors de la première partie course à pied, peut être différent de celui emprunté lors de la seconde section de course à pied. Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé des motos sans gêne pour les concurrents.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délegué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT Arbitre : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 *recommandée*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Cette aire de transition sera organisée de manière à accueillir la course féminine et masculine en même temps.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délégué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Le parcours doit être composé au maximum de 4 boucles pour une distance totale de 20 km.

Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délégué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1 *recommandée*
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

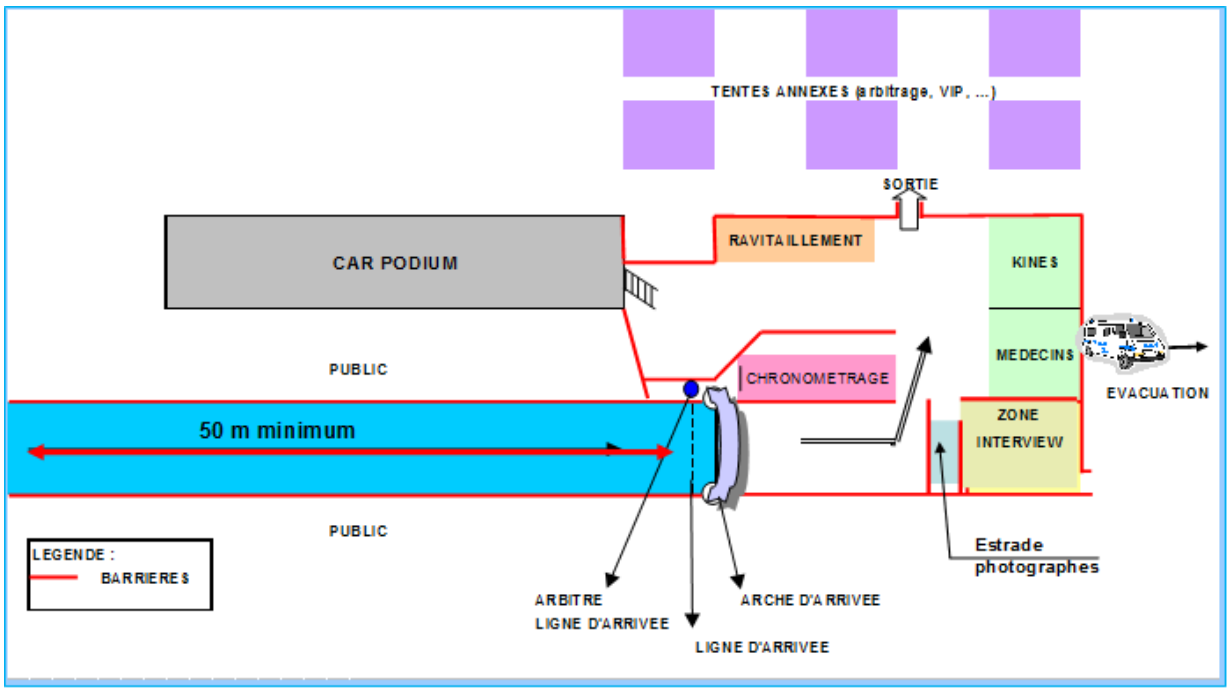

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Toutes Catégorie - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Catégorie U23 - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Groupe d'Ages - F/H	-	-	-	26	-	26	26	26
TOTAL	-	-	12	30	-	30	30	30

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE L DE DUATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France Individuel Distance L de Duathlon, est une épreuve de type «adulte», qui se dispute sur la formule d'élimination directe.

Ce championnat est ouvert à tous les athlètes de catégorie d'âges dites « Adultes », en disposition d'une licence F.F.TRI. «compétition». Les courses devront se dérouler dans des conditions **d'abri aspiration autorisé, et feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type «Open»).**

Le Championnat de France Individuel Distance S de Duathlon permet d'attribuer les titres de :

- **Champion de France Individuel de Distance L de Duathlon -** Toutes Catégories F/H ;
- **Champion de France Individuel de Distance L de Duathlon -** par catégorie d'Ages de 20 ans à 99 ans F/H ;
- **Champion de France des clubs Féminins et Masculins de Distance L de Duathlon**.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France Individuel Distance L de Duathlon	**10 €/concurrent** (vague Open comprise)	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France Individuel Distance L de Duathlon	15	10

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :

- un chronométreur labellisé **à minima 2 étoiles** ;
- deux animateurs labellisés dont un animateur est labellisé **à minima 2 étoiles**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront un dimanche, avec un départ de la première course à partir 08h30 et au plus tard 12h00.

Les Championnats de France Individuels Distance L de Duathlon Groupes d'Age sont ouverts aux catégories d'âges Adultes licenciés F.F.TRI. «Compétition». Les courses au programme se déroulent sur le format «distance L ou XL», en fonction des conditions prévues par la Réglementation des Épreuves Nationales en vigueur, **sans aspiration-abri autorisé**.

Les placements sur la ligne de départ ci-dessous seront à respecter :

- vague Championnat de France - triathlètes féminins
- vague Championnat de France - triathlètes masculins
- **vague open** *(Le Championnat de France peut accueillir des athlètes non licenciés F.F.TRI. sous réserve que l'opérateur ne refuse pas l'accès à la course à des athlètes licenciés F.F.TRI. faute de dossards disponibles).*

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

Ce championnat se déroule dans un format distance L (20 km de course à pied, 80 km de cyclisme, 10 km de course à pied) ou XL (20 km de course à pied, 120 km de cyclisme, 20 km de course à pied).

Le circuit, fermé à la circulation dans le sens de la course, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur. Le principe d'aspiration-abri ne s'applique pas.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Une aire d'appel, pouvant accueillir les équipes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

***Schéma 1* : Départ Duathlon**

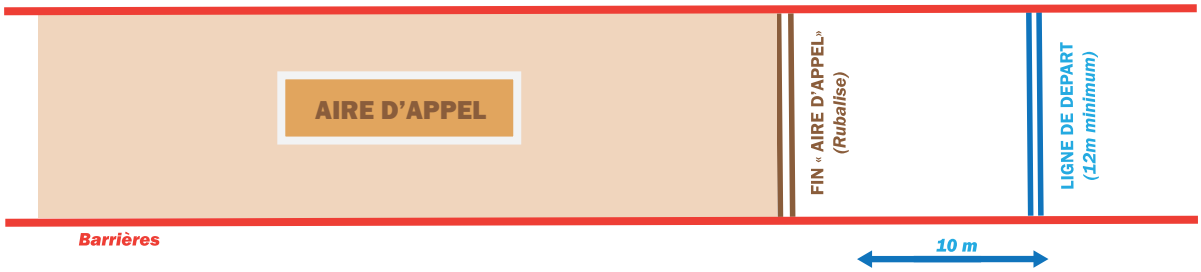

Secteur - Course à Pied

Pour les courses de distance L :

- **section course à pied 1 :** le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 20 km ;
- **section course à pied 2 :** le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 10 km ;

Pour les courses de distance XL :

- **section course à pied 1 :** le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 20 km ;
- **section course à pied 2 :** le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 20 km.

Le parcours emprunté lors de la première partie course à pied, peut être différent de celui emprunté lors de la seconde section de course à pied. Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé des motos sans gêne pour les concurrents.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délégué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT Arbitre : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 *recommandée*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Cette aire de transition sera organisée de manière à accueillir la course féminine et masculine en même temps.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délegué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Pour les courses de distance L, le parcours doit être composé au maximum de 4 boucles pour une distance totale de 80 km.
Pour les courses de distance XL, le parcours doit être composé au maximum de 4 boucles pour une distance totale de 120 km.

Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1 *recommandée*
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

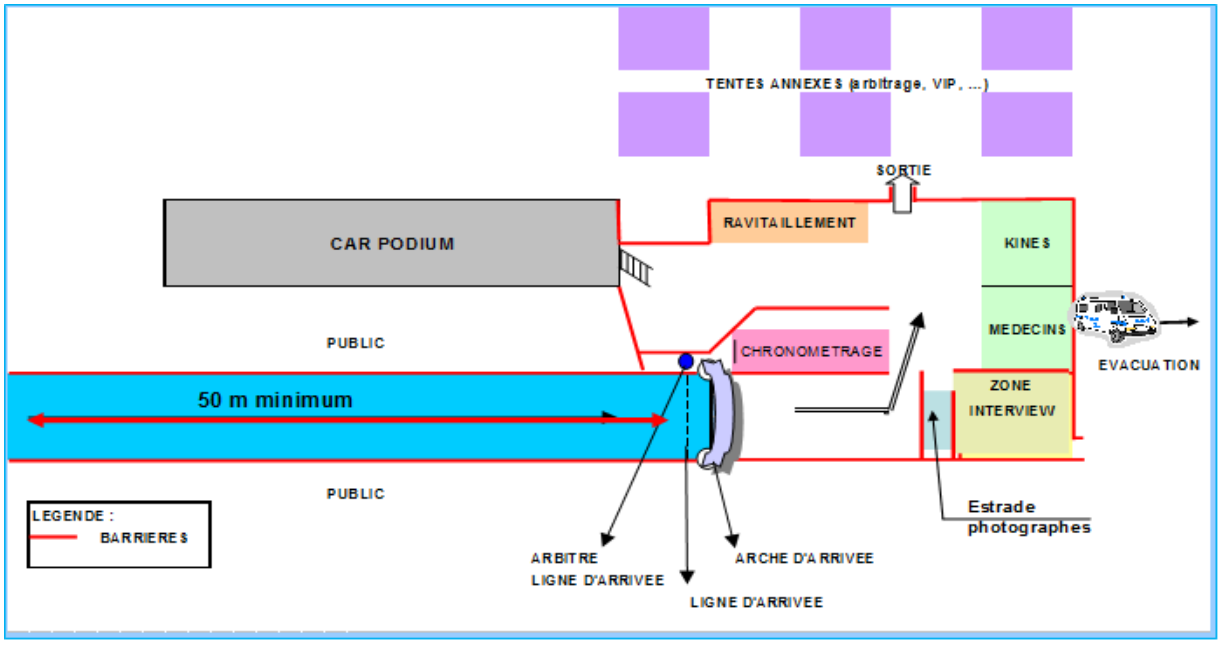

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Toutes Catégorie - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Groupe d'Ages - F/H	-	-	-	-	-	26	26	26
Clubs - F/H	2	4	-	-	-	6	6	6
TOTAL	2	4	6	2	-	34	34	34

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

GRAND PRIX DE DUATHLON
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS
DIVISION 1 & 2

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Le label «Grand Prix» englobe toutes les courses de l'organisation (épreuves du championnat de France des clubs et « Grand-Public » concomitantes).

Le Grand Prix, Championnat de France des Clubs de Division 1 & 2 de Duathlon, ou dénommé Grand Prix de Duathlon, réunit un maximum de 16 clubs masculins et 16 clubs féminins par division.

Ce championnat se déroule obligatoirement entre le premier week-end d'avril et le dernier dimanche de septembre de l'année en cours.

Le Grand Prix de Duathlon de Division 1 permet d'attribuer les titres de **Champion de France des Clubs Masculins de 1ère Division** et de **Champion de France des Clubs Féminins de 1ère Division** sur un maximum de 5 étapes.

Le Grand Prix de Duathlon de Division 2 permet d'attribuer les titres de **Champion de France des Clubs Masculins de 2ème Division** et de **Champion de France des Clubs Féminins de 2ème Division** sur un maximum de 4 étapes.

Dans le cadre du Grand Prix de Duathlon, l'Organisateur peut organiser une ou plusieurs épreuves ouvertes à tous.

L'ensemble des épreuves se déroulent suivant un programme déterminé en collaboration avec le secteur de la Vie Sportive, le Délégué Technique Référent et l'Organisateur. La programmation est définie en fonction des configurations particulières rencontrées après la visite du site de course. Les courses masculines et féminines, et Division 1 et Division 2 sont obligatoirement distinctes.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION (par étape)	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Grand Prix de Duathlon - Division 1	2 500 €	F.F.Tri *(46 000 €)*	2 500 €
Grand Prix de Duathlon - Division 2 (1)	-	-	-

(1) : si l'Organisateur organise une étape de Division 2 seule.

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Grand Prix de Duathlon - Division 1	15	15
Grand Prix de Duathlon - Division 2 (1)	15	15

(1) : si l'Organisateur organise une étape de Division 2 seule.

Droits d'inscription

Dans le cadre du Championnat de France des Clubs, la Commission des Épreuves Nationales a défini la tarification suivante : 150 € par équipe et 20 € par athlète supplémentaire (frais inclus - à la charge de l'organisateur).

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :

- un chronométreur labellisé de niveau **minimum 2 étoiles**
- deux animateurs labellisés, dont au minimum un animateur labellisé de niveau **minimum 2 étoiles**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du Grand Prix de Duathlon pourront se dérouler le dimanche entre 09h00 et 15h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Dans tous les cas, la programmation proposée doit être valorisante en termes de visibilité médiatique et d'accueil du public. Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses « élites », prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses du programme.

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

	Hommes	Femmes	Formats de course
Grand Prix de Duathlon - Division 1	M	S	**Etape de 1 à 5 Critérium – Contre la Montre – Relais multi-enchaînement - eliminator - autres**
Grand Prix de Duathlon - Division 2	S	S	**Etape de 1 à 4 Critérium – Contre la Montre – Relais multi-enchaînement - eliminator - autres**

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Une aire d'appel, pouvant accueillir les équipes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

***Schéma 1* : Départ Duathlon**

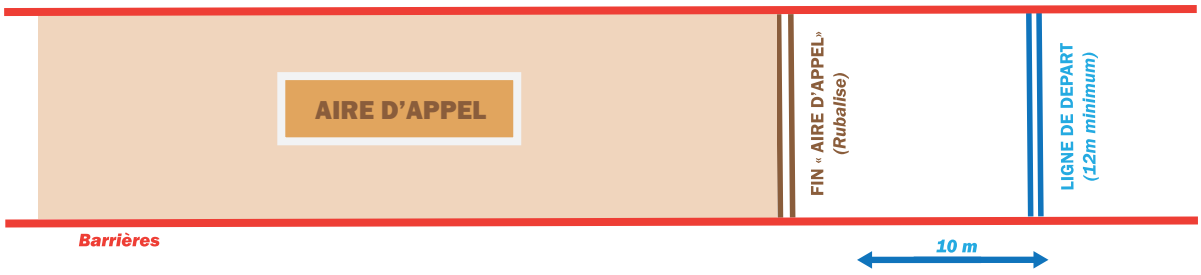

Secteur - Course à Pied

Le parcours doit être composé d'une ou plusieurs boucles d'une distance minimum 2,5km (hors spécificité due au format de course choisi).

	Format M ou assimilé	Format S
Section Course à Pied 1 :	5 km	5 km
Section Course à Pied 2 :	5 km	2,5 km

Le parcours emprunté lors de la première partie course à pied, peut être différent de celui emprunté lors de la seconde section de course à pied. Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé des motos sans gêne pour les concurrents.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délegué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 *recommandée*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Transition

L'Aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban», elle accueillera les supports vélos nécessaires fournis par la F.F.Tri.

Cette aire de transition sera dimensionnée en fonction des dispositions du site de course, et est entièrement moquettée en bleu :

- soit d'une longueur minimum de **75 mètres** sur une largeur minimum de **7 mètres (2 rangées en face à face)** ;
- soit d'une longueur minimum de **150 mètres** sur une largeur minimum de **5 mètres (1 rangée linéaire).**

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitables, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délegué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Le parcours doit être composé au maximum de 5 boucles pour une distance de 20 km (hors spécificité due au format de course choisi). Le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Dans l'éventualité où le circuit ne passe pas par l'aire de transition, l'organisation devra prévoir un espace de 4m^2 dédié au point d'assistance matériel. L'organisateur se doit de prévoir un bénévole pour la surveillance de cette zone, et du matériel qui y sera déposé.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 3
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

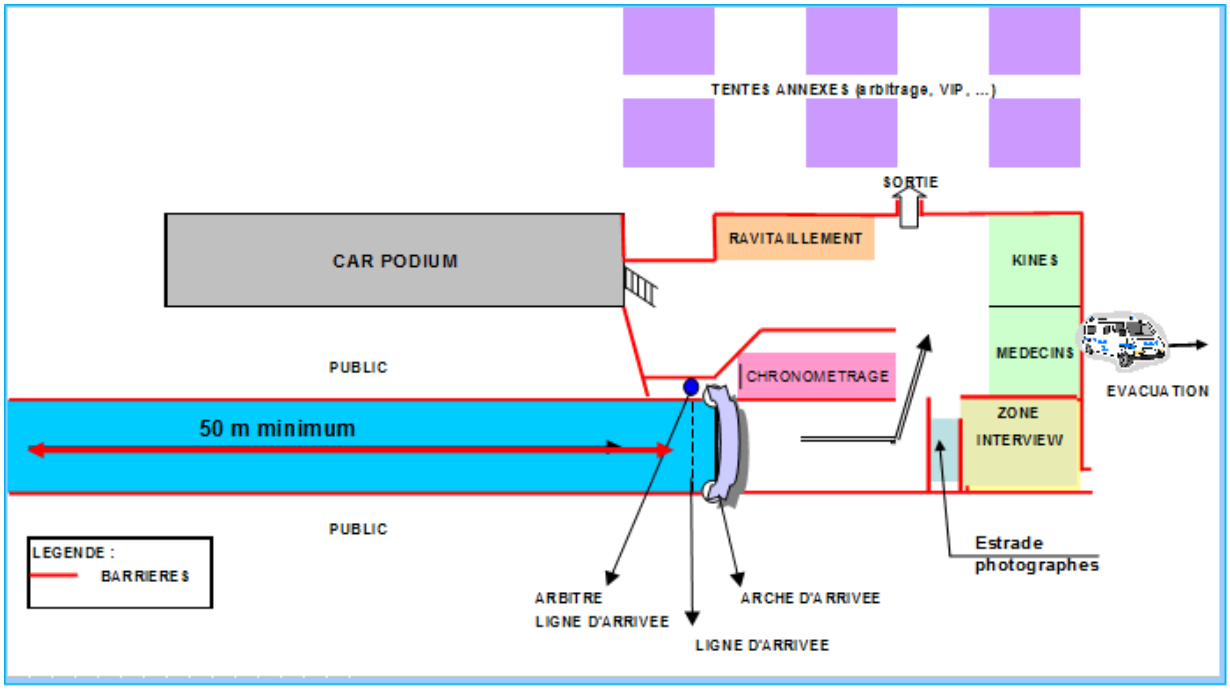

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

La Fédération Française de Triathlon fournit pour chacune des étapes une arche d'arrivée rigide, de 3 m de passage. Cette dernière est personnalisée avec les partenaires de l'événement. La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…), sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs.

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Les podiums pour une étape								
D1 : Scratch - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
D1 : 1er U23 - F/H	-	-	2	-	-	-	-	-
D1 : Clubs sur l'Etape - F/H	2	4	-	-	-	-	-	-
D2 : Scratch - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
D2 : Clubs sur l'Etape - F/H	2	4	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	**4**	**8**	**14**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Les podiums supplémentaire si l'étape est support de la finale								
D1 : Général Final - H/F	**6**	**-**	**6**	**10** (+ 2 Coach)	-	**10** (+ 2 Coach)	**10** (+ 2 Coach)	**10** (+ 2 Coach)
D2 : Général Final - H/F	**6**	**-**	**6**	**10** (+ 2 Coach)	-	**10** (+ 2 Coach)	**10** (+ 2 Coach)	**10** (+ 2 Coach)
TOTAL	**16**	**8**	**32**	**24**	**6**	**24**	**24**	**24**

(1) : sous réserve d'accord de partenariat fédéral.

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 3 DE DUATHLON

1/2 FINALES & FINALE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France des Clubs de Division 3 de Duathlon, est une épreuve de type «adulte,» qui se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux.

Niveau 1 - Régional : Sélection ligue
Niveau 2 - National : 1/2 finales par zone inter-ligue
Niveau 3 - National : Finale

La répartition des zones pour le niveau 2 est le suivant :

ZONE NORD	ZONE NORD-EST	ZONE SUD-EST	ZONE SUD-OUEST	ZONE CENTRE-OUEST
HAUTS-DE-FRANCE ÎLE-DE-FRANCE	GRAND-EST BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR CORSE	OCCITANIE NOUVELLE AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE BRETAGNE CENTRE - VAL DE LOIRE NORMANDIE
Les ligues GUADELOUPE, MARTINIQUE, NOUVELLE-CALEDONIE et REUNION peuvent se rattacher à la zone de leur choix.				

Ce championnat se déroule obligatoirement entre le 2ème dimanche de mars et le 4ème dimanche de septembre de l'année en cours (1/2 finales et finale comprises).

L'ensemble des épreuves se déroulent suivant un programme déterminé en collaboration avec le Délegué Technique Référent et l'Organisateur. La programmation est définie en fonction des configurations particulières rencontrées après la visite du site de course, si elle a lieu.

A l'issue de la finale, le Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon permet d'attribuer les titres de **Champion de France des Clubs Masculins de 3ème Division** et de **Champion de France des Clubs Féminins de 3ème Division**.

L'Organisateur s'engage à étudier la possibilité d'accueillir, en complément des épreuves nationales, une « animation triathlon », à destination des jeunes, ou tout autre type d'épreuves promotionnelles.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION (par étape)	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France des Clubs de Duathlon - Division 3	2 500 €	F.F.Tri *(46 000 €)*	2 500 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France des Clubs de Duathlon - Division 3	5	5

Droits d'inscription

Dans le cadre du Championnat de France des Clubs, la Commission des Épreuves Nationales a défini la tarification suivante : 150 € par équipe et 20 € par athlète supplémentaire (frais inclus - à la charge de l'organisateur).

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

Dans le cadre de l'organisation d'une 1/2 finale de zone, l'Organisateur a l'obligation de souscrire avec un :
- un chronométreur labellisé **à minima « à l'essai »** ;
- un animateur labellisé **à minima « stagiaire »** .

Dans le cadre de l'organisation de la finale, l'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :
- un chronométreur labellisé **à minima 1 étoile** ;
- un animateur labellisé **à minima 1 étoile**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront un dimanche, avec un départ de la première course au plus tôt à 09h00, et le départ de la dernière course au plus tard à 16h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Dans tous les cas, les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et sont indépendants de toute autre course de type «Open».

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

	Hommes	Femmes	Formats de course
Championnat de France des Clubs de Duathlon - Division 3	**S**	**S**	**Critérium – Contre la Montre** (finale) **– Relais - Multi-enchaîné**

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Une aire d'appel, pouvant accueillir les équipes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

***Schéma 1* : Départ Duathlon**

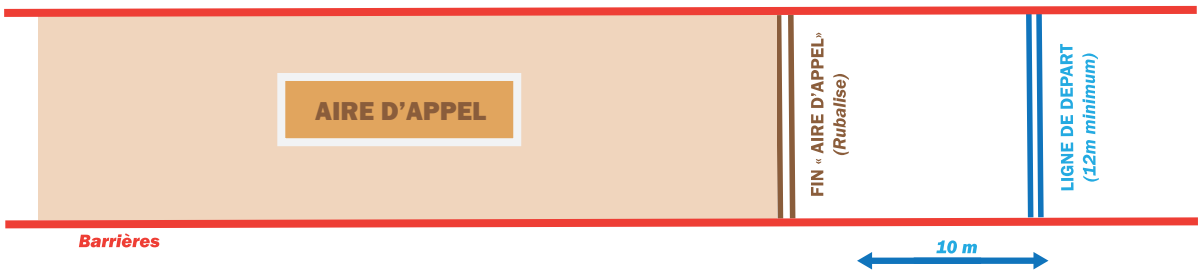

Secteur - Course à Pied

Le parcours doit être composé d'une ou plusieurs boucles d'une distance minimum 2,5km (hors spécifié due au format de course choisi).

	Format S
Section Course à Pied 1 :	5 km
Section Course à Pied 2 :	2,5 km

Le parcours emprunté lors de la première partie course à pied, peut être différent de celui emprunté lors de la seconde section de course à pied. Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé des motos sans gêne pour les concurrents.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délégué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 *recommandée*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, qui sont à la charge de l'Organisateur et doivent permettre un accrochage du vélo par la selle. Elle est entièrement moquettée en bleu.

Cette aire de transition sera dimensionnée en fonction des dispositions du site de course :

- soit d'une longueur minimum de **75 mètres** sur une largeur minimum de **7 mètres (2 rangées en face à face)** ;
- soit d'une longueur minimum de **150 mètres** sur une largeur minimum de **5 mètres (1 rangée linéaire).**

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délegué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Le parcours doit être composé au maximum de 5 boucles pour une distance de 20 km (hors spécificité due au format de course choisi). Le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Dans l'éventualité où le circuit ne passe pas par l'aire de transition, l'organisation devra prévoir un espace de 4m^2 dédié au point d'assistance matériel. L'organisateur se doit de prévoir un bénévole pour la surveillance de cette zone, et du matériel qui y sera déposé.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 3
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

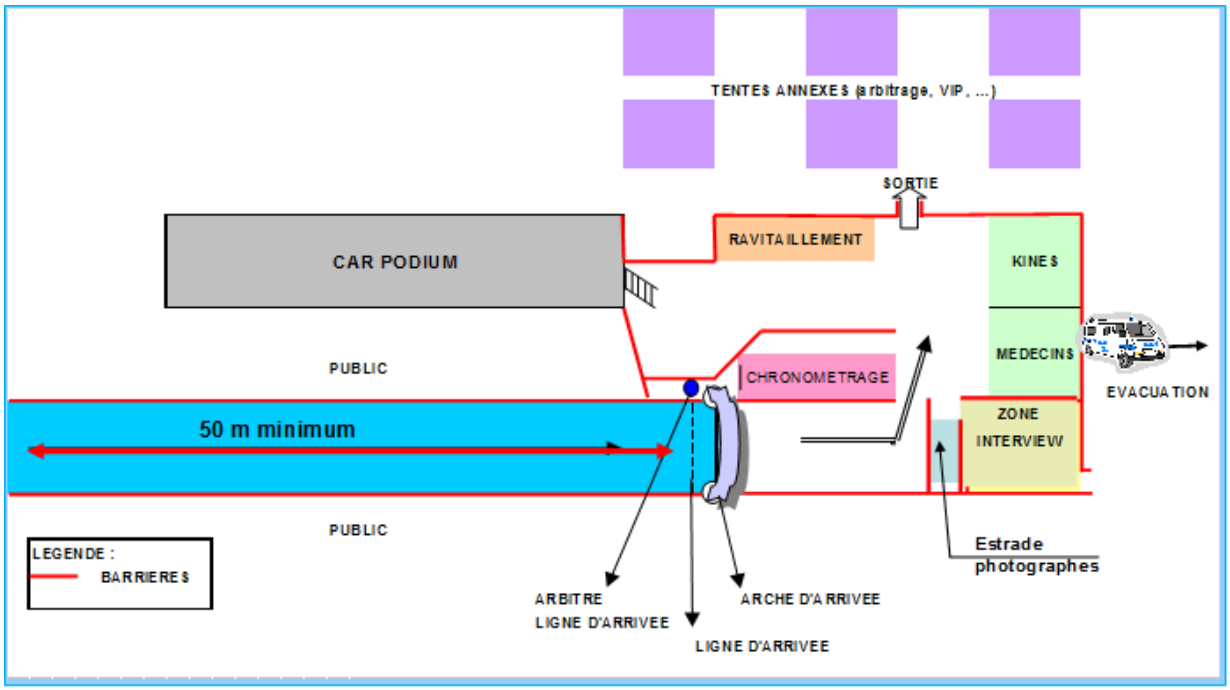

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délégué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Les podiums pour une 1/2 finale								
D3 : Scratch - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
D3 : Podium Equipe - F/H	2	4	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	**2**	**4**	**6**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Les podiums pour la finale								
D3 : Scratch - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
D3 : Général Final - H/F	6	-	6	10 (+ 2 Coach)	-	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)
TOTAL	**6**	**0**	**12**	**12**	**0**	**12**	**12**	**12**

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE RAID JEUNES

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Quelles que soient les activités, le format et les règlements retenus, les choix d'organisation doivent être portés par les valeurs suivantes : **esprit d'entraide, le goût de l'effort et le respect de la nature.**

Les différents aspects de l'activité Raid doivent être présents : **technique, tactique, ludique et physique.**

Pour toute candidature pour l'organisation d'un championnat de France de Raid, un avis de la Commission Nationale Raid est nécessaire.

Le Championnat de France de Raid Jeunes est une épreuve par équipe de 2 équipier de type «jeune», qui se dispute sur la formule d'élimination directe. Ce championnat est ouvert à tous les athlètes de catégorie d'âges dites « Jeunes », en disposition d'une licence F.F.TRI. «Compétition».

Le Championnat de France de Raid Jeunes permet d'attribuer les titres de :
- **Champion de France de Raid Jeunes - Minimes** F/M/H ;
- **Champion de France de Raid Jeunes - Cadets** F/M/H ;
- **Champion de France de Raid Jeunes - Juniors** F/M/H ;
- **Champion de France de Raid Jeunes - Espoirs** F/M/H.

L'organisation du Championnat de France de Raid Jeunes est exclusive de toute autre organisation le jour même de la course. D'autres courses peuvent être organisées sur site par l'organisateur, mais pas le jour que l'épreuve championnat de France. Aucun poste et aucun balisage des autres courses ne sera disposé pendant l'épreuve.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France de Raid Jeunes	**5 €/ équipe**	**Opérateur** (non-obligatoire)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France de Raid Jeunes	5	5

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :
- un chronométreur spécialisé (plus de précision seront apportées ci-après) ;
- un animateur spécialisé.

La F.F.Tri. valide le choix de l'animateur et prend à sa charge 50% des frais inhérents à sa prestation (hors hébergement / restauration).

LE SITE DE COURSE

Le site de course doit présenter un cadre naturel pouvant accueillir dans des conditions d'hébergement et de pratiques favorables. Il est possible de prévoir un espace de bivouacs pour les équipes et leurs encadrants. Dans se cas, il est impératif de prévoir un accueil et une remise des prix au sec en cas d'intempéries.

Dans tous les cas, un accès adéquat aux sanitaires est obligatoire. Le nombre de toilettes doit être adapté en fonction du nombre de participants notamment sur les sites de bivouacs et d'arrivée. A minima : 5 toilettes pour l'ensemble des concurrents.

Et un accès aux douches sur le site d'arrivée (hommes et femmes) et système de lavage pour les vélos.

DATES

Le Championnat de France de Raid Jeunes devra se dérouler pendant le week-end commun à toutes les zones des vacances de Pâques.

Néanmoins, tous dossiers proposés à d'autres dates seront étudiés, sous réserve d'autres épreuves.

Possibilité d'organiser deux championnats de France jeunes :
- Soit deux épreuves bien distinctes (sur le week-end ou la journée mais pensées pour ces catégories) Minimes /cadets puis Juniors / Espoirs.
- Soit deux organisations complètement différentes : 1 organisateur postule pour les minimes / cadets et un autre organisateur postule pour les Juniors / Espoirs. Sur ce format spécifique juniors / espoirs, l'organisateur est autorisé à organiser un raid ouvert à tous et intégrer à ce raid les championnats de France juniors / espoirs.

LA DURÉE DE L'ÉPREUVE

L'organisateur reste autonome quant à la formule employée. Néanmoins, il faut rester vigilant à ne pas proposer une durée d'épreuve trop importante.

Le temps maximal de course pour les derniers doit être de :
- pour les Minimes, 5h max de course (format de course XS) en journée pleine ;
- pour les Cadets, Juniors, et Espoirs, 7h max de course (format de course S) en journée pleine.

Les parcours des cadets et des juniors peuvent être identiques, les départs devront être décalés. Un surclassement pourra se faire si le temps d'effort maximal indiqué par les RTS est respecté (ex surclassement cadet en junior si le temps est de 7h max de course).

L'organisateur devra mettre en place des portes horaires pour rentrer dans le cadre initialement proposé, afin de pouvoir récupérer l'ensemble des participants dans un temps donné. Aucune porte horaire tactique ne viendra arbitrer la course, ceci dans le but de minimiser le facteur chance.

Cela implique que tous les « shunts » se font sur l'arrière de la course. Ils devront être plus nombreux en fin de journée pour assurer une heure d'arrivée maximale pour les dernières équipes. Le principe est que les équipes de tête (au moins les 5 premières) puissent faire l'intégralité du parcours, et passer la ligne avant les équipes qui ont été shuntées.

FORMATS DE COURSE

L'organisateur est autonome dans le format de course proposé, il peut composer son épreuve en fonction des éléments suivants :

- en itinérance ou en boucle ;
- en continu ou avec un stop.

Par contre, le format de course au score est proscrit. Seules les équipes de l'arrière peuvent être shuntées en cas de porte horaire.

Une attention particulière est portée sur les temps d'ateliers (cordes, tir…) où une attente est quasi inéluctable, doivent pouvoir être shuntés avec une pénalité proportionnée, afin que les équipes jouant des podiums, notamment en féminines, masters… ne soient pas hors délai à une porte horaire à cause de neutralisations trop longues.

Ex : Si la durée d'atelier est estimée à 20 min : pénalité de 30 min pour que ce ne soit pas un avantage mais que l'équipe puisse poursuivre sans perdre 1h et manquer la porte horaire, malgré que le temps ait été neutralisé.

Il est formellement interdit aux spectateurs ou **supporters de pénétrer dans les aires de transition.** Il est également formellement interdit **d'apporter une aide technique, tactique ou matérielle** dans ou en dehors des espaces de compétition.

De même, l'accompagnateur (entraîneur ou parent) n'est pas un acteur sportif au sens où il ne prend pas part physiquement aux épreuves chronométrées. Toute intrusion de l'accompagnateur sur une épreuve, hors zone dédiée et clairement définie par l'organisation à son intervention, entraînera une pénalité, voire la disqualification de son équipe. Aucune tâche d'organisation ne pourra lui être confiée.

Dans tous les cas, l'organisateur devra imposer un départ en masse, sur au moins une discipline de l'épreuve, afin que tout le monde puisse se confronter au moins une fois dans la compétition.

ACTIVITÉS

Le raid multisports est un enchaînement de sports de nature non motorisés au libre choix des organisateurs dont les principaux doivent demeurer la course d'orientation, le trail, le canoë-kayak et disciplines associées et le VTT.

La F.F.TRI. souhaite que les 3 activités de base que sont le VTT, le trail (ou la course d'orientation) et le canoë-kayak (ou autres embarcations propulsées à la pagaie) soient présentes et proportionnées entre elles. Aucune épreuve par sa technicité ne doit constituer un avantage irrémédiable (ex: CO très technique, plusieurs passages de rivière en classe IV,...). Le délégué technique en charge de l'examen du dossier de l'organisateur a toute latitude pour faire modifier le tracé si l'une de ces caractéristiques est constatée.

La course d'orientation

Une attention particulière doit être portée à la qualité des cartes de course d'orientation qui doivent avoir fait l'objet d'une actualisation si nécessaire, ainsi que d'une mise en page conventionnée (cf annexe 1). Si la carte est fournie par un organe de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) ou qu'elle est déclarée à cette dernière, le logo de la FFCO devra obligatoirement figurer sur la carte.

Dans le cas d'utilisation de carte IGN au 25000ème, l'organisateur veillera à ce que les cartes IGN soient actualisées (ajout des chemins et sentiers manquants).

Les cartes devront être imprimées sur du papier Pretex ou équivalent pour chaque binôme.

Il est recommandé de proposer moins de la moitié du temps total de la course en situation autonome (non balisé).

Le tracé doit être le plus simple possible sur ces cartes (balises aux croisements ou changement de direction).

L'organisateur veillera à ce que les parcours balisés soient vérifiés juste avant le départ de la course. Pour les parties balisées, il est préférable de fournir une carte en plus du balisage.

Les autres activités

Les sports ou activités de nature non motorisés régionales peuvent être exploitées sans avoir une incidence forte sur le classement général.

Ateliers d'adresse (type tir, etc) : ils ne doivent pas donner lieu à pénalité post course mais être intégrés dans le temps de course (tir jusqu'à obtention du résultat souhaité par le règlement), ou pénalités faibles, purgées pendant l'épreuve (neutralisation, tour de pénalités). La difficulté technique sera alors modérée.

Activités spécifiques au territoire au sens où l'on ne peut pas les pratiquer partout en France (joutes, surf etc…) feront l'objet d'une validation spécifique de la Fédération. A défaut d'un accord entre l'organisateur et la Fédération, elles pourront être maintenues mais n'entreront pas dans le classement.

Les activités dites "culturelles" sont proscrites sur le championnat de France (Sudoku, questionnaire culturel ou environnemental…).

BALISAGE ET TRAÇAGE

Le traçage est laissé à la libre appréciation de l'organisateur toutefois il devra au maximum éviter l'emprunt de voies goudronnées (sauf section roller). L'organisateur s'il propose des choix d'itinéraire dont l'une des options pourrait être l'emprunt d'un tronçon interdit devra s'assurer qu'il sera en mesure de faire respecter l'équité de l'itinéraire en plaçant un bénévole sur l'axe interdit, un poste sur l'axe autorisé ou au moyen d'un système de géolocalisation qui permettra de retracer l'itinéraire de l'équipe.

Il est demandé de ne pas disposer de balises "sauvages" sur les suivis d'itinéraires mais de poser suffisamment de balises visibles sur la carte pour imposer le cheminement retenu par l'organisateur. En dernier recours, si des balisages "sauvages" devaient être disposés, un bénévole serait nécessairement présent pour signifier à chaque équipe l'obligation de pointer.

Il est recommandé de disposer plusieurs boîtiers notamment sur les premiers postes, sur le canoë kayak et à l'arrivée pour que les équipes ne se gênent pas et éviter tout encombrement.

Pour tout atelier ou section avec prêt de matériel (kayak) ou nombre limité (corde, spéléo), un boîtier de gel de temps devra être mis en place pour anticiper la rupture de matériel ou un temps d'attente inhérent à l'organisation (gestion du flux d'équipe). Dans tous les cas, l'organisateur devra optimiser l'atelier pour minimiser les risques d'attente.

Il est demandé que le pré balisage soit fait par une personne autre que la personne qui balisera. Le pré balisage est à retirer lors du balisage. Le positionnement et contrôle des balises peut se faire via le GPS si cette technique est maîtrisée et si les formats de cartes s'y prêtent.

LE CHRONOMÉTRAGE

Pour les championnats de France, l'utilisation du logiciel *Géraid* est obligatoire et il doit être géré par l'un des chronométreurs labellisés F.F.TRI., ce poste financier est assuré par la Fédération.

Chaque début ou fin de section doit disposer d'un boîtier *sportident* (ou équivalent). Les pénalités attribuées à ces boîtiers sont symboliques (1 min ou moins) et doivent permettre de neutraliser une section en cas de problème constaté sur la course et faciliter les décisions du jury de course.

Les neutralisations de temps de course devront dans la mesure du possible être évitées. Si toutefois elles sont mises en place, volontairement ou pas (attente à un atelier), l'organisateur devra être vigilant à ce qu'elles soient déterminées avec un temps imparti, par souci d'équité et pour maintenir le déroulé de la course. Dans le cas involontaire, le temps de neutralisation pouvant varier, l'organisateur devra veiller à ce que l'ordre d'arrivée et de départ des équipes soit conservé.

En cas de neutralisation, l'organisateur doit proposer un itinéraire de substitution, assorti d'une pénalité proportionnée. Ceci afin de permettre aux équipes risquant de ne pas passer de portes horaires, de prendre la pénalité plutôt qu'un temps d'attente contraint excessivement long.

ADMINISTRATIF

Agrément de l'épreuve

L'épreuve sera inscrite au calendrier fédéral de la F.F.Tri. et bénéficiera des conditions d'assurance prévues au contrat fédéral. Les droits d'organisation ne sont pas majorés.

Inscriptions

Afin de vérifier la validité des licences et de s'assurer de l'exactitude des données, les inscriptions se feront par l'intermédiaire des inscriptions en ligne de la F.F.TRI. Les licences doivent être validées 6 jours avant l'épreuve. L'organisateur et la Fédération doivent convenir d'un système unique d'inscription, accessible en administration par les deux parties.

Quotas

Le nombre d'équipe pour chaque catégorie d'âges (minimes, cadets et juniors) est à minima de 30 équipes par catégorie, et au maximum selon les chasubles à disposition soit :

- 30 chasubles blanches du n° 1 à 30 ;
- 47 chasubles vertes du n° 16 à 62 ;
- 43 chasubles oranges du n° 57 à 99.

15 jours avant l'épreuve, en concertation avec l'Organisateur, la F.F.Tri. redistribuera les places disponibles si toutes les catégories ne sont pas complètes, ou définira un quota par club, en fonction des équipes inscrites si le nombre de places disponibles est insuffisant.

Si le nombre d'inscrits est supérieur à la capacité d'accueil initiale, les équipes classées sur les deux derniers championnats de France seront prioritaires (dans l'ordre de leur classement par catégorie)

Classements

Les classements seront effectués au temps uniquement.

Les classements et résultats affichés sont provisoires. Tous les classements doivent comporter le nom de l'équipe, le nom des équipiers, les temps de sections et les pénalités par sections si il y a (cf annexe). S'il y a des modifications à prendre en compte suite à des réclamations, elles seront recueillies par l'organisation après affichage. Toute réclamation devra être faite dans l'heure qui suit l'affichage des résultats. Cette mention sera indiquée dans le règlement de course.

Le classement deviendra définitif après réunion éventuelle du jury technique et un nouvel affichage sera effectué. - Le jury sera composé de :

- Le directeur de course
- Le délégué technique raid de la F.F.Tri.
- Un représentant de la Fédération (instance Raid)
- Un raideur tiré au sort, en dehors de(s) l'équipe(s) concernée(s).

Lorsqu'une contestation est reçue par le jury, ce dernier doit obligatoirement auditionner l'auteur de la contestation et les personnes incriminées.

Il est obligatoire de prévoir un panneau d'affichage mentionnant le nom des représentants du jury.

Catégories

Le Championnat de France de Raid Jeunes est accessible aux athlètes de :
- minime sur un format XS ;
- cadet sur un format S ;
- junior sur un format S ;
- espoir sur un format S conseillé.

Droits photos & vidéos

Les droits sont acquis pour la Fédération et l'organisateur. La sélection de photos HD doit être remise, dans l'heure qui suit la remise des prix pour les podiums, le lundi soir au plus tard pour une sélection de photos HD. Pour la vidéo, au plus tard le jeudi soir suivant les France .

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

RÈGLEMENT

Il est obligatoire de **rédiger un règlement général de l'épreuve**. A cet effet, l'organisateur devra s'appuyer sur les règles techniques de sécurité.

Tout problème ou litige ne trouvant pas de réponse dans le règlement sera étudié par le jury technique. Sa décision est souveraine.

Le règlement général de l'épreuve précisera les dispositions spécifiques de course et le matériel obligatoire pour l'équipe et par raideur pour la totalité du raid. Un 1er contrôle de conformité obligatoire doit être organisé à l'accueil des équipes. Aucune équipe ne sera autorisée à prendre le départ en cas de non conformité.

L'organisation doit se donner les moyens de contrôler, d'avertir et de sanctionner tout manquement avéré. Le mode de sanction adopté est laissé libre et en adéquation avec le mode de classement et en concertation avec le jury technique :
- stop and go ;
- pénalité de temps, de points, de balises, de place...

Les Règles Techniques de sécurités devront être respectées.

Dans le cadre du championnat de France, chaque membre du championnat doit être clairement identifiable par tous à tout moment. A ce titre, la F.F.Tri. fourni à l'organisation des chasubles et des plaques de cadre qui doivent être obligatoirement utilisés par les concurrents. L'organisateur prévoira des maillots ou chasubles différenciés.

Un système de *leaderboard* est possible (voir Benjamin MONIER pour l'utilisation du système qu'il a développé). Le tracking est intéressant mais pas imposé. Si l'organisateur retient ce système, des commentaires doivent être assortis pour connaître les équipes shuntées. Il n'est pas imposé du fait des coûts engendrés mais pour des mineurs en autonomie sur le terrain, ceci nous semble important. Il devra être obligatoirement géré par un professionnel ou par un expert fédéral. Il devra soit être décalé dans le temps pour le grand public (10 min minimum), soit les balises ne devront pas figurer sur la carte en ligne (uniquement une trace type).

En cas d'abandon d'un des équipiers l'autre membre de l'équipe n'est pas autorisé à poursuivre la course.

L'entraide physique entre équipiers fait partie intégrante du raid nature (port du sac de l'équipier, système de tractage,...). Cependant, il est interdit de se faire aider physiquement par un membre d'une autre équipe (tractage, poussage, orientation,...). Seules les aides matérielles type prêt de chambre à air, de pompe ou autre matériel sont tolérées.

Le tractage est autorisé sur toutes les disciplines sur tout ou partie du raid sauf dans le cas d'un départ en masse en raison des risques d'accidents.

Il est recommandé de dissocier un PM collectif d'un PM pour un seul membre : les pénalités pour un doigt manquant pour un seul membre de l'équipe : étudier la possibilité d'une pénalité réduite.

Le téléphone de secours, impératif dans le matériel obligatoire, sera scellé par l'organisateur (sac plastique à zip + serre-câble plastique par exemple). Si le règlement de l'épreuve prévoit la prise de photo en cas de poste manquant ou disparu, elle devra être prise avec un appareil conventionnel (smartphone interdit) sans possibilité de géolocalisation ou possibilité d'appel. La prise de photo des cartes notamment sur les sections « mémo » est formellement interdite.

Pour les activités à environnement spécifique (cf liste ministérielle), **elles ne seront pas courues en autonomie.** Cela implique donc de recruter des professionnels qualifiés pour encadrer ces activités.

Les équipes doivent disposer du même maillot par équipe sur le podium, sauf cas particulier des équipes composées de coureurs de clubs différents. Ne peuvent courir sur le circuit officiel que les coureurs licenciés à la fédération délégataire.

Une organisation des différentes aires doit être prévue :
- aires de transition suffisamment vastes pour accueillir tout le matériel et la circulation des équipes
- espace public (si possible espace permettant la prise de photo).

ORGANIGRAMME

Il est fortement conseillé que l'équipe d'organisation soit à minima composée de :

- 1 Directeur de Course
- 1 Responsable pour chaque activité
- 1 Responsable de balisage + 1 adjoint (vérification en amont de la course)
- 1 Responsable secours
- 1 Responsable logistique
- 1 Responsable hébergements/repas.

Des briefings/débriefings organisation doivent se tenir chaque jour à des heures et lieux connus de tous, exclusivement réservés aux personnes concernées :

- briefing technique (directeur de course, les responsables d'activités, F.F.Tri.) ;
- briefing groupe de section avec le responsable d'activité ;
- briefing coureurs réalisé par le directeur de course en présence de la F.F.Tri. ;
- briefing accompagnateurs par le directeur de course en présence de la F.F.Tri. ;

Les responsables de l'organisation doivent posséder le listing des numéros de téléphone des accompagnateurs et responsables ateliers (fiche à finaliser le jour de l'accueil et à remettre avant la 1ère épreuve).

Un délégué technique raid sera désigné par la commission nationale des grandes épreuves de la F.F.TRI. pour suivre l'épreuve., Il supervisera et devra prendre part à toute décision inhérente à l'organisation de la manifestation (en amont et pendant l'épreuve).

LANGUES

Les documents officiels (road book coureurs, assistants ; règlements..) et les briefings seront obligatoirement en français. Si des délégations étrangères participent au championnat national ou aux sélections, une traduction en anglais est attendue.

RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Minimes - F/M/H	-	-	3	6	-	6	6	6
Cadets - F/M/H	-	-	3	6	-	6	6	6
Juniors - F/M/H	-	-	3	6	-	6	6	6
Espoir - H/F/M	-	-	3	6	-	6	6	6
TOTAL	0	0	12	24	0	24	24	24

ANNEXE 1 : MISE EN FORME DES RÉSULTATS

La diffusion des résultats temporaires et définitifs devra se faire avec les mentions suivantes :

- 1 tableau par catégorie
- 1 tableau par classement provisoire avec les temps de course par section et pénalités allouées le cas échéant
- 1 tableau pour le classement final

Sur chaque tableau apparaît :

CLASSEMENT	DOSSARD	NOM DE L'ÉQUIPE	NOM COÉQUIPIERS	LICENCE F.F.TRI.	TEMPS	CAT.	CLT CAT.
		Equipe X	Équipier 1				
		Equipe X	Équipier 2				
		Equipe X	Équipier 3				
		Equipe X	Équipier 4				

ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES DES CARTES

Chaque carte devra comporter :

- le logo F.F.Tri. raid
- l'échelle et équidistance
- le nord
- être à une échelle adaptée pour permettre de bien distinguer les détails.
- le n° de téléphone urgence
- le numéro et type de section
- la légende en toute lettre pour IOF

Le sur-lignage transparent pour le traçage d'un suivi d'itinéraire

1 exemplaire pretex sera à minima distribué par équipe.

- 1 carte par coureur en format à 2 ;
- 2 cartes à minima pour 3 ;
- 3 cartes à minima pour 4.

Placer des confettis aux balises (ou à l'élément)

Chaque changement de section doit être matérialisé sur la carte de façon spécifique (Triangle de départ ou tout autre symbole spécifique (CP). Si sur une même carte il y a 2 sections différentes, il faut le représenter de façon distincte sur la carte (changement de couleur des balises par ex.).

Tous les supports de carte devront être validés par le DT raid au plus tard 1 mois avant l'impression.

ANNEXE 3 : CHRONOMÉTRAGE GEC

Prévoir une salle isolée pour la GEC sans passage de coureur ni de l'organisation.

Ajouter au règlement que toutes questions des équipes sur la GEC devra passer par les DT raid.

Pour avoir des résultats rapides et limiter les sources d'erreur, ne pas utiliser Excel pour la GEC, mais se limiter à Geraid. Avant affichage, les résultats devront être validés par le DT.

Un boîtier départ/arrivée doit être présent à chaque section (2 si équipe>3)

Faire une sauvegarde régulière des fichiers sur un ordinateur indépendant.

Si un Gel de temps est prévu, avec portes horaires par la suite, prévoir un article dans le règlement sur les possibilités et pénalités si shunt volontaire ou régulation par l'organisation.

Éviter les vidages de doigts pendant l'épreuve: se munir de doigts avec une capacité suffisante pour l'épreuve. Sinon, mettre un bénévole par boîtier, et un guidage clair pour les raideurs.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RAID ADULTES

Quelles que soient les activités, le format et les règlements retenus, les choix d'organisation doivent être portés par les valeurs suivantes : **esprit d'entraide, le goût de l'effort et le respect de la nature.**

Les différents aspects de l'activité Raid doivent être présents : **technique, tactique, ludique et physique.**

Pour toute candidature pour l'organisation d'un championnat de France de Raid, un avis de la Commission Nationale Raid est nécessaire.

Le Championnat de France de Raid Adultes est une épreuve par équipe (de 2,3 ou 4 équipiers) de type «adulte», qui se dispute sur la formule d'élimination directe.

Ce championnat est ouvert à tous les athlètes de catégorie d'âges dites « Adultes », en disposition d'une licence F.F.TRI. «Compétition».

Le Championnat de France de Raid Adultes permet d'attribuer les titres de :
- **Champion de France de Raid Adultes - seniors -** Toutes Catégories F/M/H ;
- **Champion de France de Raid Adultes - masters -** Toutes Catégories F/M/H.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France de Raid Adultes	**10 €/ équipe**	**Opérateur** (non-obligatoire)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France de Raid Adultes	5	5

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :
- un chronométreur spécialisé (plus de précision seront apportées ci-après) ;
- un animateur spécialisé.

La F.F.Tri. valide le choix de l'animateur et prend à sa charge 50% des frais inhérents à sa prestation (hors hébergement / restauration).

LE SITE DE COURSE

Le site de course doit présenter un cadre naturel pouvant accueillir dans des conditions d'hébergement et de pratiques favorables. Il est possible de prévoir un espace de bivouacs pour les équipes et leurs encadrants. Dans se cas, il est impératif de prévoir un accueil et une remise des prix au sec en cas d'intempéries.

Dans tous les cas, un accès adéquat aux sanitaires est obligatoire. Le nombre de toilettes doit être adapté en fonction du nombre de participants notamment sur les sites de bivouacs et d'arrivée. A minima : 5 toilettes pour l'ensemble des concurrents.

Et un accès aux douches sur le site d'arrivée (hommes et femmes) et système de lavage pour les vélos.

DATES

Le Championnat de France de Raid Adultes devra se dérouler **entre la fin du mois de septembre et la fin du mois d'octobre.** Néanmoins, tous dossiers proposés à d'autres dates seront étudiés, notamment en début d'été en prenant en compte les risques de canicules.

LA DURÉE DE L'ÉPREUVE

L'organisateur reste autonome quant à la formule employée. Néanmoins, il faut rester vigilant à ne pas proposer une durée d'épreuve trop importante.
Idéalement la durée de l'épreuve devra être comprise entre :
- le samedi pour une durée de 07h00 à 12h00 **(de course pour le dernier)** ;
- le dimanche pour une durée de 04h00 à 05h00 **(de course pour le dernier)**.

Tout au long du week-end, il sera nécessaire de prévoir un temps conséquent le dimanche, afin de soigner la remise des prix, et de garder un temps de convivialité pour autour d'un repas, tout en permettant aux concurrents de rentrer à leur domicile.

FORMATS DE COURSE

L'organisateur est autonome dans le format de course proposé, il peut composer son épreuve en fonction des éléments suivants :

- le nombre d'équipiers (raid à 2, 3 ou 4) - les équipes peuvent être féminines, mixte (au moins 1 femmes et 1 homme) ou masculines ;
- avec assistant remplaçant ou sans ;
- en itinérance ou en boucle ;
- en continu ou avec un stop.

Par contre, le format de course au score est proscrit. Seules les équipes de l'arrière peuvent être shuntées en cas de porte horaire.

Une attention particulière est portée sur les temps d'ateliers (cordes, tir…) où une attente est quasi inéluctable, doivent pouvoir être shuntés avec une pénalité proportionnée, afin que les équipes jouant des podiums, notamment en féminines, masters… ne soient pas hors délai à une porte horaire à cause de neutralisations trop longues.

Ex : Si la durée d'atelier est estimée à 20 mn : pénalité de 30 mn pour que ce ne soit pas un avantage mais que l'équipe puisse poursuivre sans perdre 1h et manquer la porte horaire, malgré que le temps ait été neutralisé.

Si l'organisation propose une course avec assistant : ce dernier n'est pas considéré comme coureur et ne peut remplacer aucun membre de l'équipe pour quelque raison que ce soit. Il peut apporter une aide technique, tactique ou matérielle sur les zones dévolues à cet effet.

Si l'organisation propose une course avec assistant-remplaçant : ce dernier fait partie intégrante de l'équipe de course sans distinction des autres coureurs de l'équipe. Quand l'un des coureurs de l'équipe tient ce rôle, il a le droit d'apporter une aide technique, tactique ou matérielle sur les zones dévolues à cet effet, en respectant le règlement de course. L'organisateur et la Fédération conviennent ensemble d'une règle technique pour les permutations (nombre de sections obligatoires pour chacun des coéquipiers).

En dehors de ces cas d'assistants, il est formellement interdit aux spectateurs ou supporter de pénétrer dans les aires de transitions ou d'apporter une aide technique, tactique ou matérielle dans ou en dehors des espaces de transition.

De même, l'accompagnateur (entraîneur ou parent) n'est pas un acteur sportif au sens où il ne prend pas part physiquement aux épreuves chronométrées. Toute intrusion de l'accompagnateur sur une épreuve, hors zone dédiée et clairement définie par l'organisation à son intervention, entraînera une pénalité, voire la disqualification de son équipe. Aucune tâche d'organisation ne pourra lui être confiée.

Dans tous les cas, l'organisateur devra imposer un départ en masse, sur au moins une discipline de l'épreuve, afin que tout le monde puisse se confronter au moins une fois dans la compétition.

ACTIVITÉS

Le raid multisports est un enchaînement de sports de nature non motorisés au libre choix des organisateurs dont les principaux doivent demeurer la course d'orientation, le trail, le canoë-kayak et disciplines associées et le VTT.

La F.F.TRI. souhaite que les 3 activités de base que sont le VTT, le trail (ou la course d'orientation) et le canoë-kayak (ou autres embarcations propulsées à la pagaie) soient présentes et proportionnées entre elles. Aucune épreuve par sa technicité ne doit constituer un avantage irrémédiable (ex: CO très technique, plusieurs passages de rivière en classe IV,...). Le délégué technique en charge de l'examen du dossier de l'organisateur a toute latitude pour faire modifier le tracé si l'une de ces caractéristiques est constatée.

La course d'orientation

Une attention particulière doit être portée à la qualité des cartes de course d'orientation qui doivent avoir fait l'objet d'une actualisation si nécessaire, ainsi que d'une mise en page conventionnée (cf annexe 1). Si la carte est fournie par un organe de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) ou qu'elle est déclarée à cette dernière, le logo de la FFCO devra obligatoirement figurer sur la carte.

Dans le cas d'utilisation de carte IGN au 25000ème, l'organisateur veillera à ce que les cartes IGN soient actualisées (ajout des chemins et sentiers manquants).

Les cartes devront être imprimées sur du papier Pretex ou équivalent pour, à minima, deux exemplaires par équipes de 3 et 3 exemplaires par équipes de 4.

L'organisateur veillera à ce que les parcours balisés soient vérifiés juste avant le départ de la course. Pour les parties balisées, il est préférable de fournir une carte en plus du balisage.

Les épreuves de navigation

L'organisateur peut, s'il le souhaite, autoriser les bateaux personnels pour les épreuves de navigation. Toutefois, il devra quand même prévoir de fournir des embarcations aux équipes n'ayant pas leurs propres bateaux. Il devra également, le cas échéant, indiquer des loueurs proposant des embarcations performantes aux équipes n'ayant pas leurs propres bateaux.

En cas d'autorisation d'embarcation personnelle, l'organisateur devra avertir les concurrents dès le début de la communication de son épreuve. La difficulté technique et la nature de la navigation devront alors être précisées (eau calme, difficulté de rivière, etc…).

Les autres activités

Les sports ou activités de nature non motorisés régionales peuvent être exploitées sans avoir une incidence forte sur le classement général.

Ateliers d'adresse (type tir, etc) : ils ne doivent pas donner lieu à pénalité post course mais être intégrés dans le temps de course (tir jusqu'à obtention du résultat souhaité par le règlement), ou pénalités faibles, purgées pendant l'épreuve (neutralisation, tour de pénalités). La difficulté technique sera alors modérée.

Activités spécifiques au territoire au sens où l'on ne peut pas les pratiquer partout en France (joutes, surf etc…) feront l'objet d'une validation spécifique de la Fédération. A défaut d'un accord entre l'organisateur et la Fédération, elles pourront être maintenues mais n'entreront pas dans le classement.

Les activités dites "culturelles" sont proscrites sur le championnat de France (Sudoku, questionnaire culturel ou environnemental…) .

BALISAGE ET TRAÇAGE

Le traçage est laissé à la libre appréciation de l'organisateur toutefois il devra au maximum éviter l'emprunt de voies goudronnées (sauf section roller). L'organisateur s'il propose des choix d'itinéraire dont l'une des options pourrait être l'emprunt d'un tronçon interdit devra s'assurer qu'il sera en mesure de faire respecter l'équité de l'itinéraire en plaçant un bénévole sur l'axe interdit, un poste sur l'axe autorisé ou au moyen d'un système de géolocalisation qui permettra de retracer l'itinéraire de l'équipe.

Il est demandé de ne pas disposer de balises "sauvages" sur les suivis d'itinéraires mais de poser suffisamment de balises visibles sur la carte pour imposer le cheminement retenu par l'organisateur. En dernier recours, si des balisages "sauvages" devaient être disposés, un bénévole serait nécessairement présent pour signifier à chaque équipe l'obligation de pointer.

Il est recommandé de disposer plusieurs boîtiers notamment sur les premiers postes, sur le canoë kayak et à l'arrivée pour que les équipes ne se gênent pas et éviter tout encombrement.

Pour tout atelier ou section avec prêt de matériel (kayak) ou nombre limité (corde, spéléo), un boîtier de gel de temps devra être mis en place pour anticiper la rupture de matériel ou un temps d'attente inhérent à l'organisation (gestion du flux d'équipe). Dans tous les cas, l'organisateur devra optimiser l'atelier pour minimiser les risques d'attente.

Il est demandé que le pré balisage soit fait par une personne autre que la personne qui balisera. Le pré balisage est à retirer lors du balisage. Le positionnement et contrôle des balises peut se faire via le GPS si cette technique est maîtrisée et si les formats de cartes s'y prêtent.

LE CHRONOMÉTRAGE

Pour les championnats de France, l'utilisation du logiciel Géraid est obligatoire et il doit être géré par l'un des chronométreurs labellisés F.F.TRI., ce poste financier est assuré par la Fédération.

Chaque début ou fin de section doit disposer d'un boîtier sportident (ou équivalent). Les pénalités attribuées à ces boîtiers sont symboliques (1 min ou moins) et doivent permettre de neutraliser une section en cas de problème constaté sur la course et faciliter les décisions du jury de course.

Pour les formats avec assistant / remplaçant, le principe d'une puce par coureur n'est pas imposé mais cela implique néanmoins pour l'organisateur de renforcer des contrôles aléatoires sur des postes ou le risque est élevé de n'envoyer qu'un seul concurrent. Ces postes seront évalués avec le DT. Pour les autres formats, un doigt par coureur.

Les neutralisations de temps de course devront dans la mesure du possible être évitées. Si toutefois elles sont mises en place, volontairement ou pas (attente à un atelier), l'organisateur devra être vigilant à ce qu'elles soient déterminées avec un temps imparti, par souci d'équité et pour maintenir le déroulé de la course. Dans le cas involontaire, le temps de neutralisation pouvant varier, l'organisateur devra veiller à ce que l'ordre d'arrivée et de départ des équipes soit conservé.

En cas de neutralisation, l'organisateur doit proposer un itinéraire de substitution, assorti d'une pénalité proportionnée. Ceci afin de permettre aux équipes risquant de ne pas passer de portes horaires, de prendre la pénalité plutôt qu'un temps d'attente contraint excessivement long.

ADMINISTRATIF

Agrément de l'épreuve

L'épreuve sera inscrite au calendrier fédéral de la F.F.Tri. et bénéficiera des conditions d'assurance prévues au contrat fédéral. Les droits d'organisation ne sont pas majorés.

Inscriptions

Afin de vérifier la validité des licences et de s'assurer de l'exactitude des données, les inscriptions se feront par l'intermédiaire des inscriptions en ligne de la F.F.TRI. Les licences doivent être validées 6 jours avant l'épreuve. L'organisateur et la Fédération doivent convenir d'un système unique d'inscription, accessible en administration par les deux parties.

Quotas

L'organisateur définira lors du dépôt du dossier de candidature le nombre d'équipes en fonction des capacités d'accueil.

Dans la mesure où les quotas ne sont pas remplis, l'organisateur peut accepter des concurrents non-licenciés F.F.TRI. à la condition de prévoir un départ décalé ou une variante de parcours (allègement du nombre de sections, mais pas de balisage différent au sein d'une section). Dans ce cas, l'organisateur sera particulièrement vigilant. Ces concurrents devront s'acquitter d'un pass compétition.

Si le nombre d'inscrits est supérieur à la capacité d'accueil initiale, les équipes classées sur les deux derniers championnats de France seront prioritaires (dans l'ordre de leur classement par catégorie)

Classements

Les classements seront effectués au temps uniquement.

Les classements et résultats affichés sont provisoires. Tous les classements doivent comporter le nom de l'équipe, le nom des équipiers, les temps de sections et les pénalités par sections si il y a (cf annexe). S'il y a des modifications à prendre en compte suite à des réclamations, elles seront recueillies par l'organisation après affichage. Toute réclamation devra être faite dans l'heure qui suit l'affichage des résultats. Cette mention sera indiquée dans le règlement de course.

Le classement deviendra définitif après réunion éventuelle du jury technique et un nouvel affichage sera effectué. - Le jury sera composé de :

- Le directeur de course
- Le délégué technique raid de la F.F.TRI.
- Un représentant de la Fédération (instance Raid)
- Un raideur tiré au sort, en dehors de(s) l'équipe(s) concernée(s)

Lorsqu'une contestation est reçue par le jury, ce dernier doit obligatoirement auditionner l'auteur de la contestation et les personnes incriminées.

Il est obligatoire de prévoir un panneau d'affichage mentionnant le nom des représentants du jury.

Catégories

Le Championnat de France Adultes est accessible aux athlètes à partir de la catégorie junior.

2 classements seront édités :

- un classement sénior ;
- un classement master (Tous les coéquipiers de l'équipe master devront tous avoir 45 ans minimum, soit en catégorie V2).

TEAMS REPORTERS

Les teams reporters sont acceptés. La F.F.Tri. et l'organisateur désignent conjointement des référents pour ces teams reporters qui les accompagnent sur les zones autorisées où qui leur remettent des cartes validées conjointement, permettant d'accéder à des sites photogéniques. Ces teams reporters doivent s'engager par écrit à respecter une éthique irréprochable : aucune consigne, aucune aide aux équipes.

Droits photos & vidéos

Les droits sont acquis pour la Fédération et l'organisateur. La sélection de photos HD doit être remise, dans l'heure qui suit la remise des prix pour les podiums, le lundi soir au plus tard pour une sélection de photos HD. Pour la vidéo, au plus tard le jeudi soir suivant les France .

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

RÈGLEMENT

Il est obligatoire de **rédiger un règlement général de l'épreuve**. A cet effet, l'organisateur devra s'appuyer sur les règles techniques de sécurité.

Tout problème ou litige ne trouvant pas de réponse dans le règlement sera étudié par le jury technique. Sa décision est souveraine.

Le règlement général de l'épreuve précisera les dispositions spécifiques de course et le matériel obligatoire pour l'équipe et par raideur pour la totalité du raid. Un 1er contrôle de conformité obligatoire doit être organisé à l'accueil des équipes. Aucune équipe ne sera autorisée à prendre le départ en cas de non conformité.

L'organisation doit se donner les moyens de contrôler, d'avertir et de sanctionner tout manquement avéré. Le mode de sanction adopté est laissé libre et en adéquation avec le mode de classement et en concertation avec le jury technique :

- stop and go ;
- pénalité de temps, de points, de balises, de place...

Les Règles Techniques de sécurités devront être respectées.

Dans le cadre du championnat de France, chaque membre du championnat doit être clairement identifiable par tous à tout moment. A ce titre, la F.F.Tri. fourni à l'organisation des chasubles et des plaques de cadre qui doivent être obligatoirement utilisés par les concurrents. L'organisateur prévoira des maillots ou chasubles différenciés.

Un système de *leaderboard* est possible (voir Benjamin MONIER pour l'utilisation du système qu'il a développé). Le tracking est intéressant mais pas imposé. Si l'organisateur retient ce système, des commentaires doivent être assortis pour connaître les équipes shuntées. Il n'est pas imposé du fait des coûts engendrés mais pour des mineurs en autonomie sur le terrain, ceci nous semble important. Il devra être obligatoirement géré par un professionnel ou par un expert fédéral. Il devra soit être décalé dans le temps pour le grand public (10 min minimum), soit les balises ne devront pas figurer sur la carte en ligne (uniquement une trace type).

En cas d'abandon d'un des équipiers en équipe de 2 l'autre membre de l'équipe n'est pas autorisé à poursuivre la course. Pour les équipes de 3 ou 4, les équipiers peuvent être autorisés à reprendre la course par le directeur de course, après un arrêt imposé de 15 min.

L'entraide physique entre équipiers fait partie intégrante du raid nature (port du sac de l'équipier, système de tractage,...). Cependant, il est interdit de se faire aider physiquement par un membre d'une autre équipe (tractage, poussage, orientation,...). Seules les aides matérielles type prêt de chambre à air, de pompe ou autre matériel sont tolérées.

Le tractage est autorisé sur toutes les disciplines sur tout ou partie du raid sauf dans le cas d'un départ en masse en raison des risques d'accidents.

Il est recommandé de dissocier un PM collectif d'un PM pour un seul membre: les pénalités pour un doigt manquant pour un seul membre de l'équipe : étudier la possibilité d'une pénalité réduite.

Le téléphone de secours, impératif dans le matériel obligatoire, sera scellé par l'organisateur (sac plastique à zip + serre-câble plastique par exemple). Si le règlement de l'épreuve prévoit la prise de photo en cas de poste manquant ou disparu, elle devra être prise avec un appareil conventionnel (smartphone interdit) sans possibilité de géolocalisation ou possibilité d'appel. La prise de photo des cartes notamment sur les sections « mémo » est formellement interdite.

Les équipes doivent disposer du même maillot par équipe sur le podium, sauf cas particulier des équipes composées de coureurs de clubs différents. Ne peuvent courir sur le circuit officiel que les coureurs licenciés à la fédération délégataire et qualifiés au championnat de France. Les circuits annexes (découverte, open, etc …) devront être différents (sections en moins ou plusieurs postes en moins).

Une organisation des différentes aires doit être prévue :

- aires de transition suffisamment vastes pour accueillir tout le matériel et la circulation des équipes
- espace public (si possible espace permettant la prise de photo).

ORGANIGRAMME

Il est fortement conseillé que l'équipe d'organisation soit à minima composée de :

- 1 Directeur de Course
- 1 Responsable pour chaque activité
- 1 Responsable de balisage + 1 adjoint (vérification en amont de la course)
- 1 Responsable secours
- 1 Responsable logistique
- 1 Responsable hébergements/repas.

Des briefings/débriefings organisation doivent se tenir chaque jour à des heures et lieux connus de tous, exclusivement réservés aux personnes concernées :

- briefing technique (directeur de course, les responsables d'activités, F.F.Tri.) ;
- briefing groupe de section avec le responsable d'activité ;
- briefing coureurs réalisé par le directeur de course en présence de la F.F.Tri. ;
- briefing accompagnateurs par le directeur de course en présence de la F.F.Tri. ;

Les responsables de l'organisation doivent posséder le listing des numéros de téléphone des accompagnateurs et responsables ateliers (fiche à finaliser le jour de l'accueil et à remettre avant la 1ère épreuve).

Un délégué technique raid sera désigné par la commission nationale des grandes épreuves de la F.F.TRI. pour suivre l'épreuve., Il supervisera et devra prendre part à toute décision inhérente à l'organisation de la manifestation (en amont et pendant l'épreuve).

LANGUES

Les documents officiels (road book coureurs, assistants ; règlements..) et les briefings seront obligatoirement en français. Si des délégations étrangères participent au championnat national ou aux sélections, une traduction en anglais est attendue.

RÉCOMPENSES ET DISTINCTIONS

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Sénior - F/M/H	-	-	3	12	-	12	12	12
Master - H/F/M	-	-	3	12	-	12	12	12
TOTAL	0	0	12	24	0	24	24	24

ANNEXE 1 : MISE EN FORME DES RÉSULTATS

La diffusion des résultats temporaires et définitifs devra se faire avec les mentions suivantes :

- 1 tableau par catégorie
- 1 tableau par classement provisoire avec les temps de course par section et pénalités allouées le cas échéant
- 1 tableau pour le classement final

Sur chaque tableau apparaît :

CLASSEMENT	DOSSARD	NOM DE L'ÉQUIPE	NOM COÉQUIPIERS	LICENCE F.F.TRI.	TEMPS	CAT.	CLT CAT.
		Equipe X	Équipier 1				
		Equipe X	Équipier 2				
		Equipe X	Équipier 3				
		Equipe X	Équipier 4				

ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES DES CARTES

Chaque carte devra comporter :

- le logo F.F.Tri. raid
- l'échelle et équidistance
- le nord
- être à une échelle adaptée pour permettre de bien distinguer les détails.
- le n° de téléphone urgence
- le numéro et type de section
- la légende en toute lettre pour IOF

Le sur-lignage transparent pour le traçage d'un suivi d'itinéraire

1 exemplaire pretex sera à minima distribué par équipe.

- 1 carte par coureur en format à 2 ;
- 2 cartes à minima pour 3 ;
- 3 cartes à minima pour 4.

Placer des confettis aux balises (ou à l'élément)

Chaque changement de section doit être matérialisé sur la carte de façon spécifique (Triangle de départ ou tout autre symbole spécifique (CP). Si sur une même carte il y a 2 sections différentes, il faut le représenter de façon distincte sur la carte (changement de couleur des balises par ex.).

Tous les supports de carte devront être validés par le DT raid au plus tard 1 mois avant l'impression.

ANNEXE 3 : CHRONOMÉTRAGE GEC

Prévoir une salle isolée pour la GEC sans passage de coureur ni de l'organisation.

Ajouter au règlement que toutes questions des équipes sur la GEC devra passer par les DT raid.

Pour avoir des résultats rapides et limiter les sources d'erreur, ne pas utiliser Excel pour la GEC, mais se limiter à Geraid. Avant affichage, les résultats devront être validés par le DT.

Un boîtier départ/arrivée doit être présent à chaque section (2 si équipe>3)

Faire une sauvegarde régulière des fichiers sur un ordinateur indépendant.

Si un Gel de temps est prévu, avec portes horaires par la suite, prévoir un article dans le règlement sur les possibilités et pénalités si shunt volontaire ou régulation par l'organisation.

Éviter les vidages de doigts pendant l'épreuve: se munir de doigts avec une capacité suffisante pour l'épreuve. Sinon, mettre un bénévole par boîtier, et un guidage clair pour les raideurs.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SWIMRUN

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le swimrun est une discipline sportive enchaînant des sections de natation et des sections course à pied par alternance, avec un minimum de trois sections au total.

Le championnat de France est une épreuve se déroulant en binôme. Ce dernier peut être constitué d'athlètes issus de clubs différents, ou titulaires d'une licence individuelle. Il peut être composé de deux femmes, de deux hommes ou d'une femme et d'un homme.

Ce championnat se déroule idéalement entre le 15 mars et le 31 juillet, et de préférence avant les échéances internationales de la discipline.

Le site doit présenter un cadre naturel pouvant accueillir les concurrents dans des conditions de pratique sécurisées et avoir des ressources d'hébergement à proximité, afin de limiter les déplacements en véhicule.

Les espaces d'accueil des athlètes devront être au sec (dans un bâtiment ou sous une tente).

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION (par étape)	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France de Swimrun	**10 €/équipe** (vague Open comprise)	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France de Swimrun	12	10

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'organisateur a l'obligation de souscrire avec :
- un chronométreur labellisé de niveau minimum **«à l'essai»,**
- un animateur labellisé de niveau minium **«stagiaire».**

En fonction de la demande de l'Officiel, l'Organisateur devra mettre en place des zones de pointage intermédiaires, permettant ainsi de s'assurer du respect des parcours pour l'ensemble des athlètes, mais également facilité le travail de l'animateur.

Concernant la chronométrie, le nom et numéros de licence des athlètes, ainsi que le nom des clubs d'origine devrons apparaître sur les résultats.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, ce championnat se déroule entre le samedi 14h00 et le dimanche 18h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Le programme général de la manifestation devra être soumis à la validation de l'Officiel Référent, après avis de la mission swimrun.

En parallèle du Championnat de France, l'Organisateur peut organiser tout type course prévu dans la Réglementation Sportive de la F.F.Tri. Il ne peut en aucune manière y avoir une quelconque interférence entre les courses du Championnat de France, prioritaires en termes d'horaire, et les autres courses au programme. Toutes les courses annexes doivent être agrées par la F.F.Tri conformément à la Règlement Sportive en vigueur.

Le Championnat de France et les courses de type Open ne peuvent être à l'identique. L'organisateur veillera à avoir entre 5 à 10% du parcours distinct.

DISTANCES ET FORMAT DE COURSE

Le Championnat de France de Swimrun se déroule sur une distance L (en fonction du dénivelé entre 30 km et 35 km).

Le circuit, entièrement isolé de toute circulation terrestre ou maritime, est validé par l'Officiel Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

Une barrière horaire de fin de course devra être instaurée. Elle est définie en fonction du temps de course de la première équipe, correspondant à 1,5 fois le temps de cette dernière. De la même manière, des barrières horaires pourront être instaurées sur les pointages intermédiaires. Dans tous les cas, ces barrières devront être clairement annoncée dans le document de présentation de l'épreuve.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Une aire d'appel, pouvant accueillir les équipes évoluant sur chaque course, identifiable par les chasubles fournis à chaque participant, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

La chasuble, fournis par l'organisation, doit être portée par le concurrent tant qu'il est en mouvement. S'il doit la retirer pour ouvrir sa combinaison par exemple, il doit s'arrêter.

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir l'ensemble des concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées sur la ligne de départ. On considérera l'occupation idéal sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course.

Les zones de départ et d'arrivée sont situés à proximité.

Secteur - Natation

Le cumul des sections de natation devra être compris entre 15% et 23% de la distance totale du parcours. Ces dernières devront être sans risque pour les concurrents (navigation ou fort courant).

L'Organisateur est tenu de fournir des bonnets à l'ensemble des concurrents. Il devra prévoir des séries de colories différentes afin d'identifier facilement les différentes catégories de genre, ainsi que les athlètes engagés sur l'épreuve Open. Les concurrents ont l'obligation de le porter sur l'ensemble des sections nagées, il peut être retiré sur les parties pédestres.

Les zones de mise à l'eau et de sortie d'eau devront être facilement identifiables. Elles devront être organisées de façon à permettre la progression des athlètes sans difficulté. Les athlètes ne peuvent quitter les zones de mise à l'eau et de sortie d'eau que lorsque les deux membres du binômes sont réunis.

L'organisateur doit prévoir les embarcations (avec pilote) nécessaires pour la sécurisation du parcours.

Secteur - Course à Pied

Le circuit est laissé à la libre appréciation de l'organisateur. Toutefois, il devra éviter au maximum l'emprunt de route goudronnées, et privilégier les sentiers de type «nature».
Dans l'éventualité où le parcours emprunte une portion de route goudronnée, la portion devra être obligatoirement fermée à la circulation durant toute la course.

L'ensemble du parcours doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un balisage clair le tracé du parcours et précisera les changements de direction, les points de vigilance et les dangers.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'organisateur doit prévoir les V.T.T. ou véhicule nécessaires pour la sécurisation du parcours.

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée, située à proximité de la zone de départ, doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

Dans le cadre du Championnat de France de Swimrun, l'Organisateur devra prévoir un espace, clairement identifié, afin d'accueillir le jury d'appel.

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

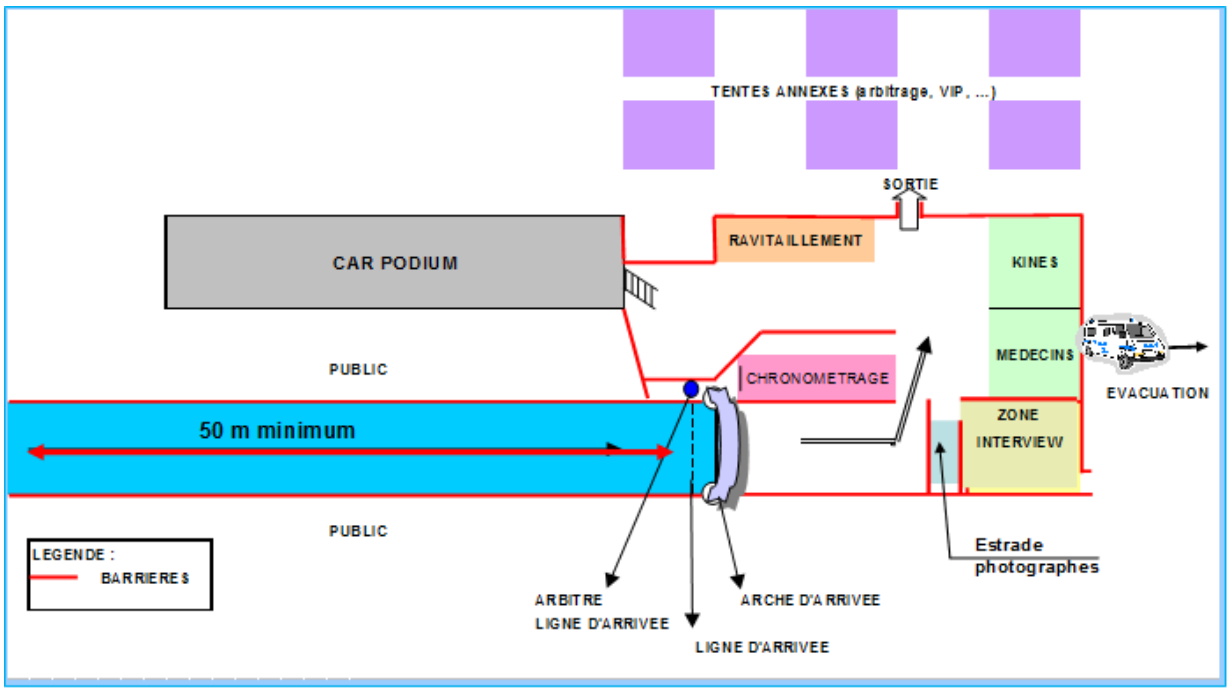

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur une section de parcours Course à Pied.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres) sont moquettées en bleu, et protégés par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de l'Officiel Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs.

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Distance L - H/F/M	-	-	9	6	-	6	6	6
TOTAL	0	0	9	6	0	6	6	6

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL JEUNES DE TRIATHLON

1/2 FINALES & FINALE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France individuel Jeunes de Triathlon, est une épreuve de type «jeune», qui se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux.

Niveau 1 - Régional : Sélection ligue
Niveau 2 - National : 1/2 finales par zone inter-ligue
Niveau 3 - National : Finale

La répartition des zones pour le niveau 2 est le suivant :

ZONE NORD	ZONE NORD-EST	ZONE SUD-EST	ZONE SUD-OUEST	ZONE CENTRE-OUEST
HAUTS-DE-FRANCE ÎLE-DE-FRANCE	GRAND-EST BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR CORSE	OCCITANIE NOUVELLE AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE BRETAGNE CENTRE - VAL DE LOIRE NORMANDIE
Les ligues GUADELOUPE, MARTINIQUE, NOUVELLE-CALÉDONIE et RÉUNION peuvent se rattacher à la zone de leur choix.				

Ce championnat se déroule obligatoirement entre le 2ème dimanche de mars et le 1er dimanche de juin de l'année en cours (1/2 finales et finale comprises). L'ensemble des 1/2 finales de zone s'organise sur un même week-end, défini par la Commission des Épreuves Nationales, et compris entre un mois et 15 jours avant le finale.

La Finale du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon s'organise conjointement avec le Championnat de France Individuel Distance S de Triathlon.

A l'issue de la finale, le Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon permet d'attribuer les titres de :

- **Champion de France Individuel Jeunes de Triathlon -** Catégorie Minimes F/H ;
- **Champion de France des Clubs Jeunes de Triathlon -** Catégorie Minimes F/H ;
- **Champion de France Individuel Jeunes de Triathlon -** Catégorie Cadets/Cadettes ;
- **Champion de France des Clubs Jeunes de Triathlon -** Catégorie Cadets/Cadettes ;
- **Champion de France Individuel Jeunes de Triathlon -** Catégorie Juniors F/H ;
- **Champion de France des Clubs Jeunes de Triathlon -** Catégorie Juniors F/H.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - 1/2 Finales	**0 €**	-	2 000 €
Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - Finale	**5 €/concurrent**	-	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - 1/2 Finales	5	5
Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - Finale	20	10

Droits d'inscription

Dans le cadre d'un Championnat de France Individuel Jeunes, la Commission des Épreuves Nationales a défini la tarification suivante : 27 € par athlète (frais inclus - à la charge de l'organisateur).

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

Dans le cadre de l'organisation d'une 1/2 finale de zone, l'Organisateur a l'obligation de souscrire avec un :

- un chronométreur labellisé **à minima « A l'essai »** ;
- un animateur labellisé **à minima « stagiaire »** .

Dans le cadre de l'organisation de la finale, l'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :

- un chronométreur labellisé **à minima 3 étoiles** ;
- deux animateurs labellisés dont un animateur est labellisé **à minima 3 étoiles**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront un dimanche, avec un départ de la première course au plus tôt à 09h00, et le départ de la dernière course au plus tard à 16h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Le programme type est le suivant :

	Minimes H	Minimes F	Cadets	Cadettes	Juniors H	Juniors F
Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon 1/2 finales et finales	**09h00**	**10h00**	**11h00**	**12h30**	**15h30**	**14h00**

Dans tous les cas, les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et sont indépendants de toute autre course de type «Open».

Les protocoles doivent être effectués à la suite de chaque catégorie d'âges H & F.

Aucune autre épreuve ne peut être organisée le même jour que les épreuves d'un Championnat de France Individuels Jeunes.

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

	Minimes F/H	Cadettes Cadets	Juniors F/H	Format de course
Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - 1/2 Finales	**XS**	**S**	**S**	**Critérium**
Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon - Finales	**XS**	**S**	**S**	**Critérium**

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Le type de départ peut être soit de type *terrestre*, soit de type *plongeon.*

Une aire d'appel, pouvant accueillir l'ensemble des athlètes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

Dans le cadre de la finale du Championnat de France Jeunes, dans un but de favoriser la gestion et la sécurité des mises en place des jeunes athlètes sur la ligne de départ, il est demandé aux organisateurs de prévoir une aire d'appel divisée en plusieurs SAS, comme défini dans le schéma suivant :

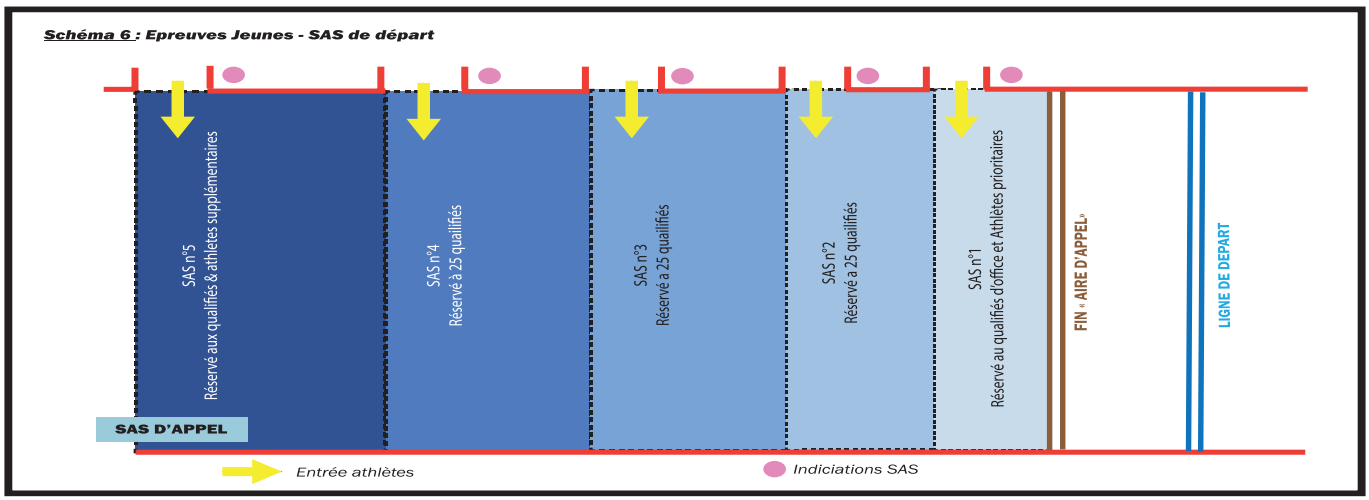

En accord avec la Direction Technique Nationale, la C.E.N. définit annuellement des critères d'éligibilités à l'intégration d'athlète dans des SAS prioritaires. Après contrôle des listes de sélection, ainsi des inscriptions, la Direction de la Vie Sportive publiera le listing des inscrits avec la répartition des SAS de départ.

A titre d'information, les SAS seront attribués comme suit :

- **SAS n°1** - Réservé aux qualifiés d'Offices et aux athlètes dit *"prioritaires"* ;
- **SAS n°2 à 5** - Répartition équitable du nombre d'athlètes d'une même ligue dans chaque SAS, au regard du nombre qualifié par la ligue visée. Les athlètes seront répartis dans les SAS au regard de leur classement sur l'épreuve sélective (les meilleurs athlètes seront en SAS 2, et les moins bien classées en SAS 5).
- **SAS n°5** - intégrera également les athlètes qualifiés au titre des quotas supplémentaires.

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ, en cas de départ type *terrestre,* 1 rangée de concurrent, en cas de départ type *plongeon*. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente les schémas suivants :

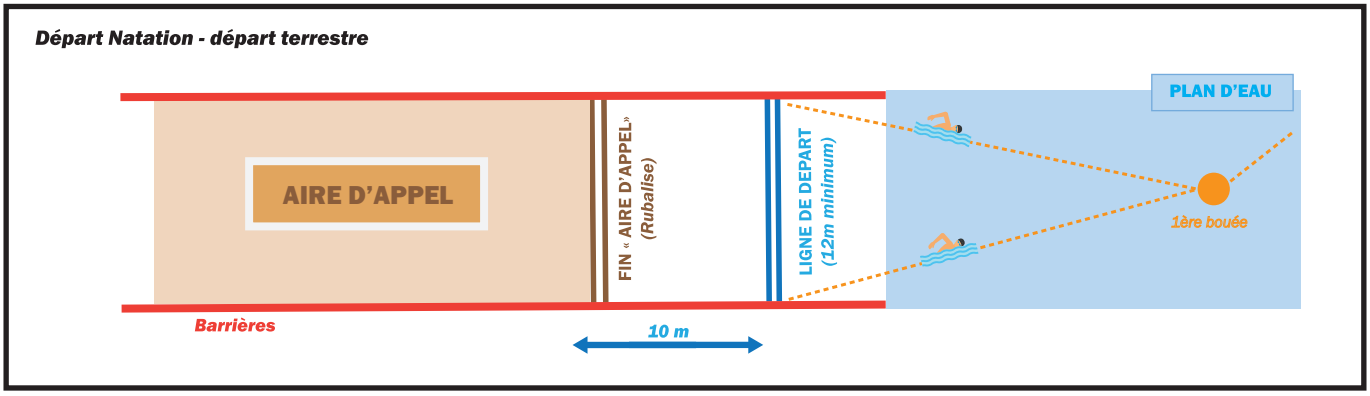

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par un aménagement à ses extrémités (oriflamme, barrières, structure gonflable,…). Une distance de course, la plus minime possible et entièrement hermétique au passage du public, devra relier la ligne de départ au bord de l'eau.

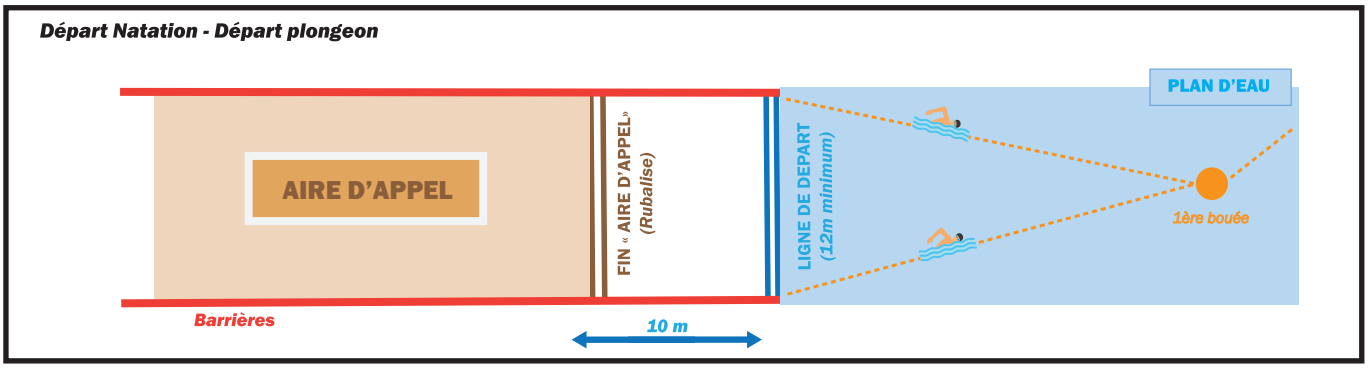

Lors d'un départ plongeon, l'athlète ne doit pas effectuer de course d'élan pour pénétrer dans l'eau. La profondeur du plan d'eau doit être suffisamment profonde pour permettre de plonger sans risque d'accident. L'Organisateur mettra tout en œuvre pour assurer des conditions de sécurités suffisantes. Une structure artificielle peut être prévue (ex : ponton flottant modulable - style cubi).

Secteur - Natation

Pour les courses de distance XS, le parcours doit être composé au maximum de 1 boucle pour une distance de 400m (hors spécificité due au format de course choisi). Le premier virage ne devra intervenir qu'après le 150 premiers mètres du parcours.

Pour les courses de distance S, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 750m (hors spécificité due au format de course choisi). Le premier virage ne devra intervenir qu'après le 200 premiers mètres du parcours.

L'organisation est en charge de l'installation des bouées sur le parcours, et veillera au respect des distances du parcours sous le contrôle de l'Officiel Référent.

La sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée d'au moins 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Bateau à moteur ou Jet-ski de sécurité : 1 à 2
- Bateau à moteur ou Jet-ski Arbitre : 1 à 2
- Canoë Kayak : 4

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Cette aire de transition sera organisée de manière à accueillir la course féminine et masculine en même temps.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délegué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Pour les courses de distance XS, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 10 km.
Pour les courses de distance S, le parcours doit être composé au maximum de 5 boucles pour une distance totale de 20 km.

Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1 *recommandée*
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Course à Pied

Pour les courses de distance XS, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 2,5 km.
Pour les courses de distance S, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 5 km.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne pour les concurrents. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délégué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délégué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 - *Recommandé*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

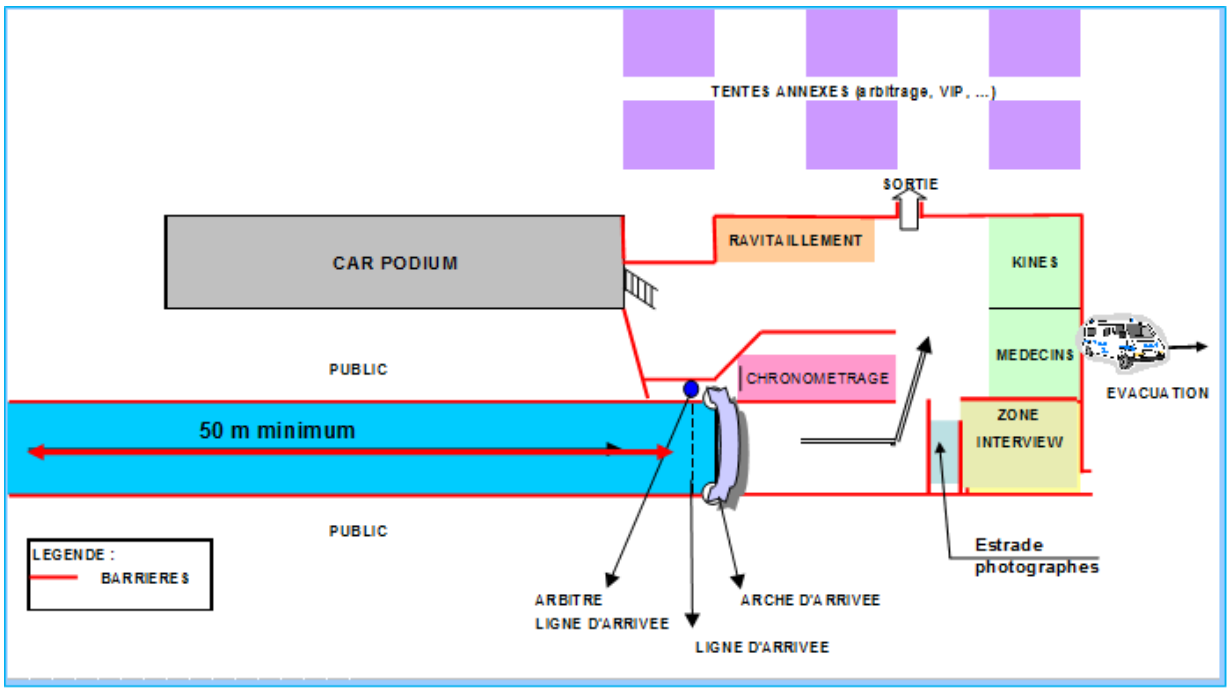

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délégué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Les podiums pour une 1/2 finale								
Minimes - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
Minimes Podium Club - F/H	2	4	-	-	-	-	-	-
Cadets - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
Cadets Podium Club - F/H	2	4	-	-	-	-	-	-
Juniors - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
Juniors Podium Club - F/H	2	4	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**6**	**12**	**18**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Les podiums pour la finale								
Minimes - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Minimes Podium Club - F/H	2	4	-	6	-	6	6	6
Cadets - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Cadets Podium Club - F/H	2	4	-	6	-	6	6	6
Juniors - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Juniors Podium Club - F/H	2	4	-	6	-	6	6	6
TOTAL	**6**	**12**	**18**	**24**	**0**	**24**	**24**	**24**

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE S DE TRIATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France Individuel Distance S de Triathlon, est une épreuve de type «adulte», qui se dispute sur la formule d'élimination directe.

Ce championnat se déroule obligatoirement le 1er dimanche de juin de l'année en cours.

Le Championnat de France Individuel Distance S de Triathlon s'organise conjointement avec la Finale du Championnat de France Individuel Jeunes de Triathlon.

Ce championnat est ouvert à tous les athlètes de catégorie d'âges dites « Adultes », en disposition d'une licence F.F.TRI. «compétition». Les courses devront se dérouler dans des conditions **d'abri aspiration autorisé, et feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type «Open»).**

Le Championnat de France Individuel Distance S de Triathlon permet d'attribuer les titres de :
- **Champion de France Individuel de Triathlon -** Toutes Catégories F/H ;
- **Champion de France Individuel de Triathlon -** Catégorie U23 F/H ;
- **Champion de France Individuel de Triathlon -** par catégorie d'Ages de 20 ans à 99 ans F/H ;

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France Individuel Distance S de Triathlon	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	**F.F.Tri** (9 000 €)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France Individuel Distance S de Triathlon	10	10

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :
- un chronométreur labellisé **à minima 3 étoiles** ;
- deux animateurs labellisés dont un animateur est labellisé **à minima 3 étoiles**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront un samedi, avec un départ de la première course au plus tôt à 14h00.

Dans tous les cas, les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et sont indépendants de toute autre course de type «Open».

Dans un soucis d'accueil, la course masculine peut être scindé en deux, d'un côté les seniors et de l'autre les catégories masters. Dans tous les cas, la réglementation applicable est identique (type groupes d'âges). Tous les athlètes masculins participants à ces épreuves concourent pour le titre de **Champion de France Individuel de Triathlon Toutes catégories Masculines.**

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

Ce championnat se déroule dans un format distance S (750m de natation, 20 km de cyclisme, 5 km de course à pied).

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Le type de départ peut être soit de type *terrestre*, soit de type *plongeon.*

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ, en cas d'un départ type *terrestre,* 1 rangée de concurrent, en cas d'un départ type *plongeon*. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente les schémas suivants :

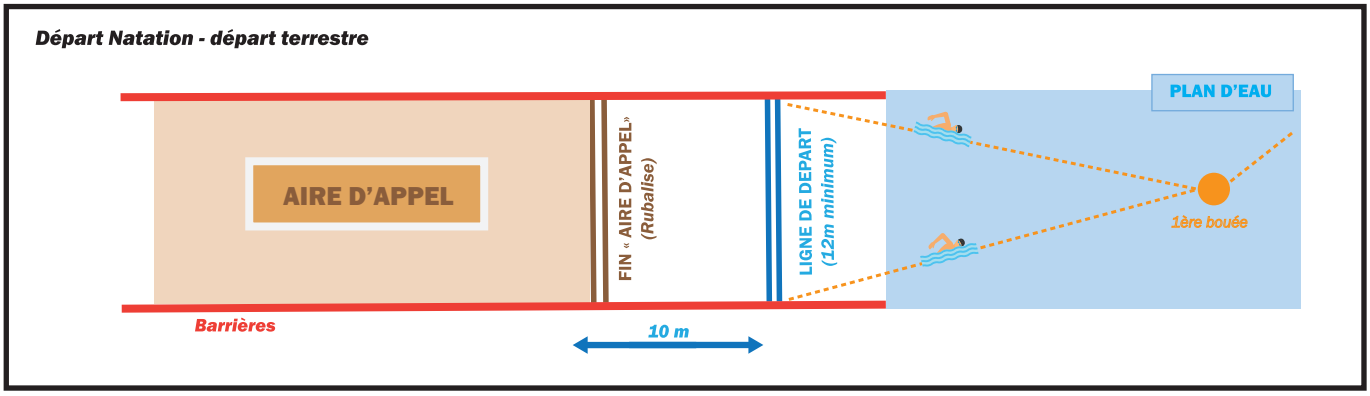

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par un aménagement à ses extrémités (oriflamme, barrières, structure gonflable,…). Une distance de course, la plus minime possible et entièrement hermétique au passage du public, devra relier la ligne de départ au bord de l'eau.

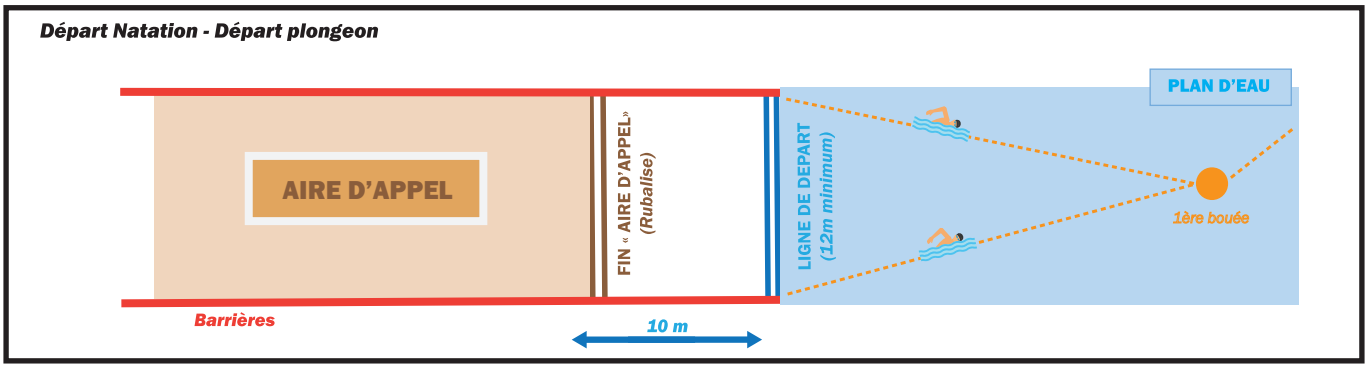

Lors d'un départ plongeon, l'athlète ne doit pas effectuer de course d'élan pour pénétrer dans l'eau. La profondeur du plan d'eau doit être suffisamment profonde pour permettre de plonger sans risque d'accident. L'Organisateur mettra tout en œuvre pour assurer des conditions de sécurités suffisantes. Une structure artificielle peut être prévue (ex : ponton flottant modulable - style cubi).

Secteur - Natation

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 750m (hors spécificité due au format de course choisi). Le premier virage ne devra intervenir qu'après le 200 premiers mètres du parcours.

L'organisation est en charge de l'installation des bouées sur le parcours, et veillera au respect des distances du parcours sous le contrôle de l'Officiel Référent.

La sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée d'au moins 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

L'organisateur à l'obligation de fournir des bonnets de bains numérotés à l'ensemble des athlètes.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Bateau à moteur ou Jet-ski de sécurité : 1 à 2
- Bateau à moteur ou Jet-ski Arbitre : 1 à 2
- Canoë Kayak : 4

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Cette aire de transition sera organisée de manière à accueillir la course féminine et masculine en même temps.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délégué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Le parcours doit être composé au maximum de 4 boucles pour une distance totale de 20 km.

Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1 *recommandée*
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Course à Pied

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 5 km.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne pour les concurrents. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délegué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours.

Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 - *Recommandé*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

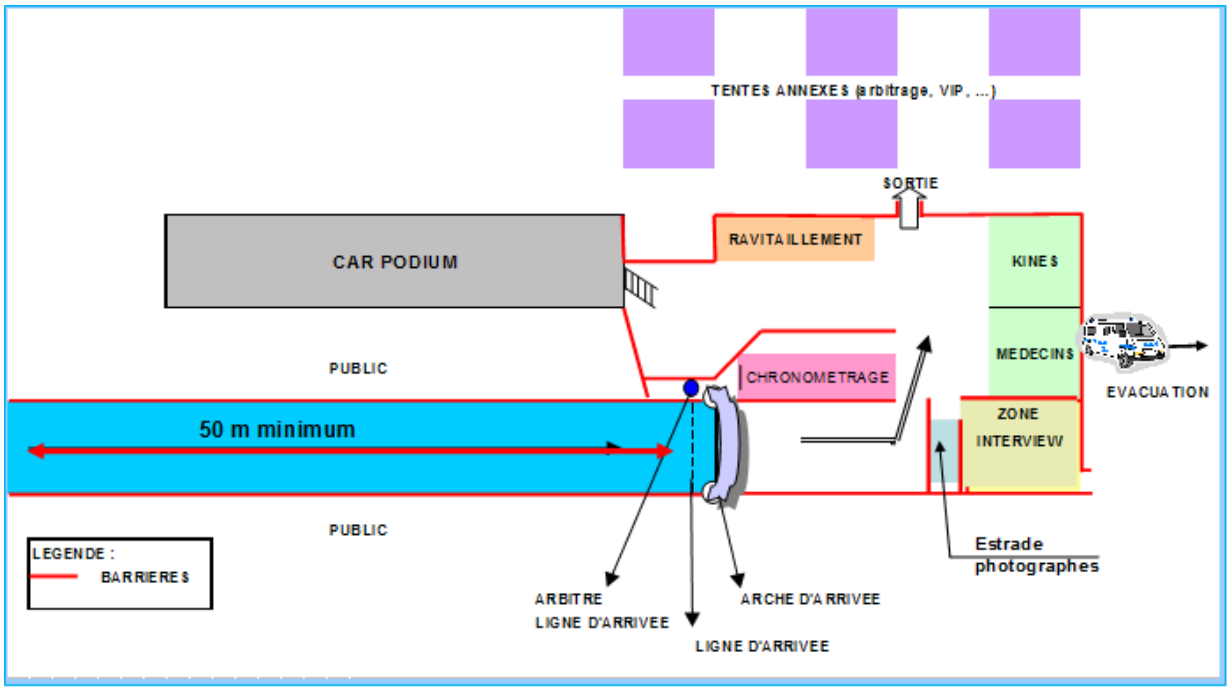

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délégué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Toutes Catégorie - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Catégorie U23 - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Groupe d'Ages - F/H	-	-	-	26	-	26	26	26
TOTAL	-	-	12	30	-	30	30	30

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DISTANCE L DE TRIATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France Individuel Distance L de Triathlon, est une épreuve de type «adulte», qui se dispute sur la formule d'élimination directe.

Ce championnat est ouvert à tous les athlètes de catégorie d'âges dites « Adultes », en disposition d'une licence F.F.TRI. «compétition». Les courses devront se dérouler dans des conditions **d'abri aspiration autorisé, et feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type «Open»).**

Le Championnat de France Individuel Distance L de Triathlon permet d'attribuer les titres de :
- **Champion de France Individuel de Distance L de Triathlon -** Toutes Catégories F/H ;
- **Champion de France Individuel de Distance L de Triathlon -** par catégorie d'Ages de 20 ans à 99 ans F/H ;
- **Champion de France des clubs Féminins et Masculins de Distance L de Triathlon**.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France Individuel Distance L de Triathlon	**25 €/concurrent** (vague Open comprise)	**F.F.Tri** (9 000 €)	10 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France Individuel Distance L de Triathlon	25	15

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :
- un chronométreur labellisé **à minima 3 étoiles** ;
- deux animateurs labellisés dont un animateur est labellisé **à minima 3 étoiles**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront un dimanche, avec un départ de la première course à partir 08h30 et au plus tard 12h00.

Les Championnats de France Individuels Distance L de Triathlon Groupes d'Age sont ouverts aux catégories d'âges Adultes licenciés F.F.TRI. «Compétition». Les courses au programme se déroulent sur le format «distance L ou XL», en fonction des conditions prévues par la Réglementation des Épreuves Nationales en vigueur, **sans aspiration-abri autorisé**.

Les placements sur la ligne de départ ci-dessous seront à respecter :
- vague Championnat de France - triathlètes féminins
- vague Championnat de France - triathlètes masculins
- **vague open** *(Le Championnat de France peut accueillir des athlètes non licenciés F.F.TRI. sous réserve que l'opérateur ne refuse pas l'accès à la course à des athlètes licenciés F.F.TRI. faute de dossards disponibles).*

.

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

Ce championnat se déroule dans un format distance L (3 km de natation, 80 km de cyclisme, 20 km de course à pied) ou XL (4 km de natation, 120 km de cyclisme, 30 km de course à pied).

Le circuit, fermé à la circulation dans le sens de la course, est validé par le Délégué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur. Le principe d'aspiration-abri ne s'applique pas.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Le type de départ peut être soit de type *terrestre*, soit de type *plongeon.*

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ, si c'est un départ type *terrestre,* 1 rangée de concurrent si c'est un départ type *plongeon*. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente les schémas suivants :

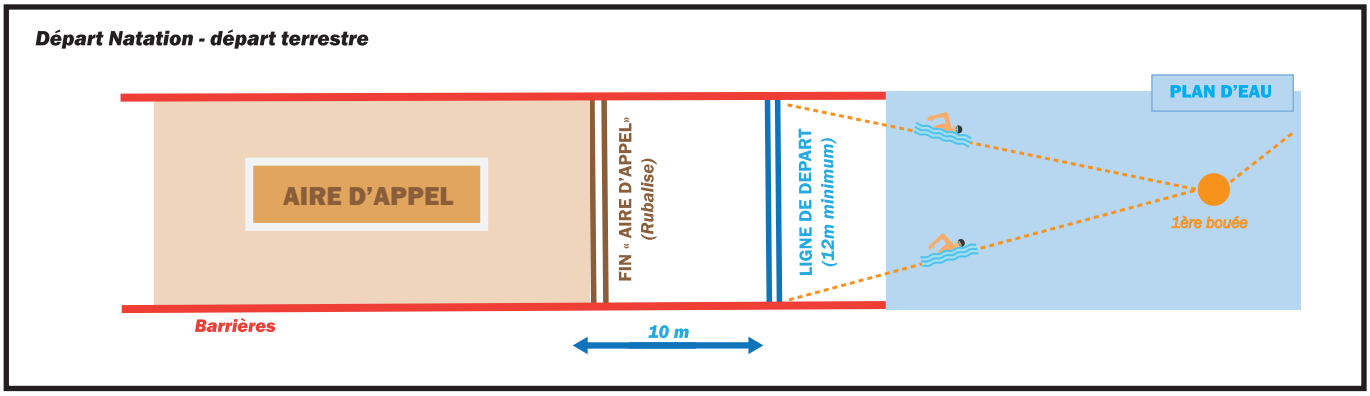

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par un aménagement à ses extrémités (oriflamme, barrières, structure gonflable,…). Une distance de course, la plus minime possible et entièrement hermétique au passage du public, devra relier la ligne de départ au bord de l'eau.

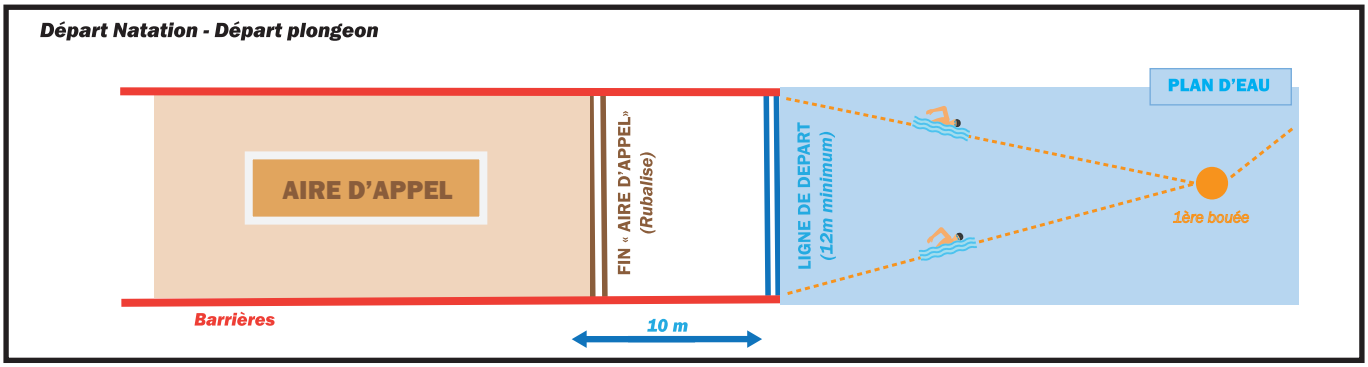

Lors d'un départ plongeon, l'athlète ne doit pas effectuer de course d'élan pour pénétrer dans l'eau. La profondeur du plan d'eau doit être suffisamment profonde pour permettre de plonger sans risque d'accident. L'Organisateur mettra tout en œuvre pour assurer des conditions de sécurités suffisantes. Une structure artificielle peut être prévue (ex : ponton flottant modulable - style cubi).

Secteur - Natation

Pour les courses de distance L, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance de 3000m (hors spécificité due au format de course choisi). Le premier virage ne devra intervenir qu'après le 250 premiers mètres du parcours.

Pour les courses de distance XL, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 4000m (hors spécificité due au format de course choisi). Le premier virage ne devra intervenir qu'après le 250 premiers mètres du parcours.

L'organisation est en charge de l'installation des bouées sur le parcours, et veillera au respect des distances du parcours sous le contrôle de l'Officiel Référent.

La sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée d'au moins 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

L'organisateur à l'obligation de fournir des bonnets de bains numérotés à l'ensemble des athlètes.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Bateau à moteur ou Jet-ski de sécurité : 1 à 2
- Bateau à moteur ou Jet-ski Arbitre : 1 à 2
- Canoë Kayak : 4

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Cette aire de transition sera organisée de manière à accueillir la course féminine et masculine en même temps.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délégué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Pour les courses de distance L, le parcours doit être composé au maximum de 4 boucles pour une distance totale de 80 km.
Pour les courses de distance XL, le parcours doit être composé au maximum de 4 boucles pour une distance totale de 120 km.

Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1 *recommandée*
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Course à Pied

Pour les courses de distance L, le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 20 km.
Pour les courses de distance XL, le parcours doit être composé au maximum de 3 boucles pour une distance totale de 30 km.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne pour les concurrents. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délegué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 - *Recommandé*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

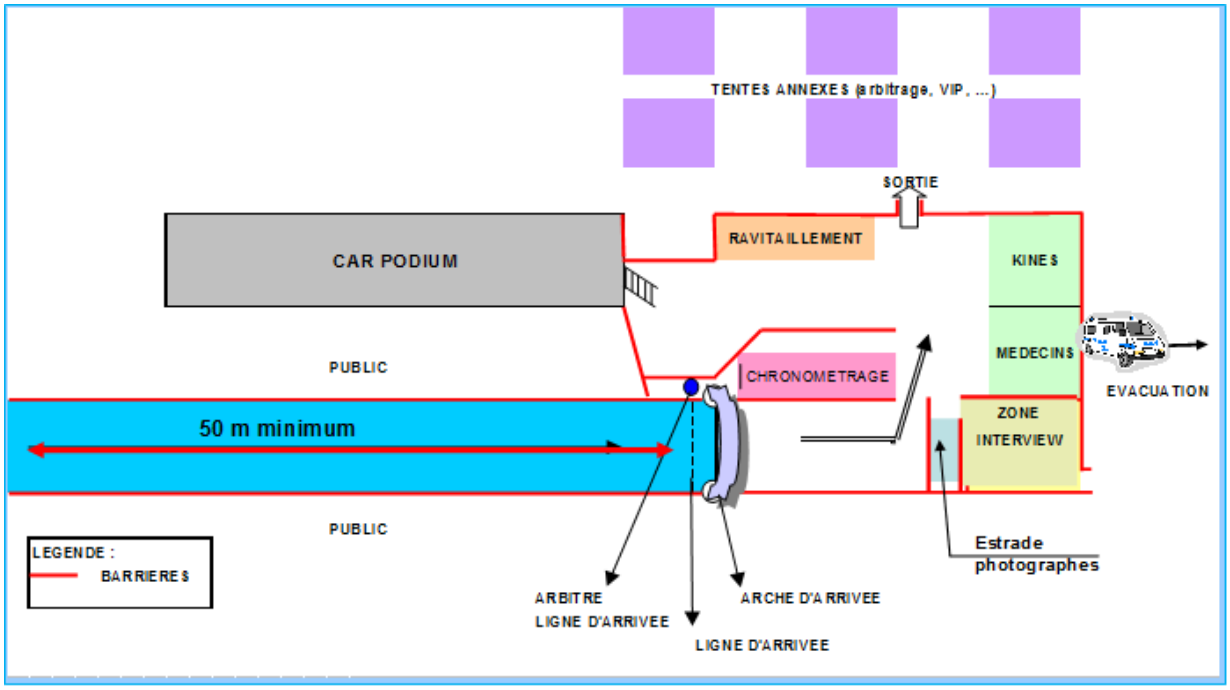

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Toutes Catégorie - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Groupe d'Ages - F/H	-	-	-	26	-	26	26	26
Clubs - F/H	2	4	-	-	-	6	6	6
TOTAL	2	4	6	28	-	34	34	34

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE CROSS TRIATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France Individuel de Cross Triathlon, est une épreuve de type «adulte», qui se dispute sur la formule d'élimination directe.

Ce championnat est ouvert à tous les athlètes de catégorie d'âges dites « Adultes », en disposition d'une licence F.F.TRI. «compétition». Les courses **feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type «Open»). La fermeture de route est fortement conseillée.**

Le Championnat de France Individuel de Cross Triathlon permet d'attribuer les titres de :

- **Champion de France Individuel de Cross Triathlon -** Toutes Catégories F/H ;
- **Champion de France Individuel de Cross Triathlon -** par catégorie d'Ages de 20 ans à 99 ans F/H.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France de Cross Triathlon	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	**Opérateur** (non-obligatoire)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France de Cross Triathlon	10	10

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :

- un chronométreur labellisé **à minima 1 étoile** ;
- un animateur labellisé **à minima 1 étoile**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront entre le samedi 13h00 et le dimanche 13h00.

Dans tous les cas, les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et sont indépendants de toute autre course de type «Open».

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

Ce championnat se déroule dans un format distance M (100 m de natation, 22 km de cyclisme, 8 km de course à pied).

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Le type de départ peut être soit de type *terrestre*, soit de type *plongeon.*

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ, si c'est un départ type *terrestre,* 1 rangée de concurrent si c'est un départ type *plongeon*. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente les schémas suivants :

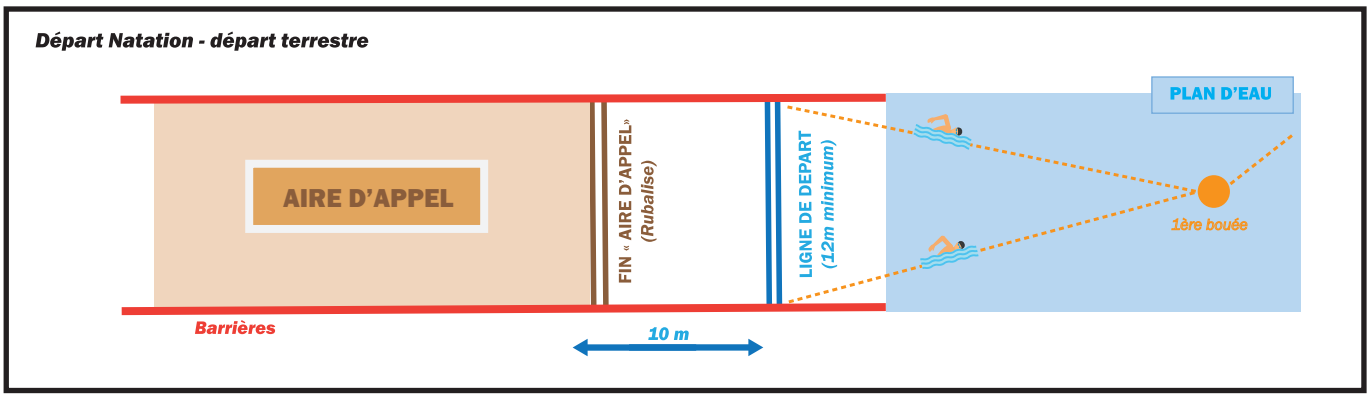

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par un aménagement à ses extrémités (oriflamme, barrières, structure gonflable,…). Une distance de course, la plus minime possible et entièrement hermétique au passage du public, devra relier la ligne de départ au bord de l'eau.

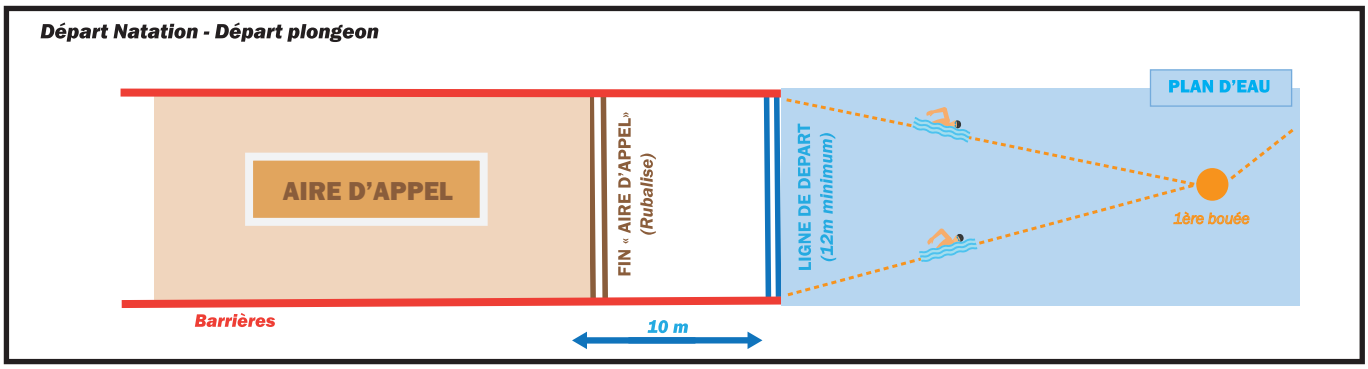

Lors d'un départ plongeon, l'athlète ne doit pas effectuer de course d'élan pour pénétrer dans l'eau. La profondeur du plan d'eau doit être suffisamment profonde pour permettre de plonger sans risque d'accident. L'Organisateur mettra tout en œuvre pour assurer des conditions de sécurités suffisantes. Une structure artificielle peut être prévue (ex : ponton flottant modulable - style cubi).

Secteur - Natation

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 1000m (hors spécificité due au format de course choisi). Le premier virage ne devra intervenir qu'après le 250 premiers mètres du parcours.

L'organisation est en charge de l'installation des bouées sur le parcours, et veillera au respect des distances du parcours sous le contrôle de l'Officiel Référent.

La sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée d'au moins 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

L'organisateur à l'obligation de fournir des bonnets de bains numérotés à l'ensemble des athlètes.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Bateau à moteur ou Jet-ski de sécurité : 1 à 2
- Bateau à moteur ou Jet-ski Arbitre : 1 à 2
- Canoë Kayak : 4

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Cette aire de transition sera organisée de manière à accueillir la course féminine et masculine en même temps.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délégué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Le parcours doit être composé au maximum de 3 boucles pour une distance totale de 22 km.

Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- VTT arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1 *recommandée*
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Course à Pied

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 8 km de type cross.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne pour les concurrents. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délegué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 - *Recommandé*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

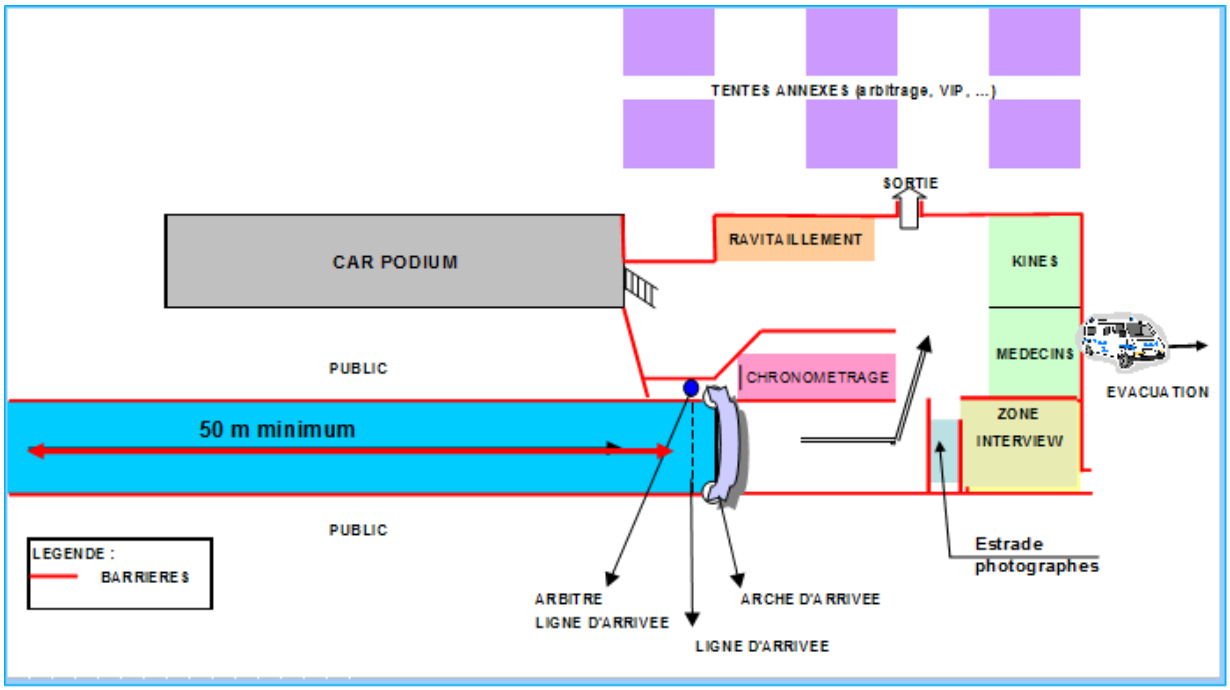

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Toutes Catégorie - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Catégorie U23 - F/H	-	-	6	2	-	2	2	2
Groupe d'Ages - F/H	-	-	-	26	-	26	26	26
TOTAL	-	-	12	30	-	30	30	30

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE PARA TRIATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France de Para Triathlon est ouvert à tous les athlètes handicapés, dénommés ci-après paratriathlètes, licenciés F.F.Tri et s'étant acquittés des droits d'inscription de la manifestation. Il ne peut pas y avoir une «vague» d'athlètes valides au même moment sur le même parcours.

Dans l'idéal, ce championnat se déroule sur une manche de Grand Prix de Triathlon.

L'ensemble des épreuves se déroulent suivant un programme déterminé en collaboration avec le Délegué Technique Référent et l'Organisateur. La programmation est définie en fonction des configurations particulières rencontrées après la visite du site de course, si elle a lieu.

Le Championnat de France Individuel de Para Triathlon permet d'attribuer les titres de :

- **Champion de France de Para Triathlon - Catégorie PTWC** (Para Triathlon WheelChair) - F/H ;
- **Champion de France de Para Triathlon - Catégorie PTS2** (Para Triathlon Standing - Catégories debout) - F/H ;
- **Champion de France de Para Triathlon - Catégorie PTS3** (Para Triathlon Standing - Catégories debout) - F/H ;
- **Champion de France de Para Triathlon - Catégorie PTS4** (Para Triathlon Standing - Catégories debout) - F/H ;
- **Champion de France de Para Triathlon - Catégorie PTS5** (Para Triathlon Standing - Catégories debout) - F/H ;
- **Champion de France de Para Triathlon - Catégorie PTVI** (Para Triathlon Visual Impairment) - F/H ;
- **Vainqueur du challenge Para Triathlon - Catégorie *«Handicaps Mentaux et Psychiques»*** - F/H.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION (par étape)	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France Individuel de Para Triathlon	**5 €/concurrent** (vague Open comprise)	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France Individuel de Para Triathlon	10	10

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'organisateur a l'obligation de souscrire avec :

- un chronométreur labellisé **à minima 1 étoile,**
- un animateur labellisé **à minima 1 étoile**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, ce championnat se déroule entre le samedi 14h00 et le dimanche 16h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Le programme général de la manifestation devra être soumis à la validation de l'Officiel Référent.

Dans tous les cas, l'ordre des départs par catégorie s'orchestrent selon un programme suivant :

1. PTVI - 1 - Femmes & Hommes ;
   - + 2min et 46 sec - PTVI - 2 & 3 - Hommes
   - + 3min et 19 sec - PTVI - 2 & 3 - Femmes
2. PTS - 2, 3, 4 & 5 - Femmes
3. PTS - 4 & 5 - Hommes
4. PTS - 2 & 3 - Hommes
5. vague «Open» + Challenge National *« Handicaps Mentaux et Psychiques »*
6. PTWC -1 - Hommes
   - + 2min et 59 sec - 1&2 Femmes et 2 Hommes

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

Ce championnat se déroule dans un format Sprint (750m de natation, 20 km de cyclisme, 5 km de course à pied).

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Matériel fédéral

Sur les Épreuves Nationales, la F.F.Tri envoie à l'Organisateur du matériel fédéral. L'Organisateur s'engage à assurer l'accueil, la réception (déchargement du véhicule), le stockage, la mise en place et l'enlèvement (chargement) du matériel fédéral suivant un planning et une fiche d'inventaire préalablement établis entre la F.F.Tri et l'Organisateur.

Dès réception de ce matériel, l'Organisateur est responsable en cas de vol, de perte ou de détérioration de ce matériel et ceci jusqu'à son enlèvement. Tout matériel volé, détérioré ou perdu sera facturé sur la base indiquée dans la fiche inventaire.

Salle de Classification

Sur le Championnat de France de Para Triathlon, les athlètes engagés devront obligatoirement avoir suivit une visite médicale afin de déterminer leur catégorie de handicap. A ce titre, une salle de Classification devra être prévue et disponible au moins 24h avant l'heure du retrait des dossards, pour les athlètes ne disposant pas de classification.

La Classification s'effectuera dans un espace fermé et sans vis-à-vis. Un espace d'attente avec des chaises devra être organisé à proximité. La salle de classification devra être équipée de :

- une table, quatre chaises,
- un accès électrique,
- un accès internet,
- une table d'examen (ou type kiné),
- un tapis de course,
- un home-trainer.

Au regard du nombre d'athlètes à classifier, la F.F.Tri peut sollicité la mise à disposition de deux salles de classification. L'Organisateur devra alors doubler les équipements à mettre à disposition.

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Cette dernière est facilement accessible pour un athlète en fauteuil (cheminement stabilisé ou tapis PMR).

Une aire d'appel, pouvant accueillir les concurrents évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

Une zone d'échauffement natation devra être prévue par l'Organisateur à proximité de la zone de départ et dissociée du parcours de l'épreuve.

L'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

Le départ natation est exclusivement de type «Immergé». Le départ s'effectue dans l'eau. L'Organisateur s'engage, si nécessaire, à prévoir des moyens techniques pour acheminer les athlètes de la zone d'appel à la ligne de départ (bateaux, kayaks ...). L'aire d'appel est matérialisée sur terre par des repères visuels, et est la plus proche possible de la ligne de départ. La ligne de départ doit être matérialisée et facilement repérable (bouée, bateaux, ligne d'eau ...).
Un plan incliné, comparable à une rampe de mise à l'eau de bateau, permettra une pénétration progressive dans l'eau (pas de marche, ni de plongeon possible). Le signal de départ est sonore (pistolet) et visuel (drapeau).

Pendant l'épreuve de natation, les concurrents portent le bonnet, correspondant à l'aide handler dont ils ont besoin (rouge, jaune, vert et blanc). Une zone d'échauffement natation est prévue et clairement délimitée.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

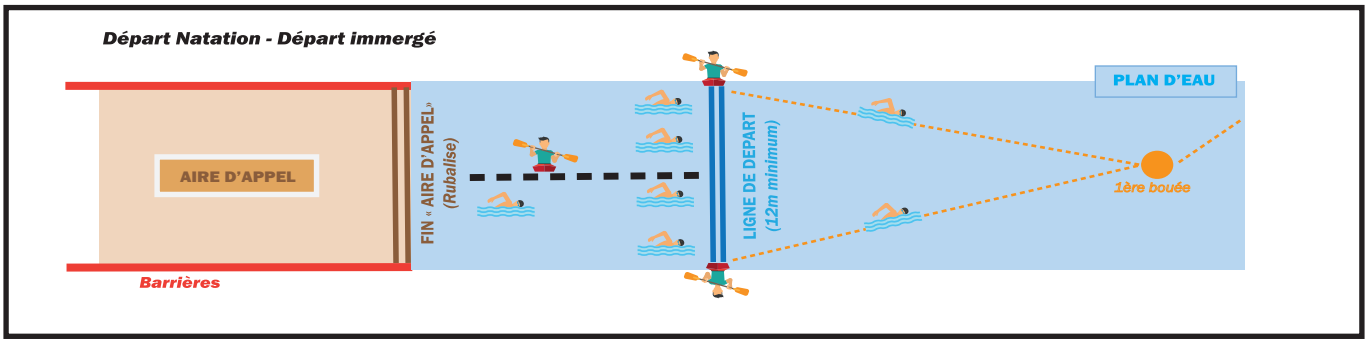

Secteur - Natation

Le parcours comporte une seule boucle de 750m, il doit être validé par le Délégué Technique Référent de l'épreuve qui pourra apporter les modifications qui lui semble nécessaire en fonction de la configuration du site.

L'organisation est en charge de l'installation des bouées sur le parcours, et veillera au respect des distances du parcours sous le contrôle de l'Officiel Référent.

Des embarcations rapides et des plongeurs sont prévus pour l'encadrement et le suivi de la course. Sauf autorisation du Délégué Technique Référent, un nombre maximum d'embarcations comme précisé ci-dessous sont autorisées sur le parcours natation :

- 1 ou + : Bateaux de sécurité par tranche de 100 concurrents ;
- 1 : Bateau par bouée de virage pour arbitrage ;
- 2 : Bateau pour l'animation ;
- 3 : Canoë kayaks par tranche de 100 concurrents pour accompagnement ;
- 4 : Canoë kayaks pour procédure de faux départ suivant et zone d'échauffement.

Aire de sortie Natation

L'arrivée natation, facilement repérable depuis le plan d'eau, est assez large pour pouvoir permettre le portage ou le soutien des paratriathlètes. L'Organisateur désignera des «Handlers» (ou assistants) pour la sortie de l'eau (Cf. § Ressource Humaine). La zone est entièrement isolée du public, et la circulation doit s'effectuer sur un terrain dur (prévoir un aménagement avec des tapis spécialisés si l'arrivée est sur de sable).

Aire de Pré-Transition

L'aire de Pré-transition est une zone permettant aux paratriathlètes de récupérer les appareils nécessaires pour accéder à l'Aire de Transition, et est juxtaposée à la zone de sortie natation. Cette zone est entourée de barrières de sécurité et accessible en fauteuil roulant (le revêtement du terrain est prévu à cet effet), et ne présente pas de demi-tour (virage à 180°).

Les emplacements des concurrents sont marqués par le numéro de dossard et par la catégorie de l'athlète. Ils devront contenir une chaise par athlète. La surface attribuée à chaque emplacement, identique pour tous les athlètes d'une même catégorie, est suffisamment grande pour permettre aux athlètes de s'appareiller sans problème.

L'aire s'organisera comme détaillé dans le schéma suivant :

La catégorie PTWC. (fauteuil) devra obligatoirement être la plus proche de l'entrée de l'Aire de Transition.

La catégorie PTVI (Aveugle/malvoyant) n'a pas accès à cette zone.

Il conviendra donc de prévoir un couloir de sortie d'eau distinct de l'Aire de Pré-transition.

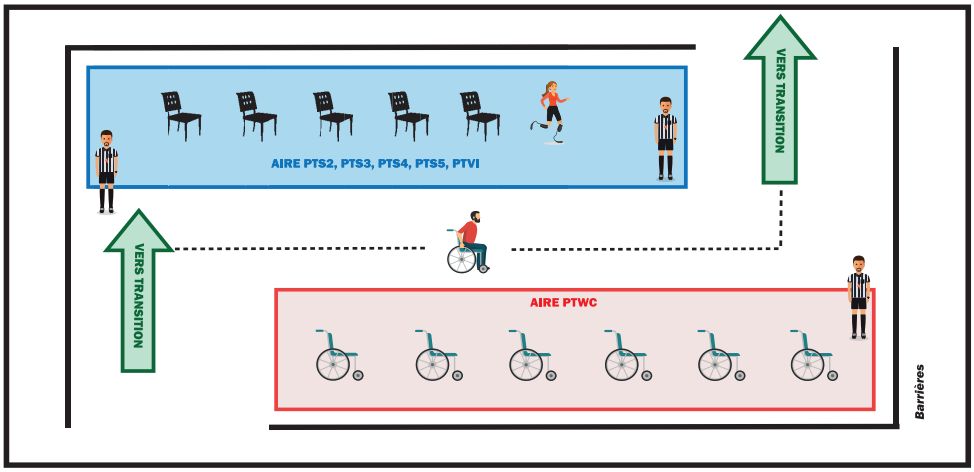

Aire de Transition

L'aire de transition est entourée de barrières de sécurité et accessible en fauteuil roulant. Le revêtement de cette aire et son accès devra être un revêtement stabilisé et roulant (pas de pelouse). A l'entrée de l'Aire de Transition, une zone de contrôle devra être matérialisée par une tente ouverte de part et d'autre pour permettre sa traversée. L'accès à l'aire de transition ne présente pas de demi-tour (virage à 180°).

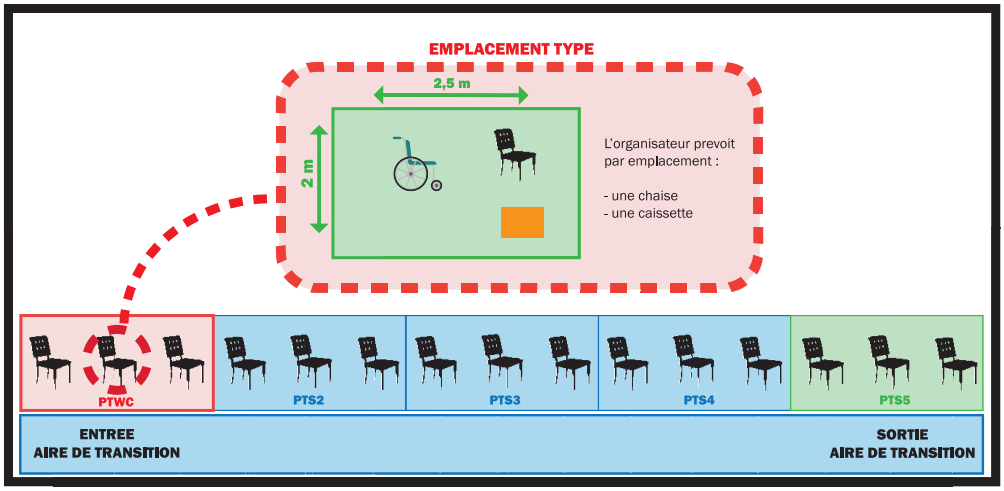

Les emplacements des concurrents sont identifiés par la catégorie de handicap et le numéro de dossards des athlètes.

La catégorie PTWC devra être placée à l'entrée de l'AT. Les catégories sont placées les unes à la suite des autres comme l'indique le schéma ci-après.

Secteur - Cyclisme

Le parcours est entièrement fermé à la circulation, et à minima interdit à la circulation dans le sens de la course, et ne doit pas couper le parcours à pied.

D'une manière générale, le parcours cycliste est roulant, large et ne présente pas de difficultés trop importantes. **Les pentes ne dépassent pas 6% en moyenne, et 12% au maximum au plus fort de la pente.** Dans le cas d'un 1/2 tour, ce dernier ne doit pas être trop étroit, et doit permettre aux handbike de pouvoir tourner sans difficultés.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 3
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Course à Pied

Le parcours doit être composé au maximum de 4 boucles pour une distance totale de 5 km (hors spécificité due au format de course choisi). Le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Le parcours pédestre, identique pour toutes les catégories de handicap, est tracé sur un revêtement stabilisé, en évitant les obstacles pour les fauteuils (trottoirs, rails de chemin de fer…). Il peut être composé de 4 boucles maximum pour une distance totale de 5 km (en cas de boucles un pointage devra être prévu).

La largeur du parcours est de 4 mètres, pour permettre à des athlètes en fauteuil de se dépasser. Au cas où un demi-tour est matérialisé sur le parcours à pied, il devra être suffisamment large pour permettre le passage d'au moins un fauteuil.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délegué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- 10 : VTT d'ouverture de courses par catégorie et par sexe clairement identifié par catégorie
- 2 ou + : VTT arbitres
- 1 : VTT de fermeture de course

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

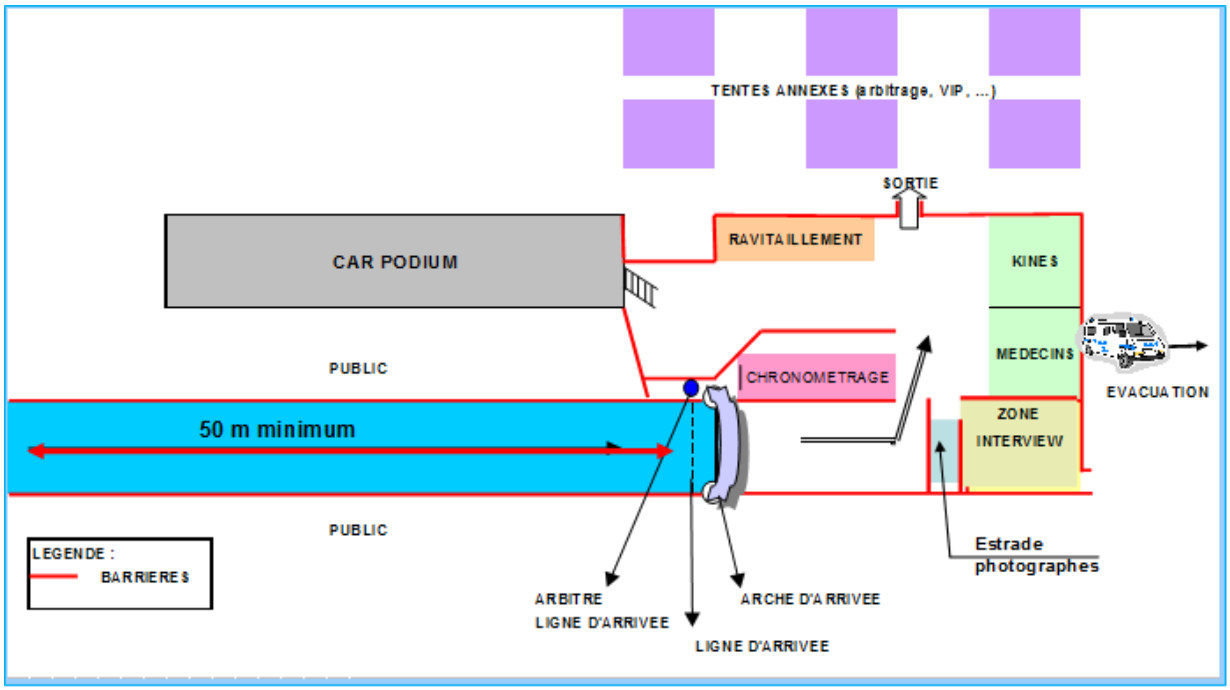

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (**au moins 15 mètres**), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles et panneaux publicitaires.

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délégué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs.

Cérémonie Protocolaire

Le podium prévu pour la cérémonie protocolaire doit permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, et être suffisamment grande pour accueillir l'ensemble des récipiendaires et des élus, ainsi que permettre la circulation de ces derniers.

Si le podium est sur une scène surélevée ou un car podium, **un élévateur devra être prévu pour les athlètes en fauteuil.**
Si le podium est au ras-sol, un chemin d'accès devra être mis en place afin de faciliter la circulation des athlètes en fauteuil.

MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS

LA F.F.Tri EST EN CHARGE DE

- les planches de portage,
- les autocollants de cadre et de casque pour la course du Championnat de France,
- les médailles et les maillots nécessaires pour les podiums du Championnat de France,
- le ruban final pour l'arrivée,
- un «package» ravitaillement éventuel en fonction du partenariat fédéral de l'année en cours.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

- **Matériels Logistique**
  - Les tee-shirts organisation, Handlers et concurrents, dont le visuel est à faire valider par le service «communication» de la F.F.Tri avant fabrication,
  - Les bonnets de bain de différentes couleurs (rouge, blanc, vert, jaune),
  - Tout moyen de communication (talkies walkies, radio),
  - La fourniture des stickers numérotés pour les motos,
  - Les sacs concurrents,
  - Les dossards (dont la numérotation est arrêtée par le Délegué Technique Référent).

- **Matériels Parcours**
  - Toutes bouées et lignes d'eaux nécessaires au parcours natation.
  - Toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours.
  - Toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements.
  - Tout support pour la signalisation verticale des parcours cyclisme et course à pied.
  - Tout produit liquide et solide de ravitaillement.

- **Matériels Arrivée et Récompenses**
  - Une horloge sur la ligne d'arrivée.
  - Un plateau animation accessible aux fauteuils avec sonorisation.
  - Un podium de remise de prix avec une rampe d'accès s'il est surélevé.

- **L'Organisateur peut également prévoir**
  - une estrade «photographe» de 50 cm de hauteur située dans l'axe de la ligne d'arrivée (recommandation),
  - un village de tentes permettant d'accueillir des exposants (recommandation),
  - un emplacement mis à disposition pour la tente de la F.F.Tri (recommandation),
  - des cartes d'accréditation au verso desquelles seront mentionnées les coordonnées téléphoniques des responsables de secteurs. Ces cartes seront distribuées à la presse, aux VIP, aux officiels F.F.Tri, aux responsables de l'organisation (recommandation).

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
PTVI - F/H	-	-	4	4	-	4	4	4
PTS 2 - F/H	-	-	2	2	-	2	2	2
PTS 3 - F/H	-	-	2	2	-	2	2	2
PTS 4 - F/H	-	-	2	2	-	2	2	2
PTS 5 - F/H	-	-	2	2	-	2	2	2
PTWC - F/H	-	-	2	2	-	2	2	2
Challenge National «*Handicaps Mentaux et Psychique*»	-	-	2	2	-	2	2	2
Vague Open	-	6	2	-	-	-	-	-
TOTAL	0	6	18	18	0	18	18	18

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TRIATHLON DES NEIGES

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France Individuel de Triathlon des Neiges, est une épreuve de type «adulte», qui se dispute sur la formule d'élimination directe.

Ce championnat est ouvert à tous les athlètes de catégorie d'âges dites « Adultes », en disposition d'une licence F.F.TRI. «compétition». Les courses **feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type «Open»).**

Le Championnat de France Individuel de Triathlon des Neiges permet d'attribuer les titres de :

- **Champion de France Individuel de Triathlon des Neiges -** par catégorie d'Ages de 20 ans à 99 ans F/H ;
- **Champion de France des clubs de Triathlon des Neiges**.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France Individuel des Neiges	**0 €**	**Organisateur** (non-obligatoire)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France Individuel des Neiges	5	5

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :

- un chronométreur labellisé **à minima 1 étoile** ;
- un animateur labellisé **à minima 1 étoile**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront entre le samedi 13h00 et le dimanche 13h00.

Dans tous les cas, les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et sont indépendants de toute autre course de type «Open».

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

Ce championnat se déroule dans un format distance M (8 km de Course à Pied, 14 km de VTT et 12 km de ski de fond).

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Une aire d'appel, pouvant accueillir les équipes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

***Schéma 1* : Départ Duathlon**

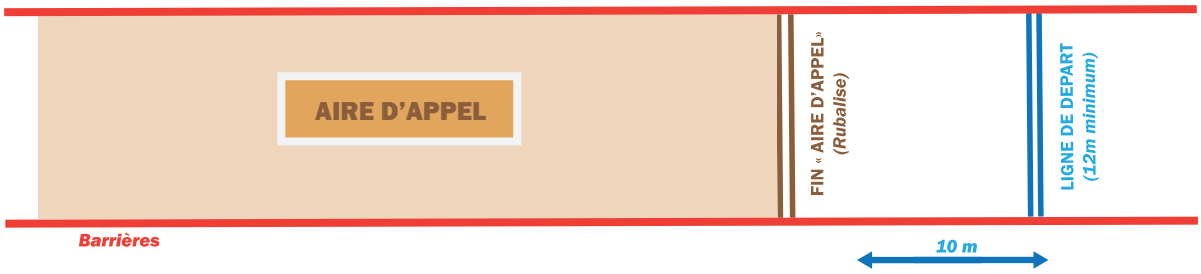

Secteur - Course à Pied

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 8 km.

Le parcours doit être effectué majoritairement sur la neige avec la possibilité de portions sur route bitumée ou terrain stabilisé. Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Le parcours doit être de largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé des motos sans gêne pour les concurrents.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT Arbitre : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 *recommandée*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Cette aire de transition sera organisée de manière à accueillir la course féminine et masculine en même temps.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délegué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Le parcours doit être composé au maximum de 4 boucles pour une distance totale de 14 km.

Le parcours est effectué majoritairement sur la neige avec la possibilité de portion sur route bitumée ou terrain stabilisé. Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- VTT arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1 *recommandée*
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Ski de Fond

Le parcours doit être composé au maximum de 4 boucles pour une distance totale de 12 km.

Le parcours est entièrement fermé à tous types de circulation. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Le parcours doit être de largeur minimum de 5 mètres doit permettre le passage aisé des motos sans gêne pour les concurrents.

L'ensemble du parcours doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto des neiges ouvreur : 1
- Moto des neiges Arbitre : 2
- Moto des neiges médical : 1
- Moto des neiges fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

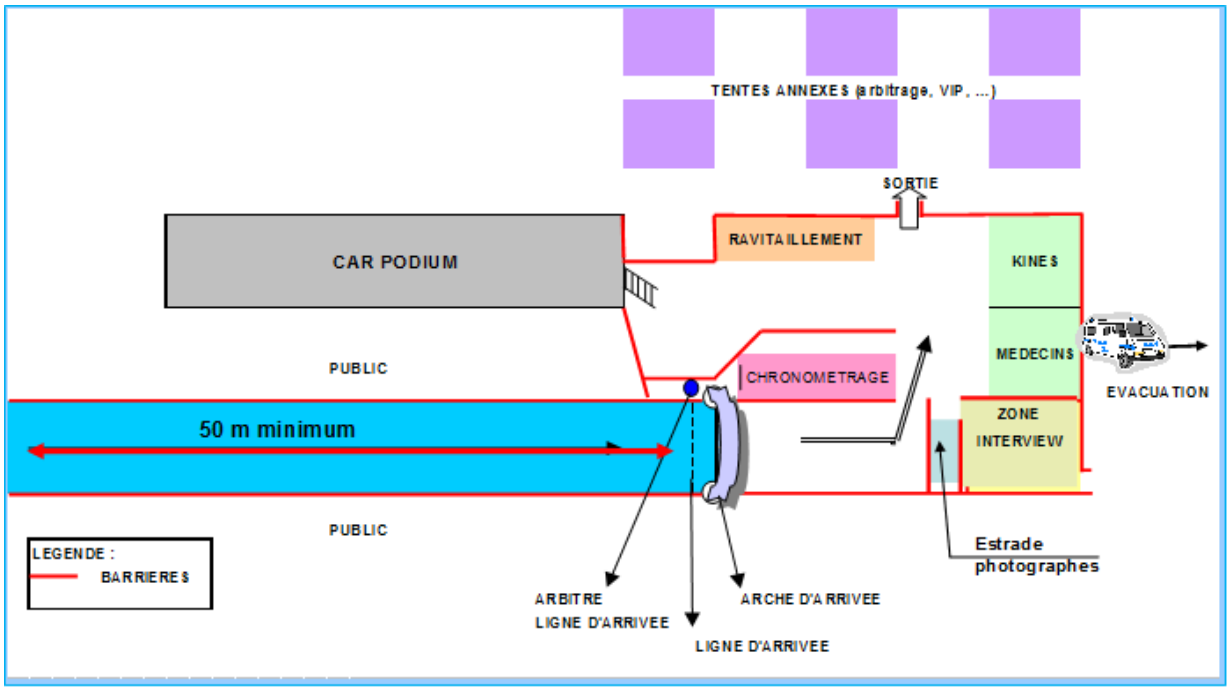

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs.

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Groupe d'Ages - F/H	-	-	-	26	-	26	26	26
TOTAL	-	-	-	26	-	26	26	26

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

GRAND PRIX DE TRIATHLON
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS
DE DIVISION 1 & 2

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Le label «Grand Prix» englobe toutes les courses de l'organisation (épreuves du championnat de France des clubs et « Grand-Public » concomitantes).

Le Grand Prix, Championnat de France des Clubs de Division 1 & 2 de Triathlon, ou dénommé Grand Prix de Triathlon, réunit un maximum de 16 clubs masculins et 16 clubs féminins par division.

Ce championnat se déroule obligatoirement entre le 2éme dimanche de mai et le 4ème dimanche de septembre de l'année en cours.

Le Grand Prix de Triathlon de Division 1 permet d'attribuer les titres de **Champion de France des Clubs Masculins de 1ère Division** et de **Champion de France des Clubs Féminins de 1ère Division** sur un maximum de 5 étapes.

Le Grand Prix de Triathlon de Division 2 permet d'attribuer les titres de **Champion de France des Clubs Masculins de 2ème Division** et de **Champion de France des Clubs Féminins de 2ème Division** sur un maximum de 4 étapes.

Dans le cadre du Grand Prix, l'Organisateur a obligation d'organiser une ou plusieurs épreuves ouvertes à tous, dites Open. Egalement, il s'engage à étudier la possibilité d'accueillir une « animation triathlon », à destination des jeunes, ou tout autre type d'épreuves promotionnelles.

L'ensemble des épreuves se déroulent suivant un programme déterminé en collaboration avec le secteur de la Vie Sportive, le Délegué Technique Référent et l'Organisateur. La programmation est définie en fonction des configurations particulières rencontrées après la visite du site de course et des impératifs liés à la retransmission télévisée, s'il y a lieu. Les courses masculines et féminines de Division 1 et Division 2 sont obligatoirement distinctes.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION (par étape)	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Grand Prix de Triathlon - Division 1	15 000 €	F.F.Tri *(187 000 €)*	15 000 €
Grand Prix de Triathlon - Division 2 (1)	2 500 €	-	2 500€

(1) : si l'Organisateur organise une étape de Division 2 seule.

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Grand Prix de Triathlon - Division 1	35	25
Grand Prix de Triathlon - Division 2 (1)	5	5

(1) : si l'Organisateur organise une étape de Division 2 seule.

Droits d'inscription

Dans le cadre du Championnat de France des Clubs, la Commission des Épreuves Nationales a défini la tarification suivante : 150 € par équipe et 20 € par athlète supplémentaire (frais inclus - à la charge de l'organisateur).

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

Le choix du chronométreur et des deux animateurs labellisés revient à la F.F.Tri. Les prestations restent à la charge financière de l'Organisateur.

Dès l'officialisation des labellisations animateurs et chronométreurs de la saison en cours, la F.F.Tri lancera une consultation et désignera un chronométreur labellisé de niveau ***, et deux animateurs dont au minimum un animateur labellisé ***, qui interviendront sur les étapes du Grand Prix de Triathlon et des épreuves afférentes.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du Grand Prix de Triathlon pourront se dérouler entre le samedi 11h00, et le dimanche 16h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Dans tous les cas, la programmation proposée doit être valorisante en termes de visibilité médiatique et d'accueil du public. Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses « élites », prioritaires en termes d'horaires, et les autres courses du programme.

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

	Hommes	Femmes	Formats de course
Grand Prix de Triathlon - Division 1	S	S	**Etape de 1 à 5 Critérium – Contre la Montre – Relais multi-enchaînement - eliminator - autres**
Grand Prix de Triathlon - Division 2	S	S	**Etape de 1 à 4 Critérium – Contre la Montre – Relais multi-enchaînement - eliminator - autres**

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type « Vauban ».

Une aire d'appel, pouvant accueillir les équipes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

Une zone d'échauffement natation devra être prévue par l'Organisateur à proximité de la zone de départ et dissociée du parcours de l'épreuve.

L'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

Le départ s'effectuera exclusivement soit par un départ plongeon, soit par un départ terrestre (si l'épreuve se déroule en bord de plage).

Dans tous les cas, la ligne de départ, moquettée en bleu, devra être composée d'un nombre de boxes égal au nombre d'équipes engagées sur la course, auquel s'ajoute deux boxes réservés aux athlètes supplémentaires. Les boxes devront être de dimensions identiques (3,5 mètres minimum de longueur) et modélisés par un marquage au sol.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

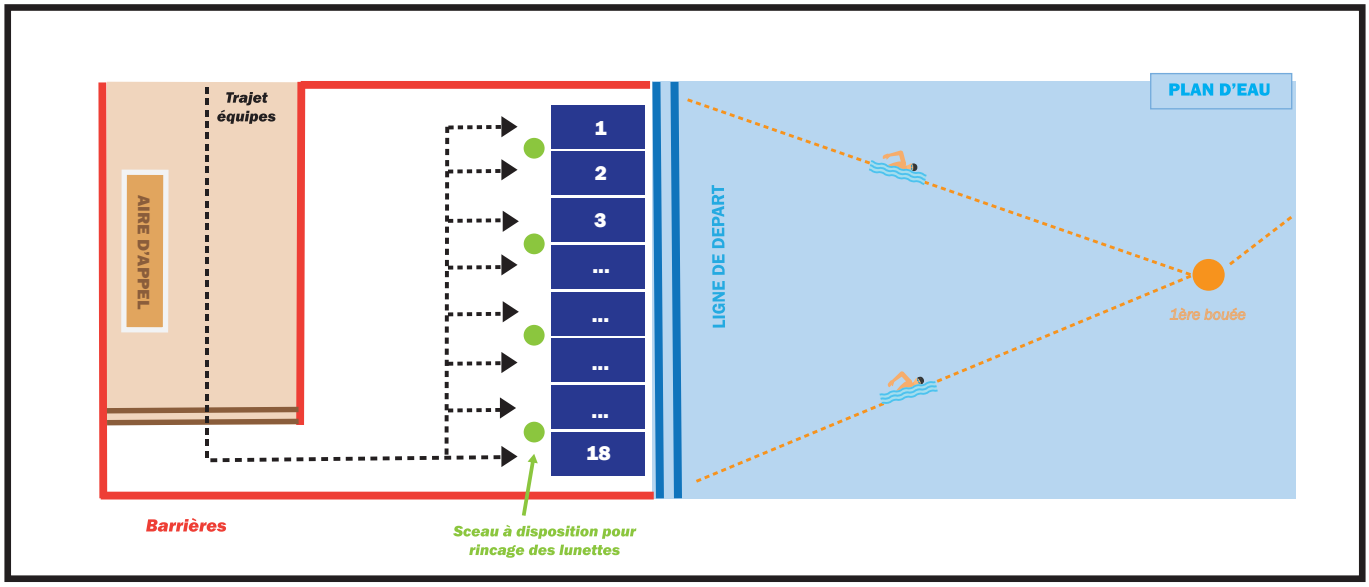

Secteur - Natation

Le parcours doit être composé au maximum de 1 boucle pour une distance de 750m (hors spécificité due au format de course choisi). Le premier virage ne devra intervenir qu'après le 250 premiers mètres du parcours.

L'organisation est en charge de l'installation des bouées sur le parcours, et veillera au respect des distances du parcours sous le contrôle de l'Officiel Référent.

La sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée d'au moins 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

La F.F.Tri. est en charge de fournir les bonnet de bain aux clubs de D1/D2.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Bateau à moteur ou Jet-ski de sécurité : 1
- Bateau à moteur ou Jet-ski Arbitre : 1
- Bateau à moteur pour la production TV (exclusif) : 1
- Bateau à moteur pour l'animation : 1 *recommandé*
- Bateau à moteur pour la presse : 1 *recommandé*
- Canoë Kayak : 4

Secteur - Transition

L'Aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type « Vauban », elle accueillera les supports vélos nécessaires fournis par la F.F.Tri.

Cette aire de transition sera dimensionnée en fonction des dispositions du site de course, et est entièrement moquettée en bleu :

- soit d'une longueur minimum de **75 mètres** sur une largeur minimum de **7 mètres (2 rangées en face à face)** ;
- soit d'une longueur minimum de **150 mètres** sur une largeur minimum de **5 mètres (1 rangée linéaire).**

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitables, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délegué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Le parcours doit être composé au maximum de 5 boucles pour une distance de 20 km (hors spécificité due au format de course choisi). Le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Dans l'éventualité où le circuit ne passe pas par l'aire de transition, l'organisation devra prévoir un espace de 4m^2 dédié au point d'assistance matériel. L'organisateur se doit de prévoir un bénévole pour la surveillance de cette zone, et du matériel qui y sera déposé.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celles ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 3
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1
- Motos Prod TV : 2 - *à la charge de la F.F.Tri*
- Moto Presse / Photo : 1
- Moto fin de course : 1

Secteur - Course à Pied

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 5 km (hors spécificité due au format de course choisi). Le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne pour les concurrents.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délégué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1
- Motos Prod TV : 2 - *à la charge de la F.F.Tri*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

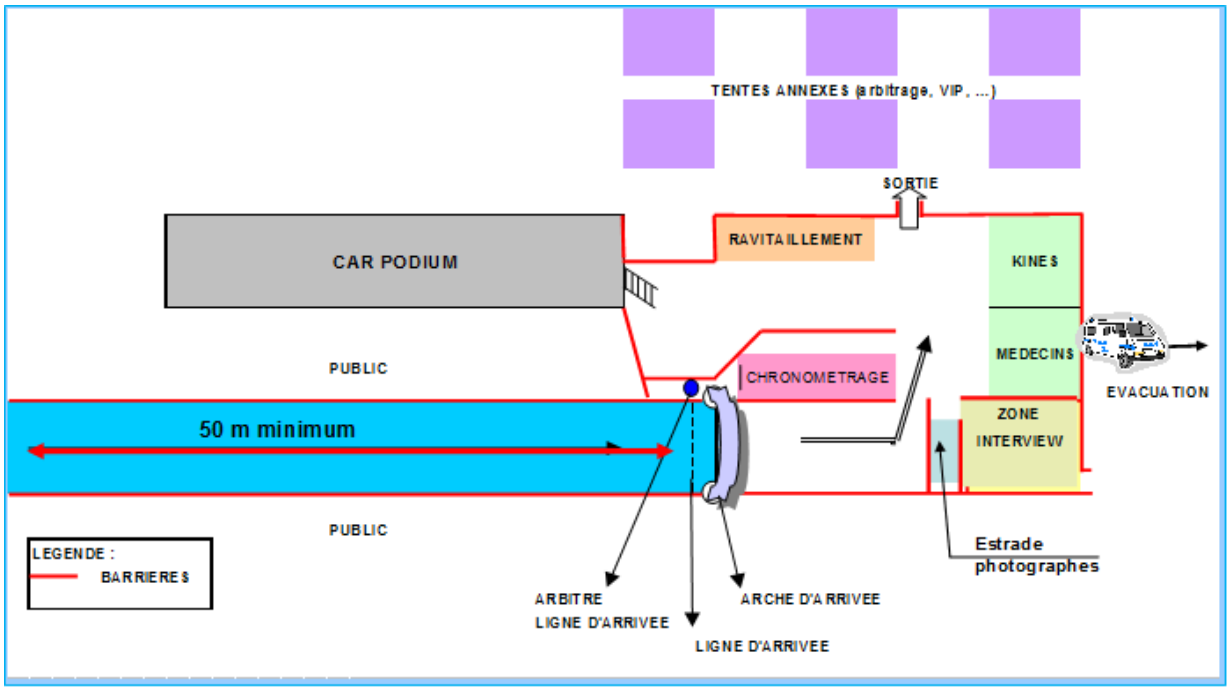

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres, ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles et panneaux publicitaires.

La Fédération Française de Triathlon fournit pour chacune des étapes une arche d'arrivée rigide, de 3 m de passage. Cette dernière est personnalisée avec les partenaires de l'événement. La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…), sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs.

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Les podiums pour une étape								
D1 : Scratch - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
D1 : 1er U23 - F/H	-	-	2	-	-	-	-	-
D1 : Meilleure Equipes Cycliste - F/H	-	-	2	-	2 (1)	-	-	-
D1 : Clubs sur l'Etape - F/H	2	4	-	-		-	-	-
D2 : Scratch - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
D2 : Clubs sur l'Etape - F/H	2	4	-	-		-	-	-
SOUS-TOTAL	**4**	**8**	**16**	**0**	**6**	**0**	**0**	**0**
Les podiums supplémentaire si l'étape est support de la finale								
D1 : Général Final - H/F	6	-	6	10 (+ 2 Coach)	-	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)
D2 : Général Final - H/F	6	-	6	10 (+ 2 Coach)	-	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)
TOTAL	**16**	**8**	**32**	**24**	**6**	**24**	**24**	**24**

(1) : sous réserve d'accord de partenariat fédéral.

Accréditations

L'organisateur devra limiter et contrôler l'accès aux différentes zones de la manifestation. Il devra ainsi mettre en place des passages de contrôle d'accès à l'entrée des zones définies.

Accessibilités des zones :

Secteurs	Délégation F.F.Tri.	Organisation	Bénévole	Coachs	Presse Photographe Vidéo	Médical	VIP
Secteur aire de départ	X	X	*du secteur*		*zone définie*	X	*zone définie*
Secteur aire de transition	X	X	*du secteur*	X	*zone définie*	X	*zone définie*
Zone d'arrivée	X	X	*du secteur*		*zone définie*	X	*zone définie*
Zone de ravitaillement final	X	X	*du secteur*	X			
Zone de cérémonie protocolaire	X	X	*du secteur*		*zone définie*		*zone définie*
Zone VIP			*du secteur*				X

L'organisateur devra prévoir des badges d'accréditation, dont le visuel devra inclure :

- l'affiche de la manifestation *(recto)*,
- le programme général des courses *(recto)* ,
- les zones accessibles *(recto)*,
- les numéros d'urgences *(verso)*,
- les numéros des responsables d'organisation/F.F.TRI. au regard de l'organigramme *(verso)*.

Accueil VIP

L'organisateur s'engage à installer aux abords de la zone d'arrivée, un espace couvert dédié aux VIP, invités par la F.F.Tri. et par lui-même, via une accréditation. Cet espace être équipé d'assise, d'une TV (pour la retransmission de l'épreuve - sous réserve qu'elle soit diffuser en live).

Cet espace doit proposer une collation aux convives. L'organisateur peut solliciter les services d'une service de traiteur. Dans le cas contraire, il veillera à avoir à disposition des denrées alimentaires et un réfrigérateur avec des boissons à disposition.

Marketing

La dénomination officielle de ce championnat est « Grand Prix F.F.Tri. de Triathlon », dénomination à utiliser à l'exclusion de toute autre sur les supports de communication. Tout de même, la F.F.TRI se réserve le droit de modifier cette dénomination (en concertation avec un éventuel partenaire titre). Elle tiendra informé l'opérateur des modifications, le cas échéant.

Le « Grand Prix de Triathlon » fait l'objet d'une charte graphique spécifique définie et validée par le secteur Communication/Marketing de la Fédération Française de Triathlon. Les opérateurs des étapes du « Grand Prix de Triathlon, Championnat de France des Clubs de Division 1 » sont soumis au respect de la charte graphique sur l'ensemble des supports de communication dédiés à l'épreuve.

L'opérateur sera tenu d'utiliser cette nouvelle dénomination (label et logo) sur l'ensemble des supports de communication et de respecter l'exclusivité sectoriel de ce dernier.

La F.F.Tri. remet aux opérateurs concernés les éléments de la charte graphique au plus tard 90 jours avant la première étape du championnat.

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

Village Exposants

Au regard de ses accords de partenariat, la F.F.Tri. peut solliciter la présence d'un stand partenaire sur le village exposant, à ce titre il peut vous être demandé de mettre en place une tente (avec tables et chaises) équipée d'une arrivée électrique.

La F.F.Tri. s'engage à en faire la demande au moins 1 mois avant l'événement considéré.

Dans le cadre du Grand Prix de Triathlon, l'organisateur devra prévoir un espace village sur le site principal de l'événement. L'emplacement du village devra être positionné de façon à garantir l'accessibilité et sa visibilité au plus grand nombre.

La F.F.Tri. validera l'implantation des stands des partenaires fédéraux.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE DIVISION 3 DE TRIATHLON

1/2 FINALES & FINALE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon, est un circuit de type «adulte», qui se dispute sur la formule d'élimination directe sur trois niveaux.

Niveau 1 - Régional : Sélection ligue
Niveau 2 - National : 1/2 finales par zone inter-ligue
Niveau 3 - National : Finale

La répartition des zones pour le niveau 2 est le suivant :

ZONE NORD	ZONE NORD-EST	ZONE SUD-EST	ZONE SUD-OUEST	ZONE CENTRE-OUEST
HAUTS-DE-FRANCE ÎLE-DE-FRANCE	GRAND-EST BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE	AUVERGNE - RHÔNE-ALPES PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR CORSE	OCCITANIE NOUVELLE AQUITAINE	PAYS DE LA LOIRE BRETAGNE CENTRE - VAL DE LOIRE NORMANDIE
Les ligues GUADELOUPE, MARTINIQUE, NOUVELLE-CALEDONIE et REUNION peuvent se rattacher à la zone de leur choix.				

Ce championnat se déroule obligatoirement entre le 2ème dimanche de mai et le 4ème dimanche de septembre de l'année en cours (1/2 finales et finale comprises).

L'ensemble des épreuves se déroulent suivant un programme déterminé en collaboration avec le Délegué Technique Référent et l'Organisateur. La programmation est définie en fonction des configurations particulières rencontrées après la visite du site de course, si elle a lieu.

A l'issue de la Finale, le Championnat de France des Clubs de Division 3 de Triathlon permet d'attribuer les titres de **Champion de France des Clubs Masculins de 3ème Division** et de **Champion de France des Clubs Féminins de 3ème Division**.

L'Organisateur s'engage à étudier la possibilité d'accueillir, en complément des épreuves nationales, une « animation triathlon », à destination des jeunes, ou tout autre type d'épreuves promotionnelles.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION (par étape)	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France des Clubs de Triathlon - Division 3	0 €	-	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France des Clubs de Triathlon - Division 3	5	5

Droits d'inscription

Dans le cadre du Championnat de France des Clubs, la Commission des Épreuves Nationales a défini la tarification suivante : 150 € par équipe et 20 € par athlète supplémentaire (frais inclus - à la charge de l'organisateur).

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

Dans le cadre de l'organisation d'une 1/2 finale de zone, l'Organisateur a l'obligation de souscrire avec un :
- un chronométreur labellisé **à minima « à l'essai »** ;
- un animateur labellisé **à minima « stagiaire »** .

Dans le cadre de l'organisation de la finale, l'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :
- un chronométreur labellisé **à minima 1 étoile** ;
- un animateur labellisé **à minima 1 étoile**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront un dimanche, avec un départ de la première course au plus tôt à 09h00, et le départ de la dernière course au plus tard à 16h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Dans tous les cas, les départs des courses masculines et féminines sont séparés, et sont indépendants de toute autre course de type «Open».

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

	Hommes	Femmes	Formats de course
Championnat de France des Clubs de Triathlon - Division 3	S	S	**Critérium – Contre la Montre** (*finale*)

Le circuit, entièrement fermé à la circulation, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Une aire d'appel, pouvant accueillir les équipes évoluant sur chaque course, doit juxtaposer la zone de départ. Cette dernière est facilement identifiable par une panneautique spécifique. Elle doit être également entièrement isolée du public.

Une zone d'échauffement natation devra être prévue par l'Organisateur à proximité de la zone de départ et dissociée du parcours de l'épreuve.

L'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

Le départ s'effectuera exclusivement soit par un départ plongeon, soit par un départ terrestre (si l'épreuve se déroule en bord de plage).

Dans tous les cas, la ligne de départ, moquettée en bleu, devra être composée d'un nombre de boxes égal au nombre d'équipes engagées sur la course, auquel s'ajoute deux boxes réservés aux athlètes supplémentaires. Les boxes devront être de dimensions identiques (3,5 mètres minimum de longueur) et modélisés par un marquage au sol.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente le schéma suivant :

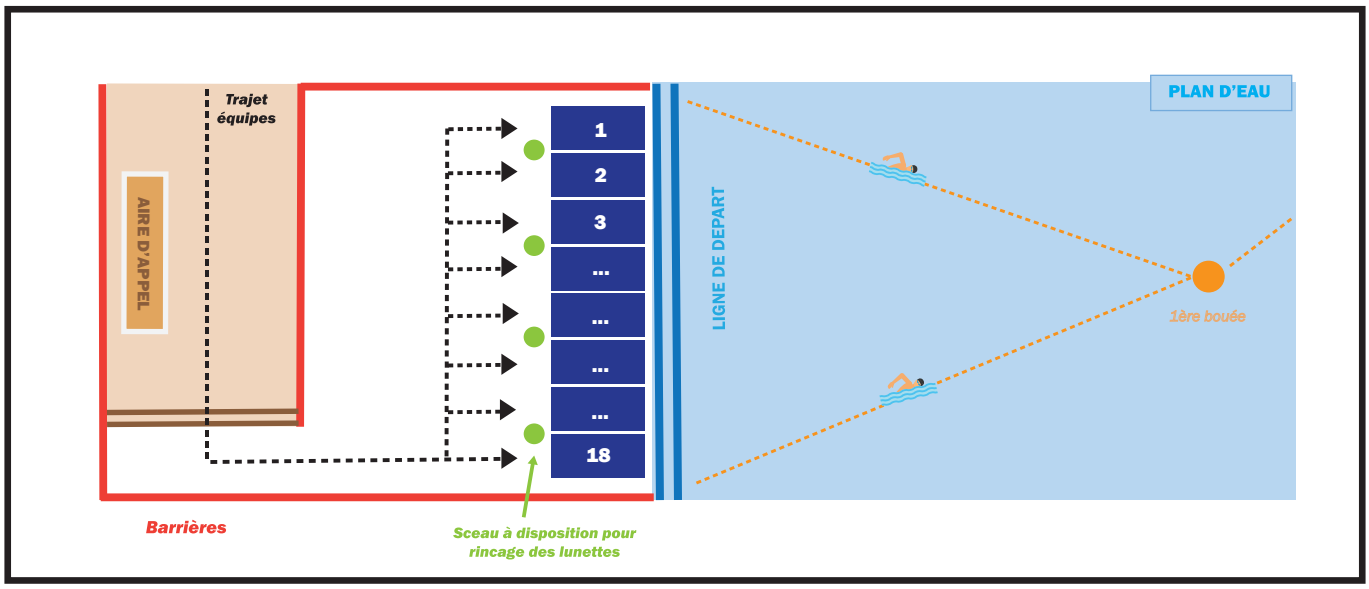

Secteur - Natation

Le parcours doit être composé au maximum de 1 boucle pour une distance de 750m (hors spécificité due au format de course choisi). Le premier virage ne devra intervenir qu'après le 250 premiers mètres du parcours.

L'organisation est en charge de l'installation des bouées sur le parcours, et veillera au respect des distances du parcours sous le contrôle de l'Officiel Référent.

La sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée d'au moins 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Bateau à moteur ou Jet-ski de sécurité : 1
- Bateau à moteur ou Jet-ski Arbitre : 1
- Canoë Kayak : 4

Secteur - Transition

L'Aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Les supports vélos nécessaires seront à la charge de l'Organisateur et devront permettre un accrochage du vélo par la selle.

Cette aire de transition sera dimensionnée en fonction des dispositions du site de course, et est entièrement moquettée en bleu :

- soit d'une longueur minimum de **75 mètres** sur une largeur minimum de **7 mètres (2 rangées en face à face)** ;
- soit d'une longueur minimum de **150 mètres** sur une largeur minimum de **5 mètres (1 rangée linéaire).**

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitables, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délegué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Le parcours doit être composé au maximum de 5 boucles pour une distance de 20 km (hors spécificité due au format de course choisi). Le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Dans l'éventualité où le circuit ne passe pas par l'aire de transition, l'organisation devra prévoir un espace de 4m^2 dédié au point d'assistance matériel. L'organisateur se doit de prévoir un bénévole pour la surveillance de cette zone et du matériel qui y sera déposé.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 - *Recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Course à Pied

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 5 km (hors spécificité due au format de course choisi). Le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne pour les concurrents.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délegué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 - *Recommandé*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

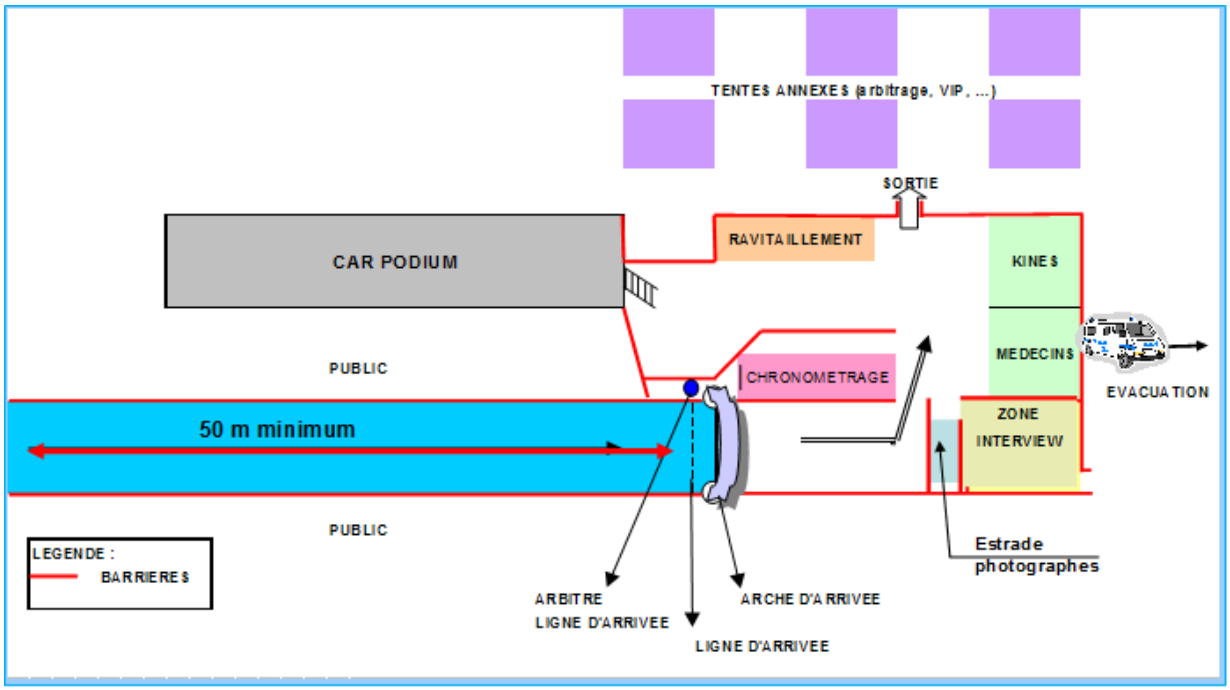

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles et panneaux publicitaires.

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs.

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Les podiums pour une 1/2 finale de zone								
D3 : Scratch - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
D3 : Clubs sur l'Etape - F/H	2	4	-	-		-	-	-
SOUS-TOTAL	**2**	**4**	**6**	**0**	**6**	**0**	**0**	**0**

Les podiums pour la finale								
D3 : Scratch - F/H	-	-	6	-	-	-	-	-
D3 : Clubs sur l'Etape - F/H	6	-	6	10 (+ 2 Coach)	-	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)	10 (+ 2 Coach)
TOTAL	**6**	**0**	**12**	**12**	**0**	**12**	**12**	**24**

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LIGUES RÉGIONALES DE TRIATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon, est une épreuve de type «jeune», qui se dispute sur la formule d'élimination directe.

Ce championnat est ouvert à toutes les ligues régionales de la Fédération Française de Triathlon, engageant des athlètes de leur territoire (sans distinction de club), de catégorie d'âges de benjamin à junior, et disposant d'une licence F.F.TRI. «compétition». Les courses devront se dérouler dans des conditions **d'abri aspiration autorisé, et feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type «Open»).**

Ce championnat se déroule entre le 2ème et le 4ème week-end du mois de juillet.

Le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon s'organise conjointement avec le Championnat de France Individuel d'Aquathlon.

Le Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon permet d'attribuer les titres de :
- **Champion de France des Ligues Régionales de Triathlon -** Catégorie Benjamin F/H ;
- **Champion de France des Ligues Régionales de Triathlon -** Catégorie Minime F/H ;
- **Champion de France des Ligues Régionales de Triathlon -** Catégorie Cadet F/H ;
- **Champion de France des Ligues Régionales de Triathlon -** Catégorie Junior F/H ;

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon	**0 €**	-	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France des Ligues Régionales de Triathlon	10	10

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :
- un chronométreur labellisé **à minima 2 étoiles** ;
- deux animateurs labellisés dont un animateur est labellisé **à minima 2 étoiles**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront un dimanche, avec un départ de la première course au plus tôt à 09h00, et le départ de la dernière course au plus tard à 12h00. En cas de cumul de label, le programme peut-être amené à évoluer.

Le programme type est le suivant :
- la course réservée aux catégories benjamins et minimes prendra le départ à 09h00 ;
- la course réservée aux catégories cadets et juniors prendra le départ à 11h00.

Dans tous les cas, les courses sont indépendants de toute autre course de type «Open». **Les protocoles doivent être effectués à la suite de chaque catégorie d'âges. Aucune autre épreuve ne peut être organisée le même jour que les épreuves d'un Championnat de France Jeunes.**

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

Ce championnat se déroule dans un format de type relais de distance assimilé XXS (250m de natation, 6 km de cyclisme, 1,5 km de course à pied).

Le relais se compose de 4 concurrents (2 femmes et 2 hommes). Chaque concurrent fait un triathlon complet. L'ordre de départ est le suivant : un homme, une femme, un homme et une femme.

Le circuit, fermé à la circulation dans le sens de la course, est validé par le Délegué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

Compte tenu de la distance unique accessible aux catégories benjamin, minime, cadet et junior :
- l'équipe benjamine doit être composée uniquement de benjamins ;
- l'équipe minime doit être composée uniquement de benjamins et de minimes ;
- l'équipe cadette doit être composée uniquement de minimes et de cadets ;
- l'équipe junior doit être composée uniquement de cadets et de juniors.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Le type de départ peut être soit de type *terrestre*, soit de type *plongeon.*

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ, si c'est un départ type *terrestre,* 1 rangée de concurrent si c'est un départ type *plongeon*. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente les schémas suivants :

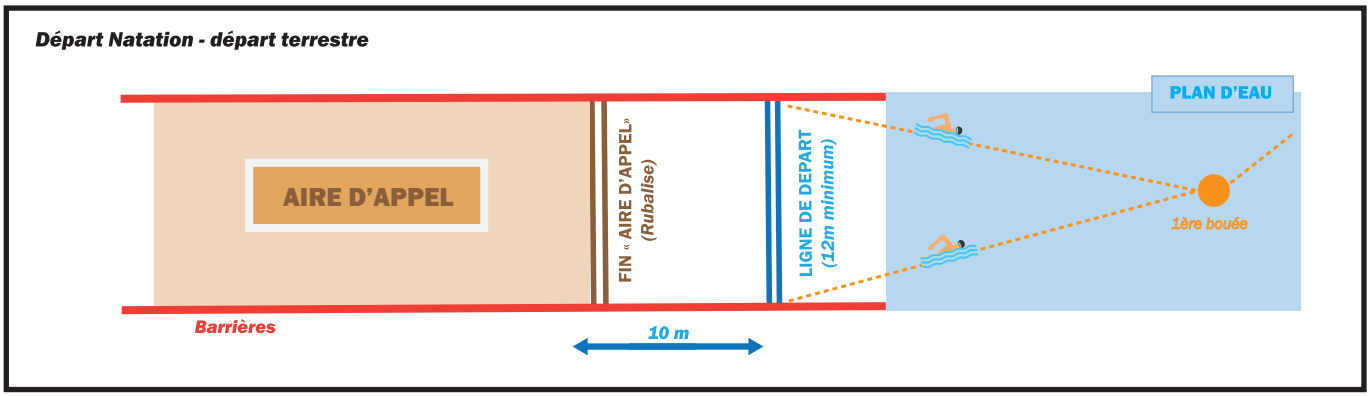

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par un aménagement à ses extrémités (oriflamme, barrières, structure gonflable,…). Une distance de course, la plus minime possible et entièrement hermétique au passage du public, devra relier la ligne de départ au bord de l'eau.

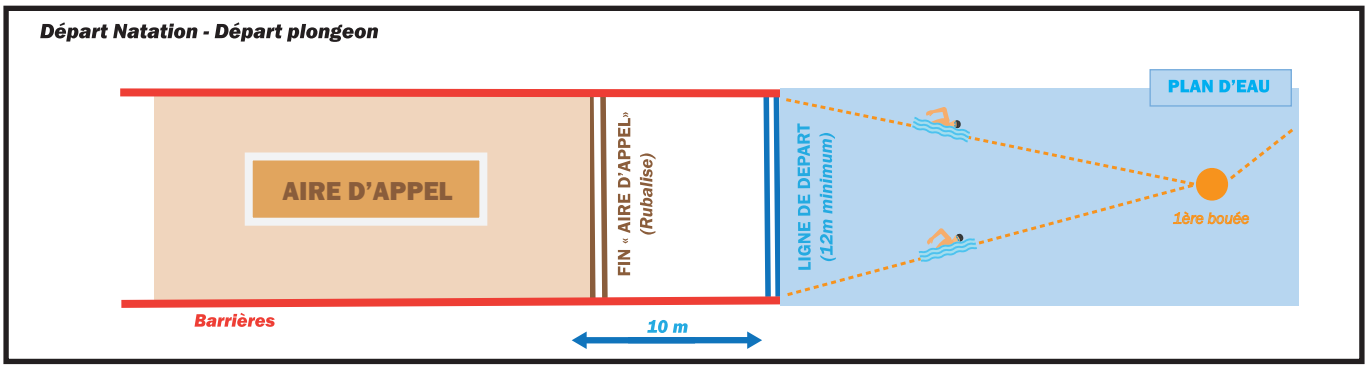

Lors d'un départ plongeon, l'athlète ne doit pas effectuer de course d'élan pour pénétrer dans l'eau. La profondeur du plan d'eau doit être suffisamment profonde pour permettre de plonger sans risque d'accident. L'Organisateur mettra tout en œuvre pour assurer des conditions de sécurités suffisantes. Une structure artificielle peut être prévue (ex : ponton flottant modulable - style cubi).

Secteur - Natation

Le parcours doit être composé au maximum de 1 boucle pour une distance de 250m. Le premier virage ne devra intervenir qu'après le 100 premiers mètres du parcours.

L'organisation est en charge de l'installation des bouées sur le parcours, et veillera au respect des distances du parcours sous le contrôle de l'Officiel Référent.

La sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée d'au moins 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

L'organisateur à l'obligation de fournir des bonnets de bains numérotés à l'ensemble des athlètes.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Bateau à moteur ou Jet-ski de sécurité : 1 à 2
- Bateau à moteur ou Jet-ski Arbitre : 1 à 2
- Canoë Kayak : 4

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délégué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Dans le cadre spécifiquement de ce championnat, l'accès à l'aire de transition est autorisée les Conseillés Technique de Ligue (C.T.L.) est autorisé.

Secteur - Cyclisme

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 6 km.

Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délégué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1 *recommandée*
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Course à Pied

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 1,5 km.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne pour les concurrents. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délégué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délégué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 - *Recommandé*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

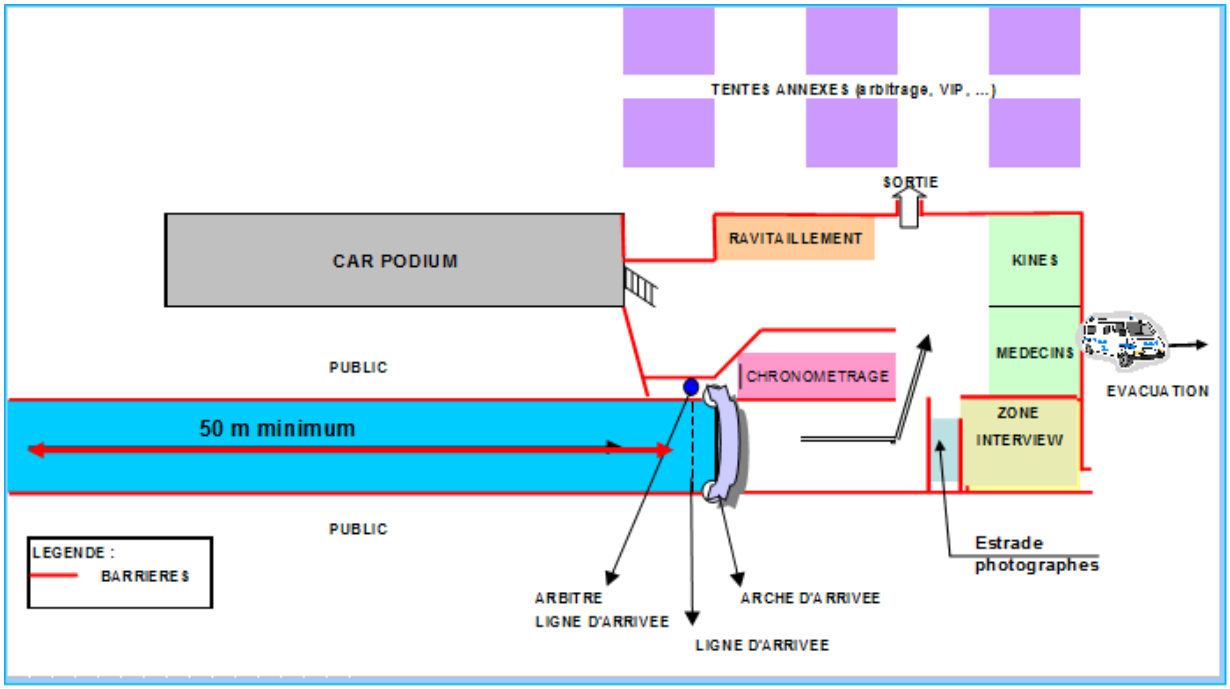

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Catégorie Benjamin	1	2	-	4	-	4	4	4
Catégorie Minime	1	2	-	4	-	4	4	4
Catégorie Cadet	1	2	-	4	-	4	4	4
Catégorie Junior	1	2	-	4	-	4	4	4
TOTAL	4	8	6	16	-	16	16	16

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS DE RELAIS MIXTE DE TRIATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

Le Championnat de France des Clubs de Relais Mixtes est une épreuve de type «jeune & adultes», qui se dispute sur la formule d'élimination directe.

Ce championnat est ouvert à tout club de la Fédération Française de Triathlon, engageant des athlètes à partir de la catégorie d'âges cadet, et disposant d'une licence F.F.TRI. «compétition». Les courses devront se dérouler dans des conditions **d'abri aspiration autorisé, et feront l'objet de courses spécifiques (exclu de toute course de type «Open»).**

Le Championnat de France des clubs de Relais Mixte de Triathlon s'organise conjointement avec une étape de Grand Prix F.F.Tri. de Triathlon.

Ce championnat permet d'attribuer les titres de :

- **Champion de France des clubs de Relais Mixte de Triathlon -** Catégorie Junior ;
- **Champion de France des clubs de Relais Mixte de Triathlon -** Toute catégorie.

RAPPEL - CAHIER FINANCIER

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Redevance d'organisation

	DROITS DE LICENCE MANIFESTATION	GRILLE DE PRIX à la charge de	PÉNALITÉ EN CAS D'ANNULATION
Championnat de France des Clubs de Relais Mixte	**20 €/équipe** (vague Open comprise)	**F.F.Tri** (3 000 €)	2 000 €

Prestations de service

	Nuitées	Dîner des Officiels
Championnat de France des Clubs de Relais Mixte	5	5

RAPPEL - ANIMATION & CHRONOMÉTRIE

L'Organisateur a l'obligation de souscrire avec :

- un chronométreur labellisé **à minima 3 étoiles** ;
- deux animateurs labellisés dont un animateur est labellisé **à minima 3 étoiles**.

PROGRAMME TYPE

Sauf avis contraire de la F.F.Tri, les courses du championnat se tiendront le lendemain d'une étape du Grand Prix F.F.Tri., Championnat de France des Clubs de Triathlon, avec un départ au plus tôt à 09h00, et au plus tard à 16h00.

Dans tous les cas, les courses sont indépendants de toute autre course de type «Open». **Les protocoles doivent être effectués à l'issue du championnat. Aucune autre épreuve ne peut être organisée le même jour que les épreuves d'un Championnat de France Jeunes.**

DISTANCES ET FORMATS DE COURSE

Ce championnat se déroule dans un format de type relais de distance assimilé XXS (250m de natation, 6 km de cyclisme, 1,5 km de course à pied).

Le relais se compose de 4 concurrents (2 femmes et 2 hommes). Chaque concurrent fait un triathlon complet. L'ordre de départ est le suivant : un homme, une femme, un homme et une femme.

Le circuit, fermé à la circulation dans le sens de la course, est validé par le Délégué Technique Référent de l'épreuve en fonction de la configuration du site. Il peut y apporter les modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'Organisateur.

SPÉCIFICITÉS TECHNIQUES

Secteur - Zone de départ

L**a zone de départ doit être obligatoirement sonorisée**, afin de permettre une animation claire et audible tout au long de la procédure de départ. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban».

Le type de départ peut être soit de type *terrestre*, soit de type *plongeon.*

En sus des athlètes concernés, l'accès à ces zones devra être autorisé à la presse (identifiée par un chasuble fédéral), aux représentants F.F.Tri, aux Officiels, aux élus de l'organisation, et à l'organisateur. Un espace VIP pourra être matérialisé afin de permettre aux invités d'avoir un accès privilégié.

L'aire de départ devra être dimensionnée pour accueillir les concurrents afin de ne pas dépasser 3 rangées de concurrents sur la ligne de départ, si c'est un départ type *terrestre,* 1 rangée de concurrent si c'est un départ type *plongeon*. On considérera l'occupation sur la ligne de 0,30 m par concurrent au départ de la course. Elle est idéalement positionnée sur une ligne droite où le premier virage interviendra après 80 mètres minimum de la ligne de départ.

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par la visibilité fédérale prévue à cet effet.

L'organisation de l'aire de départ devra se présenter comme le présente les schémas suivants :

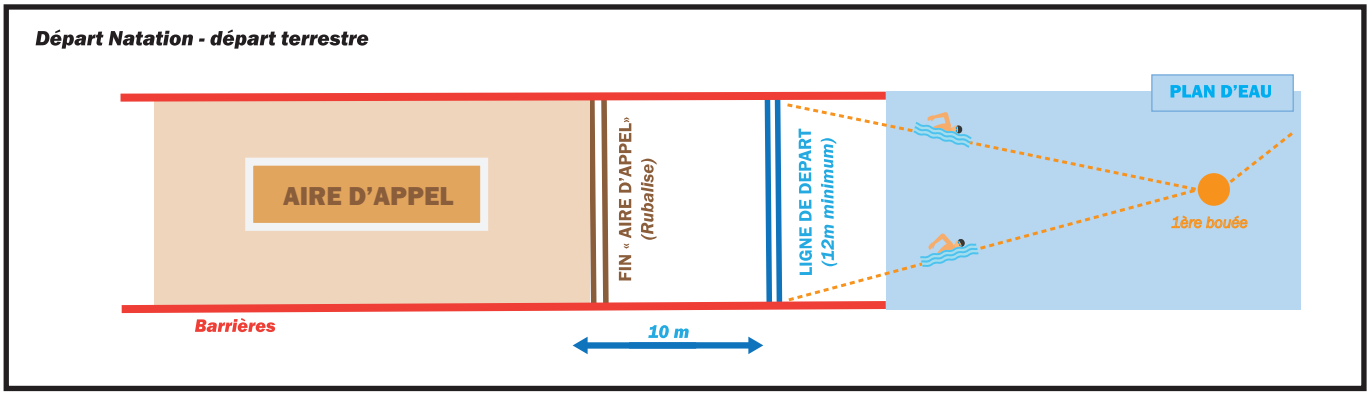

La ligne de départ, tracée au sol, doit être facilement repérable par un aménagement à ses extrémités (oriflamme, barrières, structure gonflable,…). Une distance de course, la plus minime possible et entièrement hermétique au passage du public, devra relier la ligne de départ au bord de l'eau.

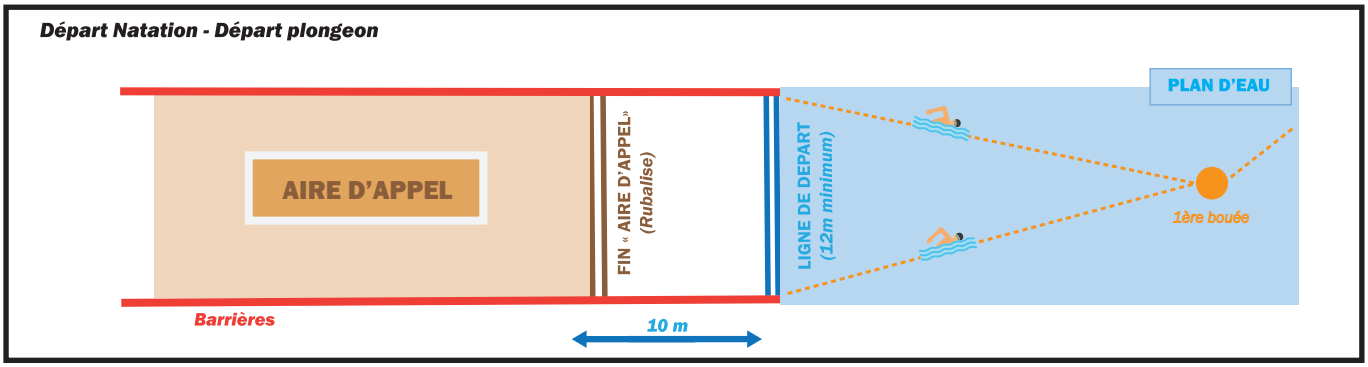

Lors d'un départ plongeon, l'athlète ne doit pas effectuer de course d'élan pour pénétrer dans l'eau. La profondeur du plan d'eau doit être suffisamment profonde pour permettre de plonger sans risque d'accident. L'Organisateur mettra tout en œuvre pour assurer des conditions de sécurités suffisantes. Une structure artificielle peut être prévue (ex : ponton flottant modulable - style cubi).

Secteur - Natation

Le parcours doit être composé au maximum de 1 boucle pour une distance de 250m. Le premier virage ne devra intervenir qu'après le 100 premiers mètres du parcours.

L'organisation est en charge de l'installation des bouées sur le parcours, et veillera au respect des distances du parcours sous le contrôle de l'Officiel Référent.

La sortie de l'eau doit être aisée et d'une largeur recommandée d'au moins 4 mètres. Un couloir, isolé du public, menant à l'aire de transition sera matérialisé. La matérialisation de la sortie de l'eau par une arche gonflable est recommandée.

L'organisateur à l'obligation de fournir des bonnets de bains numérotés à l'ensemble des athlètes.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Bateau à moteur ou Jet-ski de sécurité : 1 à 2
- Bateau à moteur ou Jet-ski Arbitre : 1 à 2
- Canoë Kayak : 4

Secteur - Transition

L'aire de Transition doit être obligatoirement sonorisée, afin de permettre une animation claire et audible. Cette aire est entièrement isolée du public par une délimitation de barrières de type «Vauban». Elle accueillera les supports vélos nécessaires, mis à disposition par la F.F.Tri., et sera entièrement moquettée en bleu.

Les entrées et sorties de l'aire de transition sont positionnées de manière à rendre équitable, sans équivoque, les conditions de progression des athlètes (mêmes déplacements, mêmes distances, mêmes conditions).

En fonction de la programmation des courses, ou du nombre d'athlètes attendus sur les courses grand public, l'organisateur pourra être amené à prévoir la mise en place d'une aire de transition spécifique (le matériel nécessaire reste à la charge de ce dernier).

L'Organisateur doit prévoir un espace, juxtaposé à l'Aire de Transition, afin d'accueillir une tente mise à disposition pour le stockage des sacs des concurrents.

Les lignes de montée et de descente seront positionnées en accord avec le Délégué Technique Référent. Idéalement, elles seront placées, pour la ligne de montée, à 10m de la sortie de l'aire de transition et pour la ligne de descente, à 15m de l'entrée de l'aire de transition.

Secteur - Cyclisme

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 6 km.

Dans tous les cas, le circuit est entièrement fermé à la circulation automobile, permettant ainsi le principe d'Abri-Aspiration. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours cyclisme doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

Les parcours en aller / retour sur la même route sont interdits, sauf dérogation écrite de la CEN.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur devra mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- Moto ouvreuse : 1
- Motos arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1 *recommandée*
- Moto animation : 1 *recommandée*
- Moto Presse / Photo : 1 *recommandée*
- Moto fin de course : 1

Secteur - Course à Pied

Le parcours doit être composé au maximum de 2 boucles pour une distance totale de 1,5 km.

Le parcours, effectué sur route bitumée ou terrain stabilisé, est fermé à la circulation et sa largeur minimum de 2,5 mètres doit permettre le passage aisé de motos télévisuelles et d'animation sans gêne pour les concurrents. En fonction des dispositions du circuit, le parcours sera amené à passer dans l'aire de transition.

L'ensemble du parcours course à pied doit être repérable par les coureurs au moins 24 heures avant l'heure de départ de la première course. Pour cela, l'Organisateur indiquera par un fléchage au sol et/ou vertical les changements de direction, les points de vigilance et les dangers. Si, un même parcours est emprunté, dans sa globalité ou en partie, par plusieurs courses, ou disciplines, il est nécessaire de prévoir un code couleur facilement identifiable.

La zone d'arrivée est obligatoirement dissociée du parcours course à pied et doit se situer sur une voie à l'extérieur du parcours.

L'organisation devra matérialiser par un barriérage, l'espace pour la *Pénalty Box (environ 4m²)*, qui se situera dans les 500 mètres avant la ligne d'arrivée. Le positionnement exact de cet espace est à définir avec le Délegué Technique Référent en fonction des spécificités du site d'accueil.

Il est demandé aux organisateurs d'assurer une mesure précise des différents circuits en précisant les outils de mesure utilisés (GPS,…) et de fournir une cartographie des circuits (type Google earth).

Au regard de ses accords de partenariats et/ou pour des raisons de sécurité, la F.F.Tri peut être en mesure de solliciter l'ajout de portions barriérées sur le parcours. L'Organisateur s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre à la demande fédérale et à celle de ses partenaires.

L'ORGANISATEUR EST EN CHARGE DE

Sauf autorisation exceptionnelle de le Délegué Technique Référent, seuls les véhicules de course ci-dessous sont autorisés à circuler sur le parcours. Au moment des courses, une moto ou un véhicule «médical» reste en point fixe, prêt à intervenir en cas de problème signalé.

Véhicules de course à prévoir avec les pilotes :

- VTT ouvreur : 1
- VTT arbitrage : 2
- Moto ou véhicule médical : 1
- Moto animation : 1 - *Recommandé*
- VTT fin de course : 1

Secteur - Zone d'Arrivée

La zone d'arrivée doit regrouper le couloir d'arrivée, l'espace d'interview, l'espace podium, l'espace ravitaillement, l'espace médical, et l'espace chronométrie. Tous ces espaces seront juxtaposés, et devront être sécurisés et isolés du public (un contrôle d'accès est à prévoir).

L'organisation type de cette zone est représentée dans le schéma ci-dessous :

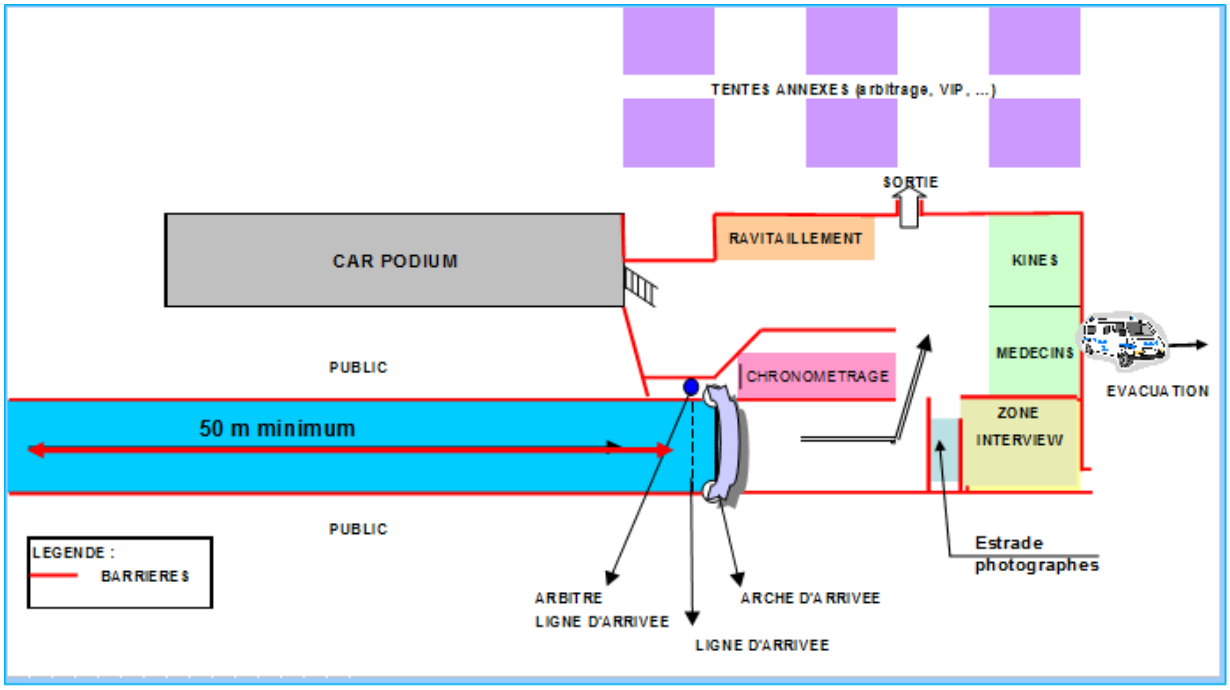

Le couloir d'arrivée ne doit pas se situer sur le parcours de course à pied et/ou cycliste.

La ligne droite d'arrivée doit être d'une longueur totale d'au moins 50 mètres, et d'une largeur de 4 mètres. Ce couloir, dont au minimum les 40 derniers mètres ainsi que la zone après l'arrivée (au moins 10 mètres), sont moquettées en bleu. Il est entièrement protégé par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles (exclusivement réservée à la F.F.Tri).

L'Organisateur fournit une arche d'arrivée rigide et dimensionnée permettant le passage d'un couloir d'arrivée de 3m de largeur. Cette dernière est personnalisée au nom de l'événement et à ses partenaires (partenaires de la F.F.Tri compris). La ligne d'arrivée est matérialisée par une ligne blanche (peinture, adhésif,…) sous le contrôle de le Délegué Technique Référent.

Aucun véhicule (ni VTT) n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

Cette zone d'arrivée doit être sonorisée de façon claire, homogène en niveau et en spectre sur tous les lieux de sonorisation à couvrir.

Les accès à la zone d'arrivée sont placés sous la responsabilité des Officiels Techniques, la zone d'interview et la zone de chronométrie devront être interdites à tous les représentants de clubs.

Récompenses et distinctions

Une bouteille de méthode champenoise pourra être prévue lors des cérémonies protocolaires.

	Organisateur			F.F.Tri				
	Trophées	Coupes	Bouquets	Maillots Champion(ne) de France	Lot	Médailles		
						Or	Argent	Bronze
Catégorie Junior	1	2	-	4	-	4	4	4
Toute catégorie	1	2	-	4	-	4	4	4
TOTAL	2	4	-	8	-	8	8	8

Partenariats

Se référer à la page n°28 (*Partenariats d'une épreuve nationale*).

COUPE DE FRANCE DES CLUBS DE DUATHLON & DE TRIATHLON

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

En construction